



Étude sur la mise en œuvre de l'éducation sexuelle en Suisse

Rapport final



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Dans sa collection « Publications du SEFRI », le Secrétariat d’État à la formation, à la recherche et à l’innovation (SEFRI) publie des études prospectives, des résultats de recherche et des rapports sur des sujets d’actualité dans les domaines de l’éducation, de la recherche et de l’innovation. Ces documents, mis à disposition d’un large public, contribuent au débat autour de ces thématiques. Les textes publiés n’engagent pas nécessairement le Secrétariat d’État à la formation, à la recherche et à l’innovation.

ISSN 2296-3855

Mandant

Secrétariat d’État à la formation, à la recherche et à l’innovation SEFRI

Titre de l'étude

Sex Education Switzerland (SES) –
Étude sur la mise en œuvre de l'éducation sexuelle en Suisse

Auteurs et autrices

Roger Keller, Esther Kirchhoff und Simone Schoch
Pädagogische Hochschule Zürich
Zentrum Inklusion und Gesundheit in der Schule
Lagerstrasse 2
8090 Zürich
phzh.ch



Langues

Langue original du rapport : allemand
Traduction du rapport : français
Traduction de la synthèse : français, italien, anglais.

Suggestion de citation :

Keller, R., Kirchhoff, E. & Schoch, S. (2024). Sex Education Switzerland (SES) – Étude sur la mise en œuvre de l'éducation sexuelle en Suisse. Rapport final sur mandat du Secrétariat d’État à la formation, à la recherche et à l’innovation. Zurich : Haute école pédagogique de Zurich.

Photo

Adobe Stock

Copyright © 2024 Secrétariat d’État à la formation, à la recherche et à l’innovation

Avant-propos

L'étude « Sex Education Switzerland (SES) – Étude sur la mise en œuvre de l'éducation sexuelle en Suisse » a été réalisée par le Centre inclusion et santé à l'école de la Haute école pédagogique de Zurich sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Nous tenons à remercier le mandant ainsi que les membres du groupe d'accompagnement pour la confiance témoignée. Nos remerciements vont en particulier à Madame Anna Nuzzo (conseillère scientifique, unité Espace suisse de formation, SEFRI) et à Madame Barbara Montereale (responsable de l'unité Espace suisse de formation, SEFRI) pour leur engagement et le soutien déterminant qu'elles ont apporté au niveau de la planification et de la réalisation de la présente étude.

Nous remercions également tous les membres du groupe d'accompagnement pour leurs commentaires constructifs concernant les instruments d'enquête et leurs précieuses appréciations des résultats de l'étude. Leur expertise dans différents domaines de travail a contribué à situer les résultats de l'étude de manière profitable.

Un grand merci également à l'ensemble des représentantes et représentants des offices, des associations professionnelles, des établissements de formation, des centres de compétences et des services spécialisés actifs dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'école en Suisse qui ont participé aux enquêtes en ligne, aux groupes de discussion et aux entretiens individuels.

Membres du groupe d'accompagnement

Le groupe d'accompagnement était composé de collaboratrices et de collaborateurs des institutions suivantes :

Office fédéral de la santé publique (OFSP), division Maladies transmissibles ; Office fédéral des assurances sociales (OFAS), secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse ; Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEH), secteur Violence ; Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), secteur Politique du handicap ; Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), secrétariat général ; Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), unités Politique de la formation professionnelle et Espace suisse de formation ; Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), secrétariat général, domaine Enfance et jeunesse.

Résumé

Contexte

En Suisse, le débat sur l'éducation sexuelle des enfants et des jeunes est mené depuis des décennies aussi bien dans le contexte du droit public et de la politique de formation que dans le monde scientifique. Les questions soulevées portent notamment sur les objectifs, les contenus et les formes de transmission adaptés à l'âge ainsi que sur la compétence en matière d'éducation sexuelle. La compétence des écoles, en complément de celle des parents et des responsables de l'éducation, suscite en particulier la controverse, car en Suisse l'éducation sexuelle n'est pas seulement une affaire privée, mais également une tâche publique fondée sur des bases légales fédérales et cantonales. De plus, plusieurs accords internationaux ratifiés exigent des mesures éducatives portant sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées, du sexism, du harcèlement sexuel et de la violence.

Selon l'art. 62 de la Constitution fédérale, l'instruction publique est du ressort des cantons. Ces derniers définissent les objectifs, les méthodes et les contenus de l'enseignement en tenant compte des dispositions de la Constitution fédérale et des règles du droit international. Le concordat HarmoS a permis l'élaboration de plans d'études cadres dans les régions linguistiques (« Plan d'études romand », « Piano di studio », « Lehrplan 21 »), qui incluent également l'éducation sexuelle à l'école. Un rapport d'experts datant de 2017 confirme que les bases de l'éducation sexuelle à l'école en Suisse reflètent bien l'état actuel des connaissances au niveau international et sont largement étayées par la recherche et les expériences des spécialistes. Il relève toutefois plusieurs lacunes dans le domaine de l'organisation et de la transmission des contenus. En outre, il souligne la nécessité d'agir en matière d'éducation sexuelle à l'école, déjà identifiée dans des études antérieures.

Le 30 juin 2022, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a transmis le postulat 22.3877 « Analyse des standards en matière d'éducation sexuelle à l'école en Suisse ». Celui-ci charge le Conseil fédéral de présenter, en collaboration avec les cantons, un rapport montrant comment l'éducation sexuelle est actuellement mise en œuvre dans la pratique en Suisse, quel est le rôle de la Confédération et des cantons pour assurer le respect des standards nationaux et si les plans d'études des régions linguistiques ont conduit à une uniformisation de la matière, notamment en Suisse alémanique.

Objectif de l'étude

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a commandé la présente étude d'experts afin qu'elle serve de base au rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 22.3877. L'objectif de l'étude est 1) d'évaluer la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement spécialisé et le degré secondaire II à travers les différentes régions linguistiques, 2) de présenter la conception de la formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école et 3) de clarifier les questions liées à l'accès à l'éducation sexuelle formelle et informelle pour les enfants et les jeunes en Suisse.

Approche méthodologique

Un design de méthodes mixtes, permettant d'adopter une perspective globale sur l'éducation sexuelle à l'école en Suisse, a été choisi pour répondre aux questions posées. Des représentantes et représentants de quatre groupes d'acteurs ont répondu à une enquête en ligne : il s'agit 1) d'offices fédéraux et cantonaux, ainsi que des conférences intercantionales, 2) de centres de compétences et de services spécialisés, 3) d'associations professionnelles et 4) d'établissements de formation initiale et de formation continue du corps enseignant et d'autres personnes actives dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'école. En outre, différentes parties prenantes ont participé à des groupes de discussion et à des entretiens individuels afin d'approfondir certains thèmes. Les directions d'école et le corps enseignant n'ont en revanche pas été consultés au sujet de la situation dans leur établissement, car cela n'était pas réalisable dans le cadre de l'étude.

Principaux résultats

Contenus de l'éducation sexuelle à l'école

Les concepts-cadres internationaux relatifs à l'éducation sexuelle à l'école reposent sur une compréhension holistique de la sexualité, qui vise à protéger les enfants et les jeunes et à leur donner la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences adaptées à leur âge pour aborder des sujets liés à la sexualité. Les contenus de l'éducation sexuelle à l'école peuvent être répartis en trois domaines généraux :

- *Aspects biologiques et médicaux* : en font partie le développement du corps, la conception et la contraception ainsi que les maladies sexuellement transmissibles.
- *Éducation en vue d'un développement durable* : il s'agit notamment de la réflexion sur des valeurs et des normes socioculturelles, la diversité des genres, l'identité sexuelle, les droits sexuels et le thème des violences sexualisées et des abus sexuels.
- *Capacités transversales* : elles comprennent des compétences personnelles (perception de soi, gestion des émotions), des compétences sociales (gestion des relations) et des compétences méthodologiques (utilisation des médias et réflexion critique).

Comme le montrent les résultats de la présente étude, cette compréhension holistique de l'éducation sexuelle se reflète également dans les concepts (inter)cantonaux qui existent dans plusieurs cantons. Le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* est un concept établi dans la partie francophone du pays.

Les plans d'études des régions linguistiques pour l'école obligatoire et les écoles spécialisées ainsi que les plans d'études cadres nationaux pour le degré secondaire II intègrent différents aspects d'une éducation sexuelle holistique. Les thèmes se retrouvent aussi bien dans certaines disciplines (p. ex. biologie, culture et éthique, droit) que dans les thèmes transversaux de la santé, de l'éducation en vue d'un développement durable et de l'encouragement des capacités transversales.

En Suisse alémanique, le Lehrplan 21 pour l'école obligatoire fixe également des objectifs en matière d'éducation sexuelle au sens strict, autrement dit en se référant explicitement à des aspects liés à la sexualité, tels que les connaissances sur le développement des organes sexuels ou la protection des enfants et des jeunes contre les abus sexuels. En revanche, le Plan d'études romand recommande expressément de faire appel à des services spécialisés externes pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école.

Compétences et directives officielles en matière d'éducation sexuelle à l'école

Il existe des différences notables entre les cantons en ce qui concerne la compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école. Dans l'enseignement obligatoire, les compétences sont en grande partie réglées pour les trois cycles au sein des offices cantonaux ; quant aux écoles spécialisées et au degré secondaire II, elles restent souvent floues ou les instances correspondantes font défaut. Une autre différence réside dans le fait que dans certains cantons, la compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école incombe à la direction en charge de l'instruction publique et dans d'autres, à la direction en charge de la santé.

Les cantons se distinguent également par l'existence ou non, en plus des plans d'études, d'autres directives et documents concrétisant les contenus et les méthodes relatifs à l'éducation sexuelle à l'école. Ainsi, certains cantons disposent de concepts-cadres contraignants ou de directives concernant le nombre de leçons, le matériel pédagogique et la qualification requise des personnes qui dispensent les cours. D'autres cantons ont émis des recommandations ou n'ont pas précisé davantage le plan d'études. La mise en œuvre est rarement contrôlée et les écoles ne disposent pas toujours de moyens financiers cantonaux ou communaux pour, par exemple, faire appel à des services spécialisés.

Mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles

Les résultats montrent qu'un modèle de coopération entre les écoles obligatoires et les services spécialisés externes s'établit de plus en plus en Suisse alémanique et italienne ; en Suisse romande, il s'agit d'une pratique déjà courante. Le modèle de coopération s'avère être un succès, car il profite des forces des deux groupes professionnels impliqués et permet de couvrir l'ensemble des thèmes liés à l'éducation sexuelle à l'école. Cependant, les ressources financières et temporelles nécessaires à la mise en œuvre de ce modèle font souvent défaut dans toutes les régions du pays.

En Suisse romande, la répartition des rôles entre les écoles et les services spécialisés est clairement réglementée par le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* pour l'école obligatoire. En Suisse alémanique, au Tessin ainsi que dans les écoles spécialisées et le degré secondaire II toutes régions linguistiques confondues, la planification et la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école relèvent davantage de la responsabilité des écoles et du corps enseignant. Dans ce contexte, les connaissances, les compétences et l'assurance des enseignantes et enseignants en ce qui concerne l'approche de sujets sensibles ainsi que la collaboration avec les parents jouent un rôle central.

Formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école

Le thème de l'éducation sexuelle à l'école est principalement abordé dans le cadre de la formation de base du corps enseignant de l'école obligatoire au sein des hautes écoles pédagogiques. Pour les enseignantes et enseignants des écoles spécialisées ou du degré secondaire II, il n'existe guère d'offres dans la formation de base ou ces offres sont encore en cours d'élaboration.

Les programmes de formation destinés au corps enseignant de l'école obligatoire se distinguent par le caractère obligatoire ou facultatif de l'introduction à l'éducation sexuelle à l'école et par l'étendue des contenus de formation correspondants. En outre, les contenus sont enseignés dans différents contextes. Ils sont soit a) intégrés dans des modules de formation de branches portant sur des thèmes tels que la nature, l'Homme, la technique, la société, les religions, les cultures, l'éthique et la formation aux médias, soit b) introduits dans le cadre de modules (facultatifs) sur la promotion de la santé et la prévention, soit c) traités dans des modules (facultatifs) spécifiques portant sur l'éducation sexuelle à l'école. Les thèmes de l'éducation sexuelle à l'école sont parfois également abordés dans le cadre de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) ou de modules de formation visant à promouvoir les compétences personnelles et sociales.

Dans la formation continue du corps enseignant de tous les degrés scolaires, des thèmes tels que le soutien à la gestion des relations, la régulation des émotions, l'utilisation responsable des médias ainsi que l'approche de sujets sensibles (p. ex. diversité des genres, droits sexuels ou violence sexualisée) sont particulièrement demandés.

Accès des enfants et des jeunes à une éducation sexuelle de qualité

La responsabilité de l'éducation sexuelle incombe en premier lieu aux parents et aux personnes responsables de l'éducation des enfants et des jeunes. Les écoles et les offres extrascolaires viennent soutenir et compléter l'éducation sexuelle dispensée par les parents.

La prise de conscience de l'importance de l'éducation sexuelle à l'école s'est accrue dans toute la Suisse, et ce essentiellement grâce à diverses interventions politiques, à la prise en compte explicite de la thématique dans le Lehrplan 21 alémanique pour l'enseignement obligatoire ainsi qu'à son intégration dans la formation de base du corps enseignant de l'école obligatoire. De plus, les services spécialisés représentent une ressource importante pour les écoles et offrent des points de contact informels aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

À l'instar des études antérieures, les résultats montrent également qu'en Suisse l'accès des enfants et des jeunes à une éducation sexuelle de qualité à l'école et en dehors de l'école continue de varier selon les régions linguistiques, les cantons et au sein des cantons. Les différences en termes de conditions-cadres, de compétences et de ressources disponibles peuvent conduire à une inégalité en matière d'accès aux offres, en particulier pour les élèves ayant des besoins pédagogiques particuliers ou maîtrisant peu la langue nationale dominante.

Champs d'action et recommandations

Sur la base des résultats, cinq champs d'action ont été identifiés avec des recommandations correspondantes :

Contenus de l'éducation sexuelle à l'école

Les contenus de l'éducation sexuelle à l'école se fondent sur des concepts-cadres et des directives suisses destinés aux écoles, ainsi que sur les *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe* de l'OMS-Europe et les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ils renferment une compréhension large de l'éducation sexuelle.

Recommandations

- *Définition obligatoire des contenus de l'éducation sexuelle à l'école* : l'équipe de l'étude recommande de définir de manière contraignante un catalogue complet de contenus pour l'éducation sexuelle à l'école. Une définition large, fondée sur des données probantes et sur des normes internationales, tient compte du fait que le thème de la « sexualité » est présent tant implicitement qu'explicite dans de nombreux contextes sociaux de la plupart des individus.
- *Utilisation d'une terminologie uniforme* : les différents termes utilisés en particulier dans l'espace germanophone, tels que « sexuelle Bildung », « sexualkundlicher Unterricht », « Sexualerziehung » ou « Sexualpädagogik », suscitent différentes associations d'idées. Le choix d'un terme clair et uniforme réduit les malentendus et conduit à une acceptation plus large.

Ancrage stratégique de l'éducation sexuelle à l'école au niveau suisse

Un rapport d'experts de 2017 recommande l'ancrage stratégique de l'éducation sexuelle à l'école dans tout le pays. Les résultats de la présente étude étayent cette recommandation. Malgré une prise de conscience accrue de la nécessité d'une éducation sexuelle holistique ces dernières années, les compétences ne sont pas toujours clairement définies. Dans l'enseignement obligatoire, les responsabilités sont généralement claires pour les trois cycles. Dans l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II, les ambiguïtés sont cependant fréquentes ou alors aucune instance compétente n'est clairement désignée. Une différence entre les cantons provient du fait que certains d'entre eux confient la responsabilité de ce domaine à la direction en charge de l'instruction publique et d'autres à celle en charge de la santé et que, en particulier en Suisse alémanique, certains ont rendu les documents concrétisant le plan d'études (p. ex. concepts-cadres) contraignants et d'autres en ont fait des recommandations.

Recommandations

- *Mise en place d'une commission spécialisée*¹ : pour pouvoir mettre en œuvre l'éducation sexuelle à l'école de manière uniforme dans toute la Suisse, il est nécessaire d'instaurer une collaboration coordonnée au niveau national entre la Confédération et les cantons. La commission spécialisée à créer devrait être financé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), étant donné que les compétences et les expertises concernant les dix domaines thématiques de l'éducation sexuelle à l'école relèvent de ces instances nationales.
- *Mise en place d'un groupe d'accompagnement* : un groupe d'accompagnement devrait donner un feedback stratégique et de fond régulier à la commission spécialisée afin de favoriser la compréhension mutuelle et de renforcer l'acceptation de la thématique. Du point de vue de l'équipe de l'étude, swissuniversities, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Santé sexuelle Suisse, les associations professionnelles, les organisations de parents ainsi que d'autres personnes clés devraient en faire partie.

¹ Terme original en allemand : « Gremium »

Assurance qualité concernant les offres d'éducation sexuelle à l'école

En Suisse, il n'existe pas de compréhension uniforme de ce qu'englobe l'éducation sexuelle à l'école. L'accès à une éducation sexuelle de qualité pour les enfants et les jeunes n'est pas garanti partout de manière égale et la mise en œuvre varie considérablement d'une école à l'autre. De plus, il n'existe pas de contrôle systématique de la qualité des offres. Face à ces défis, il apparaît important de garantir des offres d'éducation sexuelle efficaces et de qualité dans toutes les écoles.

Recommandations

- *Concepts trilingues* : des concepts trilingues et des critères de bonnes pratiques doivent être développés afin de parvenir à une compréhension uniforme de l'éducation sexuelle à l'école au niveau national et de soutenir les approches qui ont fait leurs preuves pour la mise en œuvre dans les écoles.
- *Matériel didactique contraignant* : afin de garantir à tous les élèves l'accès à une éducation sexuelle holistique, il est nécessaire de disposer d'un matériel didactique contraignant qui tient compte des différentes conditions d'apprentissage des élèves, y compris leurs compétences linguistiques. En développant ce matériel, il convient de faire appel à des interprètes communautaires. En outre, des formations initiales et continues spécifiques destinées au corps enseignant et aux spécialistes s'avèrent indispensables pour mener à bien l'introduction de ce matériel.
- *Études d'évaluation* : des études d'évaluation sont également nécessaires pour vérifier et améliorer en permanence l'efficacité des offres.

Formation initiale et continue du corps enseignant et des directions d'école

Le temps et les ressources disponibles dans la formation initiale et continue du corps enseignant et des directions d'école sont limités. À noter également que les contenus de l'éducation sexuelle à l'école mentionnés plus haut constituent des thèmes complexes et étroitement liés, qui ne devraient pas être abordés de manière isolée dans le cadre de modules de formation individuels. L'éducation sexuelle à l'école est un thème transversal qui englobe différents domaines d'études, des capacités transversales ainsi que l'éducation en vue d'un développement durable. Une formation qui regroupe ces thèmes offre une meilleure préparation aux futurs enseignantes et enseignants ainsi qu'aux directions d'école afin qu'ils puissent faire face aux multiples exigences de l'éducation sexuelle à l'école et mener à bien la collaboration avec des services spécialisés externes. Ils disposent ainsi des compétences et de l'assurance nécessaires pour aborder les thèmes en question.

Recommandations

- *Regroupement de thèmes dans les programmes d'études* : les thèmes apparentés qui figurent dans le programme de la formation initiale et continue du corps enseignant et des directions d'école devraient être systématiquement regroupés. Cela permet de garantir que les futurs enseignantes et enseignants et les directions d'école n'acquièrent pas seulement des connaissances approfondies dans les différents domaines d'études, mais comprennent également les liens entre les thèmes de l'éducation sexuelle à l'école ainsi que les influences qu'ils exercent les uns sur les autres.
- *Offres de soutien externes* : les offres de soutien externes disponibles pour le corps enseignant et les directions d'école doivent être connues et accessibles à toutes les personnes concernées.

Soutien aux écoles dans la mise en œuvre de l'éducation sexuelle

La mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école dépend largement des priorités et de l'engagement des différentes écoles et des enseignantes et enseignants. Les connaissances spécialisées dont ces derniers disposent ainsi que leur assurance dans la conduite de l'enseignement et dans la collaboration avec les parents jouent un rôle important. Les résultats de l'étude montrent que le modèle de coopération entre les écoles et les services spécialisés externes a fait ses preuves. Cette coopération permet de profiter des forces respectives des deux groupes professionnels et de couvrir de manière globale la diversité des thèmes liés à l'éducation sexuelle à l'école.

Recommandations

- Mise à disposition de ressources : les écoles doivent disposer des ressources nécessaires pour faire appel à des services spécialisés externes de manière ciblée, notamment pour :
 - traiter les contenus spécifiques et sensibles (thèmes à forte charge émotionnelle, personnels et controversés) ;
 - dispenser des conseils sur des concepts globaux relatifs à la promotion de la santé et à la prévention et intervenir en cas de crise.
- *Participation de toutes les personnes concernées* : afin de renforcer l'acceptation et l'efficacité de l'éducation sexuelle à l'école, il est important que toutes les personnes concernées dans le contexte scolaire, y compris les parents et les responsables de l'éducation, participent activement, s'impliquent dans les décisions et contribuent à la mise en œuvre. Les écoles devraient développer l'éducation sexuelle en collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs pertinents.
- *Communication transparente* : une communication claire et ouverte de la part de la direction d'école est décisive pour favoriser la collaboration avec les parents et les responsables de l'éducation et pour décharger le corps enseignant. Elle contribue à renforcer la confiance mutuelle et la volonté de coopérer.

Table des matières

1 Contexte	1
1.1 L'éducation sexuelle en tant que mandat éducatif.....	1
1.2 Bases légales de l'éducation sexuelle	4
1.3 Interventions politiques nationales relatives à l'éducation sexuelle à l'école	4
2 Objectifs et questions posées dans l'étude	6
2.1 Objectifs	6
2.2 Questions posées dans l'étude	6
2.2.1 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école dans les régions linguistiques et dans les cantons	6
2.2.2 Formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école	7
2.2.3 Accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle	7
2.2.4 Bilan et propositions d'amélioration	7
3 Design de l'étude.....	8
3.1 Rencontres avec le mandant et le groupe d'accompagnement.....	8
3.2 Analyse de la littérature et des documents	8
3.3 Enquête auprès des parties prenantes	8
3.4 Enquête principale.....	9
3.4.1 Recrutement et période d'enquête	9
3.4.2 Instruments d'enquête	9
3.4.3 Procédure d'évaluation	10
3.5 Groupes de discussion, entretiens individuels et validation communicative	10
4 Description des échantillons	11
4.1 Enquête auprès des parties prenantes	11
4.2 Enquête principale.....	12
4.3 Groupes de discussion, entretiens individuels et validation communicative	13
5 Résultats de l'enquête principale	14
5.1 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école	14
5.1.1 Compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école	14
5.1.2 Directives et recommandations officielles, financement et contrôle de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école.....	15
5.1.3 Contenus mis en œuvre dans les écoles.....	19
5.1.4 Matériel didactique utilisé.....	22
5.1.5 Personnes chargées de l'enseignement : avantages et inconvénients.....	23
5.1.6 Utilisation des offres extrascolaires et informelles dans les écoles	25
5.2 Formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école.....	26
5.2.1 Institutions ayant participé à l'enquête principale	27
5.2.2 Bases de la formation initiale et continue en matière d'éducation sexuelle à l'école	27

5.2.3 Contenus transmis dans le cadre de la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes	27
5.2.4 Conditions-cadres de la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil	29
5.3 Accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle et évaluation globale de la qualité de l'éducation sexuelle à l'école et en dehors de l'école	31
5.3.1 Évaluation globale de l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle et de la qualité des offres scolaires et extrascolaires	31
5.3.2 Dispenses de l'éducation sexuelle à l'école	32
5.4 Points forts et lacunes du système actuel de l'éducation sexuelle à l'école.....	34
5.4.1 Points forts du système.....	34
5.4.2 Lacunes du système	36
6 Résultats des groupes de discussion et des entretiens individuels.....	40
6.1 Contenus prioritaires de l'éducation sexuelle à l'école	40
6.2 Conditions et mesures requises pour une mise en œuvre réussie.....	41
6.3 Rôle et formation du corps enseignant en matière d'éducation sexuelle à l'école	42
6.3.1 Corps enseignant de l'école obligatoire	42
6.3.2 Corps enseignant du degré secondaire II	43
7 Résumé des principales conclusions et des réponses aux questions	44
7.1 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école dans les régions linguistiques et les cantons.	44
7.1.1 Définitions et concepts de l'éducation sexuelle à l'école dans la législation et les plans d'études.....	44
7.1.2 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles	45
7.1.3 Matériel didactique pour l'éducation sexuelle	46
7.1.4 Compétence en matière d'éducation sexuelle : corps enseignant ou spécialistes externes ?	46
7.1.5 Ressources financières.....	47
7.2 Formation du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école	47
7.2.1 Contenus spécifiques relatifs à l'éducation sexuelle dans la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes externes	47
7.2.2 Ressources financières consacrées à la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes externes	48
7.3 Accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle.....	48
7.3.1 Dispenses de l'éducation sexuelle à l'école	48
7.3.2 Éducation sexuelle informelle des enfants et des jeunes	49
7.4 Bilan et propositions d'amélioration	49
7.4.1 Points forts du système en place.....	49
7.4.2 Lacunes du système en place	50
7.4.3 Bonnes pratiques en matière d'éducation sexuelle à l'école	50
7.5 Réponse aux questions générales du postulat 22.3877	51
8 Champs d'action et recommandations	52

9 Validation communicative des champs d'action et des recommandations	55
10 Liste des illustrations	57
11 Liste des tableaux	57
12 Bibliographie	59
13 Annexe	61
13.1 Organisation de la scolarité obligatoire en Suisse	61
13.2 Situation initiale : références aux plans d'études concernant l'éducation sexuelle	62
13.2.1 Plans d'études des régions linguistiques pour l'école obligatoire.....	62
13.2.2 Programmes-cadres nationaux pour l'enseignement au degré secondaire II	68
13.3 Partie méthodologique	73
13.4 Résultats : Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école.....	75
13.4.1 Compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école.....	75
13.4.2 Directives et recommandations officielles, financement et contrôle de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école	77
13.4.3 Contenus mis en œuvre dans les écoles.....	84
13.4.4 Matériel pédagogique sur l'éducation sexuelle.....	95
13.4.5 Personnes qui dispensent des cours d'éducation sexuelle à l'école	102
13.4.6 Utilisation des offres extrascolaires dans les écoles	103
13.4.7 Mention des offres extrascolaires	105
13.5 Résultats : Formation initiale et continue des enseignants et autres acteurs de l'éducation sexuelle à l'école	107
13.5.1 Bases pour la formation initiale et continue des enseignants et des spécialistes	107
13.5.2 Formation initiale des enseignants de l'école obligatoire (Suisse alémanique) : contenus transmis	108
13.5.3 Formation continue spécifique des enseignants ou formation de spécialistes "Santé sexuelle dans l'éducation et le conseil" : contenus transmis	109
13.6 Résultats : Accès à l'éducation sexuelle et évaluation de la qualité	115

1 Contexte

En Suisse, le débat sur l'éducation sexuelle² des enfants et des jeunes est mené depuis des décennies aussi bien dans le contexte du droit public et de la politique de formation que dans le monde scientifique. Les questions soulevées portent notamment sur les objectifs, les contenus et les formes de transmission adaptés à l'âge ainsi que sur la compétence en matière d'éducation sexuelle. La compétence des écoles, en complément de celle des parents ou des personnes responsables de l'éducation, suscite en particulier la controverse.

1.1 L'éducation sexuelle en tant que mandat éducatif

Le rapport de la société avec la sexualité a fortement évolué, en particulier depuis le début du 20^e siècle. Des développements politiques influents, tels que les mouvements féministes et les processus de libéralisation, l'intérêt scientifique croissant pour le développement psychosexuel (p. ex. à travers la psychanalyse) ou la mise sur le marché de contraceptifs hormonaux ont progressivement modifié les normes sociales et les modes de pensée existants. Ces développements, associés à la sexualisation croissante de la vie publique, ont fait de la sexualité un « problème de société », qui a progressivement imprégné l'école en tant qu'instance éducative. L'éducation sexuelle à l'école doit ainsi compléter l'éducation sexuelle dispensée par les parents (cf. développements similaires dans d'autres thèmes, tels que la consommation de drogues ou les questions environnementales ; Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017 ; Horlacher & De Vincenti, 2019 ; Kunz, Koschmieder & Jacot-Descombes, 2023).

Dans le canton de Zurich, par exemple, les premières expériences en matière d'éducation sexuelle à l'école datent des années 1970. Ces approches initiales allaient au-delà de la simple transmission de connaissances sur le corps, la conception et la grossesse et abordaient également des questions liées à la vie commune et à la majorité dans le cadre de la nouvelle discipline axée sur l'éducation à la vie et à la société (qui remplaçait les cours d'éducation morale et civique). La formation des parents faisait partie intégrante de ces approches et avait pour objectif de soutenir la sensibilisation au sein de la famille. L'introduction de l'éducation sexuelle était controversée sur le plan de la politique éducative. Le débat portait notamment sur la question de savoir si l'école était appelée à assumer une mission éducative susceptible d'influencer les modes de vie et les comportements des jeunes. Du point de vue pédagogique, on s'interrogeait sur les contenus à transmettre, sur la personne qui devait prendre en charge les cours d'éducation sexuelle (enseignantes et enseignants titulaires de la classe ou spécialistes externes) et sur la manière de dispenser une éducation sexuelle holistique qui reste rationnelle et détachée des discours normatifs et moraux (Horlacher & De Vincenti, 2019). L'éducation sexuelle a également obtenu sa légitimation en tant que tâche publique au travers de la jurisprudence, qui met en avant la protection particulière de l'intégrité des enfants et des jeunes ainsi que l'encouragement de leur développement (art. 11 de la Constitution fédérale ; pour d'autres bases juridiques, cf. chap. 1.2). C'est pourquoi en Suisse, l'éducation sexuelle est aujourd'hui ancrée dans les plans d'études des régions linguistiques pour l'école obligatoire et les écoles spécialisées et dans les plans d'études cadres nationaux pour le degré secondaire II.

Pour répondre à la vaste exigence liée à cette thématique, il est nécessaire, d'un point de vue professionnel, d'avoir une compréhension holistique de l'éducation sexuelle (cf. Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017 ; International Planned Parenthood Federation, 2009 ; OMS Bureau régional pour l'Europe et BZgA, 2011). Une telle compréhension envisage le traitement d'un grand nombre de thèmes, dont les aspects biologiques tels que le développement du corps, la contraception et les rapports sexuels protégés ou la prévention des risques liés à la sexualité (p. ex. maladies sexuellement transmissibles, violence sexualisée, abus sexuels et discrimination) de manière adaptée à l'âge et au stade de développement des enfants et des jeunes. Elle place la sexualité dans un contexte plus large de

² Si, dans la langue allemande, il existe différents termes relatifs à cette thématique (p. ex. « sexuelle Bildung », « Sexualpädagogik », « Sexualerziehung », « Sexualkunde »), en français on utilise principalement « éducation sexuelle ». Dans le présent rapport, nous parlons plus spécifiquement d'« éducation sexuelle à l'école » (« schulische Sexualaufklärung », « educazione sessuale nelle scuole »), qui est le terme le plus répandu dans le milieu concerné. C'est également la terminologie utilisée dans le postulat 22.3877.

croissance et de développement personnel et souligne l'importance des compétences psychosociales qui permettent de construire des relations et une sexualité responsables et autodéterminées et de prendre des décisions en connaissance de cause. En outre, l'éducation sexuelle s'appuie sur les droits humains pour aborder des thèmes tels que les droits sexuels et reproductifs, les normes socioculturelles, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, et ce afin d'éviter la discrimination et la stigmatisation et de promouvoir une communication ouverte et respectueuse. Elle transmet également des compétences médiatiques, qui permettent de remettre en question de manière critique des contenus médiatiques et d'identifier les dangers potentiels des médias numériques (p. ex. cybersexting, sextortion ou pornographie illégale). Ainsi, l'éducation sexuelle est vue comme une partie de l'éducation générale qui contribue au développement de la personnalité, à la qualité de vie et à la santé reproductive, physique et psychique.

Le tableau 1 présente les contenus pertinents d'une éducation sexuelle holistique à l'école³.

Tableau 1 : Contenus pertinents d'une éducation sexuelle holistique à l'école

-
- Développement du corps humain
 - Conception et contraception
 - Maladies sexuellement transmissibles
 - Valeurs et normes socioculturelles
 - Diversité des genres et identité sexuelle
 - Droits sexuels
 - Violences sexualisées et abus sexuels
 - Gestion des relations
 - Perception de soi et gestion des émotions
 - Utilisation des médias et réflexion critique
-

Tous les contenus d'une éducation sexuelle holistique ont un lien étroit avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDGs)⁴. Ils renforcent la santé sexuelle et reproductive, l'égalité, l'autodétermination et la cohésion sociale (vgl. auch Schweizerischer Bundesrat, 2021). L'encouragement des compétences psychosociales est considéré comme une condition essentielle à la réalisation de ces objectifs.

Les plans d'études régionaux pour l'école obligatoire et les écoles spécialisées et les plans d'études cadres nationaux pour le degré secondaire II intègrent des références à une éducation sexuelle holistique dans différentes disciplines (notamment en biologie, en éthique et en droit) ainsi que dans des domaines thématiques transversaux tels que la santé, l'éducation en vue d'un développement durable et les capacités transversales. Toutefois, les contenus des plans d'études ne se rapportent pas tous exclusivement à l'éducation sexuelle, mais ils contribuent de manière générale à la protection de l'intégrité des enfants et des jeunes et à leur développement. Certains contenus établissent le lien avec l'éducation sexuelle au sens strict en mentionnant explicitement le terme « sexualité » (p. ex. organes sexuels et reproduction en biologie, violence sexualisée dans le domaine de la prévention de la violence, droits sexuels dans le droit).

Un récapitulatif des différents contenus des plans d'études qui établissent un lien avec l'éducation sexuelle est disponible dans l'annexe (cf. chap. 13.2)⁵. Ces contenus d'une éducation sexuelle globale

³ En référence à cette large compréhension de l'éducation sexuelle, le présent rapport parle d'« éducation sexuelle holistique » (cf. le terme anglais « comprehensive sex education » dans Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 2018). Les *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe* (OMS Bureau régional pour l'Europe et BZgA 2011) et le rapport d'experts de 2017 (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017) emploient également cette terminologie.

⁴ Lien vers les objectifs : <https://sdgs.un.org/goals>.

⁵ En ce qui concerne l'enseignement obligatoire en Suisse romande, le présent rapport se réfère au Plan d'études romand (PER) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) adopté en 2011.

sont également concrétisés dans les concepts (inter)cantonaux de mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école.

L'étude du Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle (2017), également réalisée en réponse à un postulat⁶, a examiné quels contenus étaient généralement abordés aux différents niveaux de l'école obligatoire : dans toutes les régions du pays, l'accent était mis dès le cycle 1⁷ sur les domaines thématiques des émotions, des relations, de la compréhension du corps et du dépassement des limites. Dans la suite de la scolarité obligatoire, la priorité était progressivement placée sur les thèmes biologiques et médicaux, tels que le développement du corps humain, la contraception et les rapports sexuels protégés. Les contenus sensibles, autrement dit les thèmes à forte charge émotionnelle, très personnels ou controversés, étaient plutôt enseignés par des spécialistes externes. En outre, aucun support pédagogique officiellement recommandé n'était connu en 2017.

L'étude a également mis en évidence des différences entre les régions linguistiques en ce qui concerne l'importance des spécialistes dans la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école : le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* (SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014) décrit explicitement, pour l'école obligatoire, une répartition des rôles en fonction des contenus entre le corps enseignant et les spécialistes externes spécialement formés à l'éducation sexuelle. Pour ce qui est de la Suisse alémanique et italienne, en revanche, l'étude a montré que la responsabilité de la planification et de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école incombaient davantage aux établissements scolaires, respectivement au corps enseignant, qui organisaient généralement aussi l'intervention de services spécialisés.

Le financement des interventions de spécialistes variait d'un canton à l'autre dans toutes les régions linguistiques. Dans certains cantons, un budget était prévu, dans d'autres, les coûts étaient pris en charge par les communes ou les écoles. Le financement était souvent considéré comme insuffisant et on faisait état de longs délais d'attente avant qu'un spécialiste ne soit disponible. Les parents étaient systématiquement informés du contenu de l'éducation sexuelle à l'école, surtout en Suisse romande et italienne. Les demandes de dispense demeuraient l'exception absolue dans toutes les régions linguistiques.

En ce qui concerne la formation du corps enseignant, l'étude a montré qu'en Suisse alémanique, les contenus de l'éducation sexuelle étaient parfois obligatoires, parfois facultatifs, mais que dans certains cas ils n'étaient guère enseignés. L'étude a conclu qu'en Suisse, tous les enfants et jeunes n'avaient pas un accès garanti à une éducation sexuelle formelle de qualité satisfaisante. Un important retard demeurait encore à combler pour qu'une participation égale à l'éducation sexuelle formelle soit assurée en particulier dans le cas des enfants et des jeunes en situation de handicap mental ou physique, issus de la migration ou du domaine de l'asile. En outre, l'étude a souligné la nécessité d'impliquer systématiquement les parents dans l'éducation sexuelle à l'école afin de garantir que cette éducation soit cohérente et adaptée aux besoins individuels des jeunes.

L'étude d'experts a également fourni un résumé des critiques formulées à l'encontre des conceptions de l'éducation sexuelle holistique dans les écoles. Ces critiques concernaient surtout le moment à partir duquel l'éducation sexuelle doit être introduite et qu'il est judicieux de parler du développement sexuel, ainsi que la question de savoir si ces contenus ont leur place à l'école (obligatoire). Ont également été remis en question les contenus normatifs transmis, tels que les visions plurielles des valeurs, les images de la famille, les identités de genre, l'enseignement de pratiques sexuelles et une attitude ouverte vis-à-vis des rapports sexuels en dehors ou avant un engagement mutuel ou le mariage. Une autre critique portait sur les droits et les techniques reproductifs, y compris la contraception et l'avortement. En outre, une grande importance a été accordée à la protection contre la pornographie (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017). Enfin, l'étude a souligné la nécessité d'impliquer systématiquement les

⁶ Postulat 14.4115 du 10.12.2014, Regazzi Fabio : « Faire vérifier par une commission indépendante les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent ».

⁷ Cf. figure 2 en annexe (chap. 13.1) : Organisation de l'enseignement obligatoire en trois cycles selon les régions linguistiques.

parents dans l'éducation sexuelle à l'école afin de garantir que cette éducation soit cohérente et adaptée aux besoins individuels des jeunes.

Selon d'autres études, les parents estiment que l'école est un lieu important pour la transmission d'informations fondées. À la maison, les parents conçoivent souvent l'éducation sexuelle comme un processus continu et adapté à la situation et engagent le dialogue avec leurs enfants de manière proactive ou en répondant à leurs questions. Les jeunes apprécient cette forme de sensibilisation intégrée dans la famille, mais souhaiteraient décider eux-mêmes à qui s'adresser avec leurs questions sur la sexualité (Kunz et al., 2023). Outre les parents, les amies et amis et les camarades sont des interlocuteurs importants pour eux. Les jeunes cherchent également des réponses sur internet. Enfin, certains d'entre eux posent leurs questions à leurs frères et sœurs et à leurs enseignantes et enseignants (Hunold & Papandreou, 2023).

1.2 Bases légales de l'éducation sexuelle

Le fait que l'éducation sexuelle soit une tâche publique en Suisse se fonde sur des bases légales fédérales et cantonales ainsi que sur des accords internationaux (cf. pour plus de détails Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017). L'art. 11 de la Constitution fédérale dispose que les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité physique et psychique et à l'encouragement de leur développement. En s'appuyant sur cette base, différentes lois fédérales prévoient la possibilité de prendre des mesures de prévention ainsi que des mesures de promotion de la santé (notamment la loi sur les épidémies et la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse). La jurisprudence du Tribunal fédéral confirme que la prévention des abus sexuels et la protection de la santé, et donc l'éducation sexuelle à l'école, revêtent un intérêt public important (ATF 2C_132 / 2014). En outre, différents accords internationaux ratifiés prévoient que des mesures éducatives doivent être prises pour renforcer la protection de l'intégrité physique et mentale des enfants et des jeunes ainsi que pour assurer une éducation sexuelle holistique (entre autres la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, RS 0.107 ; la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, RS 0.109 ; la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Convention de Lanzarote, RS 0.311.40 ; la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Convention d'Istanbul, RS 0.311.35). L'éducation sexuelle à l'école contribue ainsi à garantir l'égalité des chances pour tous les enfants et jeunes en Suisse.

En plus des bases légales mentionnées, l'art. 62 de la Constitution fédérale confie la compétence en matière d'instruction publique aux cantons. Ces derniers définissent les objectifs, les méthodes et les contenus de l'enseignement en tenant compte des dispositions programmatiques de la Constitution fédérale et des règles du droit international.

1.3 Interventions politiques nationales relatives à l'éducation sexuelle à l'école

Au cours des dernières années, plusieurs postulats faisant référence à l'éducation sexuelle à l'école ont été transmis au niveau fédéral.

Le postulat 14.4115 Regazzi déposé au Conseil national le 10 décembre 2014 (« Faire vérifier par une commission indépendante les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent ») a demandé au Conseil fédéral de faire vérifier les thèses sur lesquelles Santé sexuelle Suisse fonde les prestations qu'elle propose en matière de prévention et d'éducation sexuelle.

Le rapport d'experts datant de 2017 (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017) montre que les bases disponibles en Suisse en matière d'éducation sexuelle à l'école obligatoire reflètent bien l'état actuel des connaissances au niveau international et sont largement étayées par les spécialistes de la discipline. Des lacunes ont toutefois été identifiées dans le domaine de l'organisation et de la transmission des contenus, ce qui a conduit aux recommandations suivantes : (1) clarifier et harmoniser en

particulier le modèle d'éducation sexuelle en milieu scolaire destiné à la Suisse alémanique, (2) renforcer l'ancrage stratégique à l'échelon national de l'éducation sexuelle en milieu scolaire, (3) diffuser les contenus de l'éducation sexuelle holistique et poursuivre le renforcement de la confiance dans l'éducation sexuelle en milieu scolaire, (4) promouvoir et entretenir un dialogue ouvert avec tous les groupes d'acteurs et (5) renforcer les bases empiriques de l'éducation sexuelle en milieu scolaire (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017). Dans son rapport du 21 février 2018 en réponse au postulat, le Conseil fédéral a notamment souligné l'importance d'une approche holistique de l'éducation sexuelle pour la protection, la préservation et la promotion de la santé et pour la prise en compte des dimensions multiples du développement psychosexuel des enfants et des jeunes. En outre, l'éducation sexuelle à l'école garantit l'égalité des chances en matière de prévention. Dans leurs prises de position sur le rapport, différents actrices et acteurs déplorent le fait que ce dernier ne décrit pas la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école dans les cantons et les régions linguistiques de manière suffisamment concrète et correcte (Conseil fédéral suisse, 2018).

L'importance de l'éducation sexuelle à l'école apparaît aussi clairement dans les rapports rédigés en réponse à d'autres postulats portant sur la protection de l'intégrité des enfants et des jeunes. Une étude réalisée en 2022 en réponse au postulat 18.4048 Reynard (« Il est temps d'obtenir des chiffres fiables sur la problématique du harcèlement sexuel ») montre que le harcèlement sexuel prend diverses formes avant tout dans l'espace public et que les enfants et les jeunes en sont de plus en plus touchés également dans l'espace virtuel. Le besoin de prévention est donc avéré (Biberstein, Nef, Baier & Markwalder, 2022). Un rapport d'experts rédigé en 2022 en réponse au postulat 19.4111 Quadranti (« Protéger les enfants et les jeunes et empêcher les criminels de les inciter ou de les forcer à se livrer à des actes sexuels sur eux-mêmes en se filmant avec leur téléphone ») attribue aux écoles un rôle important dans la prévention des cyber-délits sexuels notamment dans le cadre de l'enseignement spécialisé et interdisciplinaire et de soirées de parents proposées en collaboration avec la police ou des organisations privées. Ces mesures ont pour objectif, d'une part, d'offrir des repères et des informations et, d'autre part, de renforcer les compétences numériques des élèves et de leurs familles (Canappele et al., 2022). Dans son rapport du 11 janvier 2023 en réponse au postulat, le Conseil fédéral se déclare prêt à renforcer la prévention primaire et secondaire par des mesures ciblées dans le cadre des activités de la plateforme nationale Jeunes et médias de l'OFAS (Conseil fédéral suisse, 2023).

Le postulat 22.3877 du 30 juin 2022 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, intitulé « Analyse des standards en matière d'éducation sexuelle à l'école en Suisse », s'inscrit également dans cette série de postulats. Il charge le Conseil fédéral de présenter, en collaboration avec les cantons, un rapport montrant 1) comment l'éducation sexuelle est mise en œuvre dans la pratique en Suisse, 2) quel est le rôle de la Confédération, des cantons et des organes intercantonaux pour respecter des standards nationaux et 3) si les plans d'études des régions linguistiques ont conduit à une uniformisation de la matière. Il se réfère ainsi explicitement au postulat Regazzi 14.4115 et au rapport d'experts qui en découle (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017). Il demande en particulier d'examiner dans quelle mesure les différences constatées en Suisse alémanique au niveau des approches et de la qualité de l'éducation sexuelle à l'école ont pu être aplaniées. Avec le postulat déposé, la commission donne également suite à la pétition 21.2037 de la Frauensession 2021 (« Accès pour toutes et tous à une éducation sexuelle holistique dispensée de manière professionnelle »).

2 Objectifs et questions posées dans l'étude

Bien que l'éducation sexuelle soit ancrée depuis de nombreuses années dans les plans d'études cantonaux pour l'école obligatoire et dans la loi, sa mise en œuvre pratique dans l'enseignement obligatoire, dans l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II reste peu claire. Dans ce contexte, les objectifs poursuivis par la présente étude et les questions qu'elle soulève sont énoncés ci-après.

2.1 Objectifs

Afin de répondre aux questions posées dans le postulat, l'étude s'est fixé les objectifs suivants : 1) évaluer la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement spécialisé et le degré secondaire II à travers les différentes régions linguistiques, 2) présenter la conception de la formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école et 3) clarifier les accès à l'éducation sexuelle formelle et informelle pour les enfants et les jeunes en Suisse.

L'étude vise à établir un état des lieux de la mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation sexuelle en Suisse dans une perspective plurielle. Elle se concentre sur l'enquête menée auprès de représentantes et représentants d'offices cantonaux et fédéraux, d'organismes intercantonaux, de centres de compétences et de services spécialisés, d'associations professionnelles du domaine de l'instruction publique et de la santé ainsi que d'établissements de formation et de formation continue du corps enseignant et d'autres personnes impliquées dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'école.

Les écoles et/ou le corps enseignant n'ont pas été consultés, car une enquête représentative n'était pas réalisable dans le cadre de l'étude. De plus, les écoles font l'objet de recherches intensives depuis des années et sont fortement sollicitées en raison du manque de personnel enseignant et d'autres défis scolaires. Les expériences faites dans le cadre d'autres études montrent que leur volonté de participer aux enquêtes est donc souvent faible.

2.2 Questions posées dans l'étude

L'étude entend répondre aux questions posées dans les quatre domaines thématiques ci-après.

2.2.1 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école dans les régions linguistiques et dans les cantons

Conformément au mandat du SEFRI, l'analyse de la mise en œuvre actuelle dans les régions linguistiques et les cantons a été spécifiée en fonction des différents degrés ou niveaux scolaires, à savoir pour l'école obligatoire, les écoles spécialisées⁸ et le degré secondaire II. La présente étude va ainsi plus loin que des conclusions de l'étude d'experts de 2017, qui se concentrait sur la scolarité obligatoire (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017). Dans ce domaine thématique, les questions centrales sont les suivantes :

- Comment l'éducation sexuelle est-elle définie et conceptualisée dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II (législation, plans d'études) ? Dans quelle mesure ces définitions et conceptualisations diffèrent-elles ?
- Comment l'éducation sexuelle est-elle mise en œuvre dans la pratique dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II (y c. nombre de leçons) ?
- Quel est le matériel didactique disponible pour les cours d'éducation sexuelle à l'école obligatoire, dans les écoles spécialisées et au degré secondaire II ? Ce matériel est-il accessible aux enfants et aux jeunes en situation de handicap ? Est-il disponible dans différentes langues, autrement dit est-il également adapté pour les enfants et les jeunes allophones ? Existe-t-il des critères de qualité

⁸ Les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers et ceux en situation de handicap sont scolarisés différemment selon les cantons, que ce soit de manière intégrative dans des classes régulières de l'école obligatoire, dans des classes spéciales séparées ou dans des écoles spécialisées. La présente étude ne fait pas de distinction entre les types d'écoles ou d'enseignements.

pour ce matériel didactique ? Le matériel didactique est-il également adapté pour le traitement des problématiques liées à la violence sexualisée et à la protection des enfants et des jeunes contre les cyber-délits sexuels ?

- Quels sont les avantages et les inconvénients du modèle dans lequel le corps enseignant est responsable de l'éducation sexuelle par rapport au modèle dans lequel l'enseignement est dispensé par des spécialistes externes ?
- Quelles sont les ressources financières allouées à l'éducation sexuelle à l'école et/ou au financement d'enseignantes et enseignants ou de spécialistes externes ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des différences entre les cantons et/ou les régions linguistiques et/ou au sein des cantons en ce qui concerne les questions susmentionnées ?

2.2.2 Formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école

Ce domaine thématique comprend l'analyse de la formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école pour tous les degrés scolaires mentionnés et aborde les questions suivantes :

- Dans quelle mesure existe-t-il une formation spécifique destinée au corps enseignant et aux autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école et comment celle-ci est-elle conçue ?
- Des ressources financières spécifiques sont-elles mises à disposition pour la formation du corps enseignant ou d'autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école ?
- Existe-t-il des différences entre les cantons et/ou les régions linguistiques et/ou au sein des cantons en ce qui concerne les questions susmentionnées ?

2.2.3 Accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle

Ce domaine thématique comprend l'analyse de l'accès à l'éducation sexuelle pour l'ensemble de la Suisse et aborde les questions suivantes :

- Existe-t-il des données concernant les demandes des parents qui souhaitent que leurs enfants et jeunes soient dispensés des cours d'éducation sexuelle ? Le Tribunal fédéral s'est-il prononcé au sujet de la question des dispenses ?
- Quels sont les lieux d'éducation informelle où les enfants et les jeunes ont accès à l'éducation sexuelle en plus de l'éducation formelle dispensée par l'école ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des différences entre les cantons et/ou les régions linguistiques et/ou au sein des cantons en ce qui concerne les questions susmentionnées ?

2.2.4 Bilan et propositions d'amélioration

Ce domaine thématique comprend un bilan relatif à la mise en œuvre de l'éducation sexuelle destinée aux enfants et aux jeunes en Suisse et aborde les questions suivantes :

- L'accès à une éducation sexuelle de qualité est-il garanti pour tous les enfants et jeunes en Suisse ?
- Quels sont les points forts et les lacunes du système en place ?
- Quelles sont les bonnes pratiques à promouvoir ?
- Existe-t-il un besoin d'agir et/ou des propositions d'amélioration ?

3 Design de l'étude

L'approche retenue est celle de la triangulation séquentielle, afin de tenir compte de la complexité du projet. Cela signifie que différentes sources d'information (triangulation des données) ont été considérées de manière échelonnée dans le temps et que différentes procédures (triangulation de méthodes : qualitatives – quantitatives, ouvertes – standardisées) ont été utilisées (Denzin, 1989; Klöti & Widmer, 1997). Cette approche méthodologique a permis d'éclairer les problématiques sous divers angles et d'apporter des réponses complètes. La figure 1 présente les différents éléments du design de l'étude.

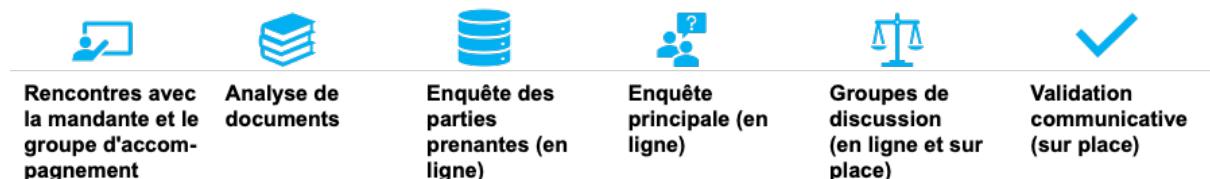


Figure 1 : Vue d'ensemble du design de l'étude

L'étude a débuté en octobre 2023 par la clarification des objectifs et des problématiques avec le mandant et le groupe d'accompagnement. Elle s'est achevée à la mi-novembre 2024 par la remise du rapport final en allemand et en français (cf. calendrier dans le tableau 6 en annexe).

Les différentes étapes sont décrites de manière plus précise dans la suite du document.

3.1 Rencontres avec le mandant et le groupe d'accompagnement

Pendant l'étude, cinq rencontres ont eu lieu entre le mandant, le groupe d'accompagnement (qui a une fonction consultative) et l'équipe de l'étude :

- Rencontre 1 : finalisation du concept de l'étude ; le concept définitif a été établi au terme de la rencontre.
- Rencontre 2 : feedback concernant les instruments de l'enquête en ligne et adaptation des instruments sur la base de ce feedback.
- Rencontre 3 : présentation de l'état intermédiaire de l'étude, y compris les premières évaluations de l'enquête en ligne et la planification des groupes de discussion.
- Rencontre 4 : présentation des principaux résultats, y compris les premières conclusions des groupes de discussion et une première ébauche des recommandations.
- Rencontre 5 : discussion du rapport final.

3.2 Analyse de la littérature et des documents

Afin d'obtenir une vue d'ensemble des bases légales et de l'état actuel des connaissances sur la mise en œuvre pratique en Suisse, des documents clés tels que des documents d'orientation, des études, des postulats et des plans d'études ont été passés en revue (cf. chap. 1). Certains de ces contenus ont également servi à l'opérationnalisation de l'enquête principale.

3.3 Enquête auprès des parties prenantes

Une enquête a été menée auprès des parties prenantes entre le 22 janvier et le 15 mars 2024 afin d'identifier les actrices et acteurs pertinents impliqués dans l'éducation sexuelle formelle et informelle des enfants et des jeunes à l'école en Suisse. À cet effet, le SEFRI a mis à disposition une liste d'adresses d'offices cantonaux et fédéraux, d'organes intercantonaux, de centres de compétences et de services spécialisés, d'associations professionnelles et d'établissements de formation et de

formation continue du corps enseignant et d'autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école⁹. De son côté, l'équipe de l'étude s'est efforcée de trouver d'autres actrices et acteurs afin d'assurer que les trois cycles de l'école obligatoire (classes régulières et écoles spécialisées, cf. figure 2 en annexe, chap. 13.1) ainsi que le degré secondaire II sont dûment pris en compte. Le degré secondaire II englobe aussi bien la formation professionnelle initiale (apprentissage et écoles de maturité professionnelle) que les écoles de formation générale (écoles de culture générale et gymnases) dans les différents cantons et les régions linguistiques.

Le SEFRI a informé par courriel tous les contacts rassemblés au sujet de l'étude à venir, en priant les destinataires d'indiquer, dans un questionnaire en ligne¹⁰, qui étaient compétent en matière d'éducation sexuelle à l'école au sein de leur autorité, institution ou organisation et quels étaient leurs autres contacts dans ce domaine. Les destinataires avaient également la possibilité d'expliquer leurs fonctions et leurs tâches en lien avec l'éducation sexuelle à l'école. La correspondance et l'enquête ont été menées en allemand, en français et en italien.

3.4 Enquête principale

3.4.1 Recrutement et période d'enquête

Pour répondre aux problématiques soulevées, les personnes que l'enquête menée auprès des parties prenantes a identifiées comme étant compétentes en matière d'éducation sexuelle à l'école ont été invitées à participer à l'étude. En ce qui concerne les cantons ou les groupes d'acteurs pour lesquels cette enquête n'a pas permis de déterminer la compétence, les contacts utilisés initialement ont été relancés.

L'enquête en ligne a eu lieu entre le 9 avril et le 10 juin 2024. Dans un premier temps, les participantes et participants ont à nouveau été priés d'indiquer s'ils étaient compétents pour l'éducation sexuelle à l'école. S'ils ne l'étaient pas (en tant que personnes ou institutions), ils avaient la possibilité de citer des personnes compétentes au sein de leur autorité, institution ou organisation ou dans leur environnement professionnel plus large. Les personnes indiquées à ce moment ont alors également été invitées à participer à l'étude. Certains actrices et acteurs ont en outre envoyé un courriel afin de faire part de leur (non-)compétence. Enfin, un courrier de rappel a été envoyé à la fin du mois d'avril et au mois de mai 2024 afin de garantir que des informations étaient disponibles pour chaque canton suisse selon les différents niveaux ou degrés scolaires.

3.4.2 Instruments d'enquête

L'enquête contenait d'une part des questions générales sur les compétences et les fonctions dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'école ainsi qu'une évaluation générale sur la pratique actuellement en vigueur. D'autre part, chaque groupe d'acteurs a reçu des questions spécifiques. Le tableau 5 en annexe offre une vue d'ensemble des thématiques spécifiques adressées aux quatre groupes d'acteurs : 1) les offices fédéraux et cantonaux et les organismes intercantonaux, 2) les centres de compétences et les services spécialisés, 3) les associations professionnelles et 4) les établissements de formation et de formation continue du corps enseignant et d'autres personnes impliquées l'éducation sexuelle à l'école.

Cette procédure avait pour but de réduire le plus possible la charge de travail liée à l'enquête par groupe d'acteurs. L'enquête contenait des questions fermées et des questions ouvertes. Un prétest a permis de vérifier la clarté des instruments. Les questionnaires définitifs en allemand, en français et en italien ont été examinés et approuvés par le mandant et le groupe d'accompagnement¹¹.

Dans les enquêtes, l'éducation sexuelle à l'école a été opérationnalisée au moyen des dix domaines de contenu cités au tableau 1 (cf. chap. 1.1), qui sont à la base des différents plans d'études pour l'école

⁹ Suite au feedback d'un office de la Principauté de Liechtenstein et après discussion avec le mandant, la Principauté de Liechtenstein n'a pas été incluse dans l'étude.

¹⁰ L'outil d'enquête « Survalyzer », géré par l'équipe de l'étude, a été utilisé à cet effet (cf. chap. 3.4.2).

¹¹ Le questionnaire peut être obtenu auprès de l'équipe de l'étude.

obligatoire, les écoles spécialisées et le degré secondaire II et qui sont concrétisés dans les concepts-cadres suisses pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles (Gruppo di lavoro per l'educazione sessuale (GLES) nelle scuole ticinesi, 2016; SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014). Tous les domaines de contenu sont étroitement liés aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies¹², dans la mesure où ils renforcent la santé sexuelle et reproductive, l'égalité, l'autodétermination et la cohésion sociale (cf. également Conseil fédéral suisse, 2021). L'encouragement des capacités transversales est en outre considérée dans tous les plans d'études comme une condition essentielle à la réalisation de ces objectifs.

L'enquête a été menée à l'aide de l'outil en ligne « Survalyzer ». Les données ont été hébergées sur un serveur suisse pendant la durée de l'enquête. Les serveurs sont protégés contre tout accès physique non autorisé et la transmission des données est anonyme et cryptée. Une fois l'enquête terminée, les données ont été effacées sur le serveur suisse externe et enregistrées sous forme anonyme au centre de recherche de la HEP de Zurich consacré à l'inclusion et à la santé à l'école pour y être analysées. La collecte et le traitement des données ont été effectués conformément à la loi du canton de Zurich du 12 février 2007 sur l'information et la protection des données (LS 170.4) et à l'ordonnance correspondante (LS 179.41).

3.4.3 Procédure d'évaluation

Le dépouillement de l'enquête principale a été réalisée au moyen de comptages de fréquence et de résumés des réponses fournies aux questions ouvertes.

Les analyses statistiques ont été effectuées à l'aide de méthodes non paramétriques, dans la mesure où la taille des échantillons le permettait. Le test U de Mann-Whitney a été utilisé pour comparer les données ordinaires de deux échantillons indépendants (p. ex. pour comparer les réponses issues de la Suisse alémanique avec celles issues de la Suisse romande/italienne). Pour ce qui est des comparaisons de plus de deux échantillons indépendants (p. ex. entre les groupes d'acteurs), l'équipe de l'étude a eu recours au test de Kruskal-Wallis, suivi de comparaisons par paires. Dans les deux procédures, la signification a été vérifiée de manière bilatérale. En raison du nombre élevé de tests statistiques effectués, les différences entre les groupes ne sont rapportées que lorsqu'elles sont hautement significatives ($p \leq .001$).

3.5 Groupes de discussion, entretiens individuels et validation communicative

Dans la partie qualitative de l'étude, des questions supplémentaires issues de l'enquête principale ont été approfondies avec des actrices et acteurs sélectionnés. Ces derniers ont participé à des groupes de discussion spécifiques en ligne organisés par région linguistique entre juin et septembre 2024. En complément à ces groupes de discussion, des séances ont également eu lieu en présentiel, réunissant des participantes et participants de Suisse romande et de Suisse alémanique au sein de groupes mixtes. Les personnes qui n'ont pas pu participer aux groupes de discussion pour des raisons de calendrier se sont vues proposer des entretiens individuels en ligne.

Les groupes de discussion et les entretiens individuels (pour des actrices et acteurs spécifiques, en ligne) ont duré 30 à 60 minutes, les groupes de discussion (mixtes, fin juin 2024 à Berne) organisés sur place environ trois heures. Les principales questions abordées étaient les suivantes : 1) du point de vue des personnes participant à la discussion, quels contenus d'éducation sexuelle doivent être traités en priorité dans les écoles et 2) quelles conditions et mesures sont nécessaires pour une mise en œuvre réussie d'une éducation sexuelle holistique dans les écoles. En fonction des connaissances des personnes participantes, la question de la 3) manière dont l'éducation sexuelle est mise en œuvre aux différents degrés scolaires spécifiques a également été approfondie.

¹² Lien vers les ODD : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

Les groupes de discussion spécifiques aux actrices et aux acteurs et les entretiens individuels (en ligne) ont été réalisés avec l'outil Microsoft Teams, enregistrés et consignés dans des comptes rendus. Les comptes rendus des groupes de discussion mixtes ont été rédigés sur place. À la fin, les contenus des différents comptes rendus ont été réduits à l'essentiel et résumés avec un degré d'abstraction élevé (Dresing & Pehl, 2018) (cf. chap. 6).

La méthode de validation communicative a été utilisée pour clore l'étude (Birt, Scott, Cavers, Campbell & Walter, 2016; Lincoln, Guba & Pilotta, 1985). Les recommandations formulées par l'équipe de l'étude ont été discutées le 10 septembre 2024 avec une sélection de représentantes et représentants des différents groupes d'actrices et acteurs de Suisse alémanique et de Suisse romande. Les résultats de cette discussion ont été consignés par écrit, sans ajout d'informations supplémentaires de la part de l'équipe d'étude (cf. chap. 9).

4 Description des échantillons

Le chapitre qui suit décrit la composition des différents échantillons disponibles pour l'analyse des données. Il est important de souligner que la représentativité des résultats n'est pas garantie pour tous les groupes d'acteurs. Néanmoins, les données disponibles offrent une base solide pour répondre aux questions : en effet, vers la fin de la collecte des données, celles-ci semblaient saturées, car plus aucune nouvelle information importante ne parvenait à l'équipe de l'étude.

4.1 Enquête auprès des parties prenantes

Au total, 259 actrices et acteurs issus de tous les cantons suisses ou d'organismes intercantonaux ou nationaux des différents groupes d'acteurs ont été invités à participer à l'enquête menée auprès des parties prenantes. 106 personnes ont répondu entièrement ou en partie. Parmi elles, 64 sont compétentes pour les questions liées à l'éducation sexuelle à l'école. La majorité d'entre elles travaillent au sein d'un office (chargé de l'éducation ou de la santé). Sont également représentés des actrices et acteurs issus d'associations professionnelles, d'établissements de formation (le plus souvent des hautes écoles pédagogiques) et de services spécialisés, ainsi que quelques personnes issues d'écoles. Ces dernières n'ont toutefois pas été recontactées pour l'enquête principale (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Participants à l'enquête auprès des parties prenantes et retours concernant la compétence

	Total	Offices	Centres de comp. et serv. spéci.	Associa-tions prof.	Établissem-ents de forma-tion	Autres
Actrices et acteurs invités à l'enquête auprès des parties prenantes	259	136	25	45	53	-
Participation	106	55	21	7	14	9
Compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école						
oui	64	32	11	2	11	8
non	42	23	10	5	3	1

Près de la moitié des actrices et acteurs ayant répondu sont responsables de classes régulières de l'école obligatoire (cycles 1 à 3), environ un cinquième d'écoles spécialisées et environ un tiers du degré secondaire II. Dans le cadre de l'enquête menée auprès des parties prenantes, tant des personnes compétentes que des personnes non compétentes pour l'éducation sexuelle ont cité d'autres personnes qui, elles, étaient compétentes en la matière.

4.2 Enquête principale

Au total, 309 actrices et acteurs issus de tous les cantons suisses ou d'organismes intercantonaux ou nationaux des différents groupes concernés ont été invités à participer à l'enquête principale. Onze autres personnes sont venues s'y ajouter suite au courrier de rappel adressé aux offices cantonaux, qui contenait un lien général vers l'enquête. 115 personnes ont terminé l'enquête dans sa totalité ou en partie. Parmi elles, 82 personnes venaient de Suisse alémanique, 28 de Suisse romande et 5 de Suisse italienne¹³. Réparties par groupes d'acteurs, 46 personnes représentant des offices cantonaux, 56 représentant des centres de compétences et des services spécialisés, 2 représentant des associations professionnelles nationales et 11 représentant des établissements de formation ont participé à l'enquête.

Au total, 67 personnes, soit un peu plus de la moitié des répondants, ont indiqué qu'elles étaient compétentes pour l'éducation sexuelle à l'école dans le cadre de leur activité. 29 personnes ont affirmé ne pas avoir de compétence en la matière au sein de leur autorité, institution ou organisation (dans certains cas, elles ont pu être remplacées par une autre personne compétente pour participer à l'étude à leur place). 19 personnes supplémentaires ont indiqué que leur autorité, institution ou organisation n'était globalement pas compétente en matière d'éducation sexuelle à l'école (cf. Tableau 3, colonne « Total »).

Tableau 3 : Retours concernant la compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école, globalement et par groupe d'acteurs

	Total (n = 115)	Offices (n = 46)	Centres de comp., serv. spéc. (n = 56)	Associations profession- nelles (n = 2)	Établissem- ents de formation (n = 11)
Compétence	67	25	36	1	5
Pas de compétence en tant que personne ou institution	48	21	20	1	6

Si l'on distingue les régions linguistiques ou les groupes d'acteurs, on obtient un tableau similaire : environ la moitié des personnes participantes se déclare compétente, tandis que l'autre moitié se considère non compétente (tant que personne ou institution). Cette répartition est comparable pour les autres régions linguistiques (cf. pour plus de détails tableau 7 en annexe).

En ce qui concerne le groupe d'acteurs des établissements de formation, il convient de mentionner que ce sont principalement des représentantes et représentants de hautes écoles pédagogiques de Suisse alémanique qui ont participé à l'enquête principale et ont indiqué être compétents en matière d'éducation sexuelle à l'école. En outre, deux hautes écoles proposent des formations et des formations continues aux spécialistes en « santé sexuelle éducation-formation-conseil » – l'une en Suisse alémanique et l'autre en Suisse romande. Elles se sont désignées comme services spécialisés dans l'enquête et font donc partie de ce groupe d'acteurs.

La partie de l'étude consacrée aux résultats (chap. 5.1.1) fournit de plus amples explications sur les groupes d'acteurs participants ainsi que sur leurs compétences pour les différents degrés scolaires.

¹³ Le décompte par région linguistique dépend de la langue que les personnes ont choisie pour répondre à l'enquête. Pour certains cantons bilingues, la répartition des langues est la suivante : dans le canton du Valais, l'allemand (offices) et le français (offices, services spécialisés, établissements de formation) ont été choisis. Dans le canton de Fribourg, les participantes et participants de tous les groupes d'acteurs ont répondu en français. Dans le canton de Berne, ils ont répondu en allemand, à l'exception d'une personne représentant un service spécialisé, qui a répondu en français.

4.3 Groupes de discussion, entretiens individuels et validation communicative

Trois groupes de discussion spécifiques en ligne, un groupe de discussion mixte sur place et dix entretiens individuels ont été organisés. Les participantes et participants représentaient des organismes intercantonaux, des services cantonaux et fédéraux, des associations de directions d'école et de corps enseignant, ainsi que des établissements de formation du corps enseignant de divers degrés scolaires et de spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil. Ils venaient de Suisse alémanique, romande et italienne.

La validation communicative des champs d'action et des recommandations élaborés par l'équipe de l'étude a été effectuée avec la participation de spécialistes issus d'établissements de formation du corps enseignant, d'autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école ainsi que de représentantes et représentants de centres de compétences et de services spécialisés cantonaux et fédéraux. Ces spécialistes venaient de Suisse romande et de Suisse alémanique.

5 Résultats de l'enquête principale

Le présent chapitre décrit les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes et de l'enquête principale auprès des quatre groupes d'acteurs (offices cantonaux, centres de compétences et services spécialisés, associations professionnelles, établissements de formation et de formation continue). Les chapitres s'articulent autour des quatre domaines thématiques définis (cf. chap. 2.2).

5.1 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école

Les sous-chapitres qui suivent expliquent en détail les compétences en matière d'éducation sexuelle à l'école au sein des différents groupes d'acteurs interrogés (chap. 5.1.1). Y sont également présentés les résultats relatifs aux directives et aux recommandations officielles ainsi qu'au financement et au contrôle de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école (chap. 5.1.2).

Viennent ensuite les résultats relatifs à la mise en œuvre des contenus de l'éducation sexuelle à l'école dans les classes régulières de la scolarité obligatoire, dans les écoles spécialisées et au degré secondaire II (chap. 5.1.3). Les chap. 5.1.4 et 5.1.5 décrivent le matériel didactique utilisé et donnent des informations sur les personnes qui dispensent les cours d'éducation sexuelle. Enfin, les résultats concernant les offres extrascolaires informelles utilisées ou transmises dans les écoles sont présentés au chap. 5.1.6.

5.1.1 Compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école

Comme indiqué dans la description des échantillons utilisés pour les deux enquêtes en ligne (cf. chap. 4.1 et 4.2), les offices, les centres de compétences et services spécialisés, les établissements de formation et les associations professionnelles contactés ont été priés d'indiquer s'ils étaient compétents en matière d'éducation sexuelle à l'école (en tant que personnes ou institutions). Parmi les participantes et participants à l'enquête ($n = 115$) et selon les groupes d'acteurs et les régions linguistiques, un peu plus de la moitié des personnes ont déclaré avoir une telle compétence ($n_{total} = 67$), l'autre partie n'en ayant aucune ($n_{total} = 48$, cf. tableau 7 en annexe). La répartition des participantes et participants à l'enquête correspond à peu près à celle des trois langues nationales, l'allemand, le français et l'italien (Bundesamt für Statistik, 2021).

Les personnes compétentes qui ont répondu travaillent principalement dans des centres de compétences et des services spécialisés ($n = 36$) ainsi qu'au sein d'offices cantonaux ($n = 25$). Des personnes compétentes actives dans des établissements de formation du corps enseignant de l'école obligatoire ont également répondu ; elles proviennent toutes de Suisse alémanique ($n = 5$ de quatre hautes écoles pédagogiques). Une association professionnelle nationale du corps enseignant des écoles de formation générale du degré secondaire II (écoles de culture générale et gymnases) a également répondu à l'enquête principale, ainsi que 17 participantes et participants issus de services spécialisés et de hautes écoles impliqués dans la formation de spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil.

Compétences des offices cantonaux par degré scolaire

En ce qui concerne les classes régulières de la scolarité obligatoire, les offices cantonaux ont fourni des informations au sujet des services compétents pour environ la moitié des cantons (cf. tableau 8 en annexe). Cette compétence concerne généralement les trois cycles de l'école obligatoire. S'agissant des écoles spécialisées et des écoles de formation générale du degré secondaire II, les offices cantonaux compétents ont livré des informations pour environ la moitié des cantons de la Suisse romande et italienne. Cette proportion d'offices compétents ayant répondu se situe entre un tiers et un quart des cantons pour la Suisse alémanique. Enfin, seuls deux des 19 cantons disposant d'autorités compétentes ont fourni des informations concernant la formation professionnelle initiale (y c. la formation menant à la maturité professionnelle).

Les offices cantonaux ayant répondu sont généralement rattachés aux directions de l'instruction publique. Dans certains cantons, les réponses des autorités compétentes provenaient de la direction de la santé.

Pour certains cantons, les offices ont envoyé des courriels expliquant qu'ils n'étaient pas compétents. En ce qui concerne l'école obligatoire, il est apparu que la compétence en lien avec le thème de l'éducation sexuelle à l'école n'est pas explicitement réglée dans les cantons concernés et qu'il n'y a donc pas un seul et unique service ou spécialiste chargé de cette thématique. Les offices en charge de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle ont parfois indiqué que la compétence en matière d'éducation sexuelle scolaire relevait plutôt de l'école obligatoire. Néanmoins, selon l'estimation de ces offices, certaines écoles du degré secondaire II transmettent, dans le cadre de certaines matières (p. ex. biologie, psychologie) ou lors de manifestations ponctuelles ou de semaines spéciales, des contenus relatifs à l'éducation sexuelle intégrés dans le programme scolaire qu'elles ont elles-mêmes définis. Un office en charge de la santé et du social a répondu que l'éducation sexuelle à l'école était proposée dans le cadre de contrats de prestations conclus avec des services spécialisés et que les écoles avaient la possibilité de profiter de ces offres.

Compétences des services spécialisés et des établissements de formation

Les spécialistes participants impliqués dans l'éducation sexuelle à l'école travaillent soit dans des services cantonaux de santé et de prévention, qui s'occupent entre autres de l'éducation sexuelle, soit dans des services spécialisés. Ces derniers disposent de pôles de santé sexuelle, de planning familial, d'aide aux personnes atteintes du sida ou de soutien aux personnes queer. Les spécialistes sont principalement actifs dans l'éducation sexuelle à l'école dispensée dans des classes régulières de l'école obligatoire. Les personnes ayant participé sont presque toutes actives dans les cycles 2 et 3 et environ la moitié d'entre elles travaille dans le cycle 1. En outre, près de la moitié des spécialistes s'engagent dans l'éducation sexuelle au sein d'écoles spécialisées, là aussi principalement dans les cycles 2 et 3. Enfin, quelque 25 % à 50 % des spécialistes ayant répondu travaillent à différents niveaux du degré secondaire II (cf. tableau 9 en annexe).

Les représentantes et représentants des quatre hautes écoles pédagogiques de Suisse alémanique ont fourni des informations sur la formation initiale du corps enseignant des classes régulières de l'école obligatoire dans le domaine de l'éducation sexuelle. L'enquête principale ne contient pas de renseignements sur la formation initiale du corps enseignant des écoles spécialisées et du degré secondaire II. Des entretiens individuels menés dans la dernière phase de l'étude ont permis de combler ces lacunes (cf. chap. 6).

Les hautes écoles pédagogiques et les services spécialisés susmentionnés proposent parfois aux enseignantes et enseignants des formations continues spécialisées dans le domaine de l'éducation sexuelle ou sont impliqués dans la formation des spécialistes en santé sexuelle. Ces formations et formations continues spécialisées sont principalement suivies par les personnes qui dispensent les cours d'éducation sexuelle dans les classes régulières des cycles 2 et 3. Une part minoritaire des participantes et participants à ces formations enseigne également à d'autres degrés scolaires, à savoir dans des classes régulières du cycle 1, dans des écoles spécialisées ou au degré secondaire II.

Ainsi, les services spécialisés et les établissements de formation du corps enseignant sont principalement compétents pour les classes régulières de l'école obligatoire, en particulier les cycles 2 et 3, et dans une moindre mesure pour les écoles spécialisées ou le degré secondaire II.

5.1.2 Directives et recommandations officielles, financement et contrôle de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école

Les représentantes et représentants des offices ont été interrogés sur les directives et les recommandations cantonales, sur les moyens financiers engagés ainsi que sur la situation en matière de contrôle de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle. Au total, 25 personnes ont fourni des informations : 20 personnes de la Suisse alémanique, 4 de la Suisse romande et 1 du Tessin.

Directives et recommandations officielles

La question a été posée aux représentantes et représentants d'offices de savoir si leur office émettait des directives contraignantes ou des recommandations non contraignantes à l'intention des écoles. Tous cantons confondus, 16 représentantes et représentants ont répondu par l'affirmative pour les directives obligatoires et 11 ont déclaré émettre des recommandations. 8 représentantes et représentants

ont affirmé qu'il n'existait aucune directive contraignante et 13 ont indiqué ne pas émettre de recommandations. Le tableau qui se dégage donc est celui d'une Suisse disposant à la fois de directives obligatoires et de recommandations en matière d'éducation sexuelle à l'école, et ce dans toutes les régions linguistiques.

Si on considère les régions linguistiques et les degrés scolaires séparément, on constate qu'en Suisse alémanique, les directives et les recommandations sont plus souvent citées en rapport avec les classes régulières de la scolarité obligatoire qu'en rapport avec les écoles secondaires et le degré secondaire II (cf. tableau 10 en annexe). En raison de la petite taille de l'échantillon en Suisse romande et italienne, il est plus difficile de tirer des conclusions fiables pour ces régions ; on y cite généralement plutôt des directives (bien que peu nombreuses) que des recommandations pour les différents degrés scolaires.

Forme des directives

Ce sont surtout les plans d'études des régions linguistiques conçus pour les classes régulières de la scolarité obligatoire qui sont le plus souvent cités en tant que directives contraignantes, et ce davantage pour les cycles 2 et 3 que pour le cycle 1. Les plans d'études applicables aux écoles spécialisées et aux écoles de formation générale du degré secondaire II (écoles de culture générale et gymnases) sont plus rarement mentionnés et ceux applicables à la formation professionnelle initiale (y c. formation menant à la maturité professionnelle) ne le sont que de manière isolée (cf. Tableau 11 en annexe).

Comme l'a déjà montré l'étude de 2017 (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017), les plans d'études des régions linguistiques pour l'école obligatoire contiennent des références à tous les domaines partiels d'une éducation sexuelle holistique. Ces références sont ancrées dans les thèmes interdisciplinaires de la santé, de l'éducation en vue d'un développement durable et des capacités transversales. Dans le Lehrplan 21, divers domaines disciplinaires se réfèrent en outre à l'éducation sexuelle au sens strict, à savoir en mentionnant explicitement le terme « sexualité ».

Le plan d'études s'applique en principe à tous les enfants et jeunes. Afin de garantir qu'il offre également un cadre contraignant pour les élèves souffrant de handicaps complexes, 19 cantons et la Principauté de Liechtenstein ont élaboré, en collaboration avec la Deutschschweizer Volksschulämterkonferenz (DVK), une brochure sur l'application du Lehrplan 21 dans les écoles spécialisées et ordinaires (Hollenweger, Bühler & Deutschschweizer Volksschulämterkonferenz (DVK), 2019). Celle-ci ne contient pas de références à la sexualité au sens strict. Elle aborde cependant de nombreux aspects d'une compréhension holistique de l'éducation sexuelle dans le cadre des thèmes interdisciplinaires que sont la santé, l'éducation en vue d'un développement durable et les capacités transversales. Parmi ces aspects, on trouve par exemple les expériences en lien avec les changements de son corps ou l'établissement et l'entretien de relations significatives avec d'autres personnes.

Des références à l'éducation sexuelle existent également dans les plans d'études cadres nationaux du degré secondaire II (enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale, formation menant à la maturité professionnelle, écoles de culture générale, écoles de maturité gymnasiale), tant au sens général et global qu'au sens parfois plus étroit et explicite. Ces références concernent des thèmes tels que la santé, le droit et la vie en société (cf. liste des références en annexe).

Outre le plan d'études, d'autres bases contraignantes sont mentionnées de manière isolée. Ainsi, dans un canton alémanique, le parlement cantonal a émis un mandat portant sur l'élaboration d'une offre de formation continue interne obligatoire dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'intention du corps enseignant de l'école obligatoire (classes régulières et écoles spécialisées). Les représentantes et représentants d'offices de cantons francophones renvoient à la « loi sur l'enfance et la jeunesse J6 01 »¹⁴, à la « Stratégie cantonale de santé sexuelle »¹⁵ ou au fait qu'une réforme des directives relatives à l'éducation sexuelle à l'école est en cours à tous les degrés scolaires.

¹⁴ <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

¹⁵ <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/strategie-cantonale-de-sante-sexuelle>

Contenu des directives et des recommandations cantonales

Peu de cantons font état de directives concrètes concernant le nombre de leçons, les concepts d'enseignement, les moyens pédagogiques ou le type de qualification des personnes chargées de l'enseignement. Les mentions des offices cantonaux concernent les classes régulières de l'école obligatoire et, de manière isolée, les autres degrés scolaires (cf. tableau 11 en annexe).

En Suisse alémanique comme en Suisse romande, les directives relatives au nombre de leçons par année scolaire oscillent souvent entre deux et quatre leçons annuelles. Cela vaut pour les différents cycles de l'école obligatoire ainsi que pour les écoles spécialisées et les différents niveaux scolaires du degré secondaire II.

En ce qui concerne les concepts d'enseignement, les cantons francophones se réfèrent au *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* (SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014) en tant que directive partiellement contraignante et base partiellement recommandée. Ce document définit explicitement la répartition thématique des rôles entre corps enseignant et spécialistes externes. En règle générale, les spécialistes externes visitent les classes tous les deux ans et dispensent entre deux et quatre leçons. Ils transmettent des informations de base ainsi que les principales compétences personnelles et sociales nécessaires en matière de santé sexuelle. Les enseignantes et enseignants sont informés des contenus de ces cours et sont invités à les aborder dans la suite de l'enseignement, par exemple en répondant aux questions des élèves ou lors de discussions.

Certains représentantes et représentants d'offices de Suisse romande et alémanique précisent les contenus du *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* ainsi que d'autres concepts d'enseignement prescrits ou recommandés. Les contenus englobent des aspects d'une éducation sexuelle holistique qui sont spécifiques aux degrés scolaires. Il s'agit d'une part des thèmes classiques, tels que le développement du corps humain, la conception et la contraception, ainsi que la prévention des maladies transmissibles, la violence sexualisée et les aspects liés aux médias (cybersexting, pornographie). D'autre part, des thèmes de l'éducation en vue d'un développement durable sont également abordés, notamment des aspects relevant des droits, tels que les droits sexuels et l'orientation sexuelle, ainsi que des capacités transversales (sociales, personnelles et émotionnelles). Le tableau 12 en annexe présente une vue d'ensemble détaillée des contenus mentionnés.

En ce qui concerne les moyens d'enseignement obligatoires, il n'y a que quelques mentions se rapportant aux classes régulières de l'école obligatoire (cf. liste en annexe chap. 13.4.2). Une autorité de Suisse alémanique renvoie, pour les cycles 2 et 3, au matériel pédagogique NaTech¹⁶ destiné à tous les degrés, qui aborde le thème du corps et de son développement. Les représentantes et représentants d'offices d'autres cantons se réfèrent de manière générale aux « cours d'éducation sexuelle ». En Suisse romande, on cite parfois le matériel proposé par l'Université de Genève¹⁷ ou des tableaux et des vidéos réalisés sur mandat d'un canton et accessibles sur une plateforme¹⁸. Il semble que certains moyens didactiques soient encore en cours de développement.

Ces directives sont complétées par des recommandations concernant le matériel didactique et pédagogique, qui s'appliquent à tous les degrés scolaires, de l'école obligatoire (classes régulières et écoles spécialisées) au degré secondaire II (cf. également la liste en annexe, chap. 13.4.2). Sont notamment mentionnés pour le Tessin les *Raccomandazioni operative sull'educazione sessuale a scuola* (Gruppo di lavoro per l'educazione sessuale (GLES) nelle scuole ticinesi, 2016) et pour la Suisse alémanique les *Planungshilfen Gesundheitsförderung und Prävention für die Volksschule*¹⁹.

Il n'existe que peu d'indications officielles sur les qualifications des personnes autorisées à dispenser des cours d'éducation sexuelle. Certaines autorités de Suisse alémanique indiquent que les personnes qui enseignent doivent disposer d'un diplôme d'enseignement reconnu par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour le degré scolaire correspondant, et ce explicitement pour l'école obligatoire ainsi que pour le degré secondaire II. En outre, plusieurs représentantes et

¹⁶ Lien vers le matériel pédagogique : <https://www.schulverlag.ch/de/produkte/natech>

¹⁷ Lien vers le matériel : <https://www.unige.ch/ssi/>

¹⁸ Lien vers la plateforme : <https://www.1jour1actu.com/?s=sex>

¹⁹ Lien vers les Planungshilfen : <http://tiny.phzh.ch/plh-ges>

représentants d'offices cantonaux romands et alémaniques citent des spécialistes externes dans le domaine de la santé sexuelle qui sont autorisés à dispenser des cours d'éducation sexuelle. Ces personnes ont suivi leur formation dans une haute école reconnue par Santé sexuelle Suisse et disposent donc au minimum d'un diplôme de bachelor ainsi que d'un CAS ou d'un DAS en santé sexuelle. Le représentant d'un office alémanique mentionne en outre que ces spécialistes doivent si possible travailler au sein d'un service spécialisé subventionné par le canton.

Tous les services officiels qui ont répondu en Suisse soulignent l'importance des services spécialisés en tant que point d'ancrage obligatoire ou recommandé pour le travail au sein des écoles. Les collaboratrices et collaborateurs de ces services peuvent intervenir en classe et proposer des formations continues aux équipes d'enseignants. Ils peuvent également fournir des informations, des conseils personnalisés et un soutien aux élèves et à leurs parents.

En conclusion, les résultats obtenus grâce aux informations transmises par les offices montrent clairement que les compétences en matière de mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles diffèrent selon les régions linguistiques : en Suisse romande, la répartition thématique des rôles entre corps enseignant et spécialistes externes est explicitement définie par le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* (SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014). Au Tessin et en Suisse alémanique, ce sont en premier lieu les écoles et le corps enseignant qui sont responsables de la planification et de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école. Pour les soutenir, ils peuvent faire appel à des spécialistes externes, comme indiqué dans les *Raccomandazioni operative sull'educazione sessuale a scuola* (Gruppo di lavoro per l'educazione sessuale (GLES) nelle scuole ticinesi, 2016) pour le Tessin et comme cela ressort également des réponses des offices de Suisse alémanique.

Financement de l'éducation sexuelle par les cantons

Les offices ont également donné des réponses hétérogènes à la question des moyens financiers alloués à l'éducation sexuelle des enfants et des jeunes dans le budget cantonal annuel. Si certains cantons octroient un budget spécifique aux différents degrés scolaires, ce type de budget n'existe pas dans d'autres cantons. Ce sont les classes régulières de l'école obligatoire qui bénéficient le plus souvent des moyens financiers, suivies par les écoles spécialisées, tandis que le degré secondaire II se voit allouer les moyens les plus modestes (cf. annexe chap. 13.4.2).

Les moyens financiers sont principalement consacrés à l'intervention de spécialistes externes dans les écoles et à la formation initiale ou continue du corps enseignant. Plus rarement, ils servent à financer des offres extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes. Les formations initiales et continues d'autres personnes actives dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'école (p. ex. spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil) ou le développement de matériel pédagogique ne reçoivent que peu de soutien financier. De même, les offres d'éducation sexuelle destinées aux parents ou aux personnes responsables de l'éducation sont dans l'ensemble rarement financées, et lorsque c'est le cas, ces financements concernent surtout la Suisse alémanique (cf. tableau 15 en annexe).

Certains offices mentionnent explicitement les offres extrascolaires financées (cf. annexe chap. 13.4.2).

Contrôle de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école par les offices

Certains représentantes et représentants d'offices cantonaux indiquent qu'ils contrôlent la qualité de l'éducation sexuelle à l'école. D'autres, surtout en Suisse alémanique, affirment explicitement ne pas effectuer un tel contrôle (cf. tableau 17 en annexe). Quant à la forme que prend ce dernier, ils citent principalement trois niveaux :

- l'échange et l'observation, voire l'intervision entre les enseignantes et enseignants eux-mêmes ainsi que leur supervision ;
- contrôle cantonal par l'inspection scolaire dans le cadre de la surveillance ordinaire des écoles ; un grand canton de Suisse alémanique mène des entretiens annuels avec les écoles au degré secondaire II pour faire le point sur la promotion de la santé en général et donc aussi sur l'éducation sexuelle dans les écoles, avec l'exigence de rapports écrits de la part des écoles ;
- surveillance des services spécialisés impliqués dans l'éducation sexuelle à l'école bénéficiaires de subventions cantonales (rapports d'activité). Un canton indique que l'intervention de ces services est un élément de l'assurance qualité. Un autre demande aux élèves du degré secondaire II un feedback écrit sur le travail des services spécialisés en question.

Certains représentantes et représentants d'offices font état de résultats positifs à l'issue de ce contrôle : les directives des plans d'études sont respectées dans les écoles, notamment grâce à la collaboration avec les services spécialisés. Les élèves se disent très satisfaits du travail des spécialistes externes, ils estiment que de nombreux thèmes sont abordés en peu de temps et souhaiteraient en général discuter davantage avec ces personnes. Les écoles et le corps enseignant profitent également de la longue expérience des spécialistes. En raison des évaluations continues, les guides relatifs au travail des services spécialisés sont régulièrement adaptés aux questions d'actualité (cf. la compilation des déclarations dans tableau 18 en annexe).

5.1.3 Contenus mis en œuvre dans les écoles

Les 42 personnes issues de centres de compétences, de services spécialisés, d'associations professionnelles et d'établissements de formation du corps enseignant ont été interrogées sur la manière dont, selon elles, l'éducation sexuelle à l'école est mise en œuvre dans la pratique, à savoir dans les classes régulières de la scolarité obligatoire, dans les écoles spécialisées et au degré secondaire II. Les paragraphes qui suivent sont axés sur les contenus transmis dans les écoles.

Comme décrit au chap. 3.4.2, les dix contenus d'une éducation sexuelle holistique ont été définis et répartis en trois domaines thématiques généraux :

- *Aspects biologiques et médicaux* : en font partie le développement du corps, la conception et la contraception ainsi que des maladies sexuellement transmissibles.
- *Éducation en vue d'un développement durable* : il s'agit notamment de la réflexion sur des valeurs et des normes socioculturelles, la diversité des genres, l'identité sexuelle, les droits sexuels et le thème des violences sexualisées et des abus sexuels.
- *Capacités transversales* : elles comprennent des compétences personnelles (perception de soi, gestion des émotions), des compétences sociales (gestion des relations) et des compétences méthodologiques (utilisation des médias et réflexion critique).

Il s'agissait d'estimer la proportion d'écoles de chaque degré scolaire qui abordent les différents domaines thématiques avec les élèves (sur une échelle de « 1 = aucune école » à « 6 = toutes les écoles »). Les spécialistes ne devaient se référer qu'à la zone géographique et aux degrés scolaires pour lesquels ils étaient compétents. Cela a permis d'estimer dans quelle mesure les contenus étaient traités dans l'enseignement de manière généralisée, sans toutefois pouvoir se prononcer sur le degré de détail et d'approfondissement des contenus.

Tous degrés scolaires confondus, 33 personnes sur 42 ont donné leur avis sur les contenus mis en œuvre à l'école (20 personnes de Suisse alémanique et 13 personnes de Suisse romande/italienne ; cf. le nombre de personnes par degré scolaire dans tableau 19 en annexe). Dans la présentation des

résultats ci-après, les différences entre les deux grandes régions linguistiques (Suisse alémanique vs. Suisse romande) sont commentées dans la mesure où la taille des échantillons est suffisante pour permettre des comparaisons statistiques.

Classes régulières de l'école obligatoire

Il est intéressant de constater que les appréciations des spécialistes varient fortement d'une région linguistique à l'autre, surtout pour les cycles 2 et 3, un peu moins pour le cycle 1. Les participantes et participants de Suisse romande attestent que pratiquement tous les contenus sont traités de manière plutôt, voire très généralisée, et ce pour l'ensemble des cycles, avec quelques exceptions pour le cycle 1. Les participantes et participants de Suisse alémanique et italienne estiment que les contenus de l'éducation sexuelle ne sont que partiellement, voire pas du tout, mis en œuvre dans les écoles durant la scolarité obligatoire, avec quelques exceptions pour le cycle 3.

Selon les estimations des spécialistes de Suisse alémanique, les contenus présentés sont partiellement ou à peine traités (ils ne sont en tout cas pas explicitement mis en lien avec l'éducation sexuelle) au cycle 1. Les contenus les plus fréquemment abordés sont ceux relatifs au corps humain et à son développement, aux normes et aux valeurs sociales, à la violence sexualisée et aux abus sexuels (sur le modèle du programme « Mon corps est à moi ! ») ainsi que les compétences sociales liées à la gestion des relations et les compétences personnelles liées à la perception de soi et à la gestion des émotions. Selon les estimations des spécialistes de Suisse romande, ces thèmes sont abordés de manière plutôt, voire très généralisée. Comme en Suisse alémanique, le thème des maladies sexuellement transmissibles n'est encore guère au centre des préoccupations au cycle 1. En outre, l'utilisation des médias et la réflexion critique sont moins souvent traitées en lien avec l'éducation sexuelle que les autres thèmes. Au cycle 1, les différences entre les deux régions linguistiques deviennent hautement significatives lorsqu'il s'agit de thématiser les compétences sociales et personnelles. Selon les spécialistes, ces compétences psychosociales sont plus généralement abordées dans le cadre de l'éducation sexuelle en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (cf. tableau 20 en annexe ; aucune évaluation du cycle 1 n'est disponible pour la Suisse italienne).

Pour les cycles 2 et 3, les spécialistes alémaniques rapportent que les contenus relatifs aux aspects biologiques et médicaux sont abordés de manière plutôt généralisée, sachant qu'on met davantage l'accent sur les maladies sexuellement transmissibles seulement à partir du cycle 3. Les capacités transversales sont traitées moins souvent en lien avec l'éducation sexuelle. Au cycle 2 surtout, les contenus relatifs aux valeurs et aux normes socioculturelles, à la diversité des genres et à l'identité sexuelle, ainsi qu'aux droits sexuels et à la violence sexualisée ne sont guère thématiqués ; ils le sont un peu plus au cycle 3. Selon une évaluation individuelle concernant le cycle 3, le Tessin connaît une situation similaire. Les spécialistes romands indiquent que dans leur région, tous les thèmes sont traités de manière quasi généralisée aux cycles 2 et 3, les maladies sexuellement transmissibles étant un peu moins thématiquées au cycle 2 qu'au cycle 3. Bon nombre de ces différences entre régions linguistiques sont hautement significatives. Au cycle 2, c'est le cas de la thématisation du corps humain et de son développement, de tous les contenus du domaine thématique EDD ainsi que des compétences personnelles et sociales. Au cycle 3, toutes les différences sont hautement significatives, à l'exception des contenus relatifs à la conception et à la grossesse (cf. tableau 21 et tableau 22 en annexe).

Certains participantes et participants notent en outre en lien avec les contenus que ces thèmes sont certes abordés, mais ils ne sont souvent pas approfondis. Selon eux, les enseignantes et enseignants sont conscients du fait que l'éducation sexuelle est ancrée dans le plan d'études et doit être mise en œuvre. C'est en particulier le cas lorsqu'ils ont suivi un module dans ce domaine pendant leurs études. On souligne également que des centres de consultation sont mis à disposition dans les écoles (p. ex. en cas de grossesse non désirée) et que des services spécialisés sont invités à intervenir pendant les cours afin d'aborder certains thèmes (identité sexuelle, limites/consensus dans les relations). En outre, certains aspects partiels des contenus présentés sont mis en avant et traités surtout à partir du cycle 3 (contraception et interruption de grossesse, lutte contre la discrimination des personnes LGBTQ+).

Écoles spécialisées

De l'avis des spécialistes, les contenus présentés sont dans l'ensemble traités de manière moins généralisée dans les écoles spécialisées que dans les classes régulières de l'école obligatoire, et ce aussi

bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande (aucune estimation détaillée n'est disponible pour le Tessin). Comme pour les classes régulières de l'école obligatoire, les spécialistes romands ont tendance à faire état d'une couverture plus étendue des contenus que les spécialistes alémaniques. Ces différences ne sont toutefois que partiellement significatives sur le plan statistique.

Selon l'estimation de quelques spécialistes alémaniques, seuls les contenus relatifs au corps humain et à son développement ainsi que les compétences sociales liées à la gestion des relations et les compétences personnelles liées à la perception de soi et à la gestion des émotions sont partiellement traités au cycle 1 dans les écoles spécialisées, les autres thèmes étant à peine abordés. En Suisse romande, les contenus transmis sont comparables, mais ils sont traités de manière plus généralisée qu'en Suisse alémanique. Les thèmes des maladies sexuellement transmissibles, de l'utilisation des médias et de la réflexion critique constituent des exceptions et ne sont guère abordés en Suisse romande non plus. En raison de la petite taille de l'échantillon en Suisse alémanique, la signification statistique des différences entre les régions linguistiques n'a pas été testée (cf. tableau 23 en annexe).

Selon les spécialistes de Suisse romande et alémanique, l'éducation sexuelle au cycle 2 des écoles spécialisées se concentre surtout sur le développement du corps humain, la conception et la grossesse, la violence sexualisée ainsi que les compétences sociales et personnelles en lien avec la gestion des relations, la perception de soi et la gestion ses émotions. Ces contenus sont abordés de manière plutôt généralisée, mais un peu plus en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Les différences entre les deux régions linguistiques ne sont toutefois pas significatives ou leur niveau de signification est faible (cf. tableau 24 en annexe).

S'agissant du cycle 3 des écoles spécialisées, la situation est similaire à celle du cycle 2 en ce qui concerne les contenus les plus souvent traités. Toutefois, les spécialistes estiment que tous les thèmes sont couverts de manière un peu plus généralisée qu'au cycle 2, et ce dans les deux régions du pays. Les spécialistes romands attestent à cet égard un traitement quasi généralisé de nombreux contenus. Les différences entre les deux régions linguistiques ne sont toutefois pas significatives ou leur niveau de signification est faible (cf. tableau 25 en annexe).

Dans le domaine des écoles spécialisées également, certaines personnes expliquent leur évaluation plus en détail et en précisent les contenus. Sont ainsi mentionnés les thèmes du consentement en lien avec l'intimité (cycle 1), l'image de soi, les stéréotypes de genre, la pornographie, la contraception, le sexting et la prévention des abus sexuels (toutes les mentions dans les cycles 2 et 3). Deux spécialistes de Suisse romande indiquent que les écoles spécialisées abordent moins ces domaines thématiques ; ce point fait actuellement l'objet de recherches plus approfondies dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'Université de Genève.

Degré secondaire II

Des estimations concernant les différents niveaux scolaires au degré secondaire II sont disponibles pour la Suisse alémanique et la Suisse romande, mais les données correspondantes manquent pour le Tessin. Selon ces estimations, tous les domaines thématiques sont abordés aux différents niveaux scolaires. En Suisse romande et en partie aussi en Suisse alémanique, on accorde légèrement moins d'importance aux contenus relatifs au corps humain et à son développement qu'aux autres contenus. En Suisse alémanique, les droits sexuels sont parfois un peu moins souvent abordés que les autres thèmes.

C'est en ce qui concerne la couverture plus ou moins généralisée des thèmes que la différence entre les niveaux scolaires est la plus marquée, la dispersion des réponses étant la plupart du temps élevée dans les deux régions linguistiques. Les spécialistes estiment qu'une partie des écoles de la formation professionnelle initiale aborde l'ensemble des contenus présentés, la thématisation de ces contenus étant un peu plus généralisée en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Les différences ne sont toutefois pas significatives sur le plan statistique (cf. Tableau 26 en annexe). Certains spécialistes de Suisse romande et alémanique sont d'avis qu'une partie des écoles de maturité professionnelle abordent également l'ensemble des thèmes. En raison de la petite taille des échantillons, aucun test de significativité n'a été effectué pour comparer les deux régions linguistiques (cf. Tableau 27 en annexe). Selon l'estimation des spécialistes alémaniques, certaines écoles de culture générale abordent les

différents thèmes ; les spécialistes romands partent du principe que la thématisation est plutôt généralisée pour ce niveau scolaire. Les différences entre les régions linguistiques ne sont pas significatives ou présentent un niveau de signification faible (cf. Tableau 28 en annexe). Enfin, dans les écoles de maturité gymnasiale, les spécialistes et une association professionnelle estiment que la plupart des contenus sont traités de manière plutôt généralisée. On relève toutefois des différences entre les régions linguistiques : en Suisse romande, la couverture est un peu plus étendue qu'en Suisse alémanique. Les différences s'observent surtout dans le domaine des droits sexuels et des capacités transversales, mais ne s'avèrent pas significatives sur le plan statistique (cf. tableau 29 en annexe).

Certains témoignages évoquent également d'autres aspects partiels en lien avec les contenus traités dans les écoles du degré secondaire II, notamment ceux de l'orientation sexuelle et de la contraception. Ils mentionnent en outre que de nombreuses écoles renvoient à des offres de conseil. Certains spécialistes indiquent que la mise en œuvre de l'éducation sexuelle est moins systématique dans le domaine de la formation professionnelle initiale et de la maturité professionnelle et que les services spécialisés n'interviennent parfois pas non plus dans les écoles de culture générale et les gymnases.

5.1.4 Matériel didactique utilisé

Les spécialistes des associations professionnelles, des services spécialisés et des établissements de formation du corps enseignant ont été invités à décrire le matériel utilisé dans l'enseignement aux différents degrés scolaires et à évaluer dans quelle mesure celui-ci est adapté aux élèves qui ne connaissent que peu la langue nationale dominante. Tous degrés scolaires confondus, 32 personnes sur 42 ont répondu aux questions correspondantes (21 personnes de Suisse alémanique, 10 personnes de Suisse romande et 1 personne du Tessin ; cf. le nombre de personnes par degré scolaire dans le tableau 19 en annexe).

Les tableaux 30 à 32 en annexe contiennent une liste du matériel didactique mentionné par les participantes et participants. Ce matériel se rapporte à une conception holistique de l'éducation sexuelle, qui va des aspects biologiques et médicaux aux thèmes de la gestion des relations, de l'égalité des sexes et des droits sexuels, en passant par les thèmes relatifs au passage à l'âge adulte et à la protection contre la violence et le cybersexting. Les spécialistes indiquent que le matériel utilisé a souvent été élaboré par les services concernés sur la base d'une expertise spécifique et qu'il est parfois mis à disposition sur les différents sites internet (cf. notamment les offres de Santé sexuelle Suisse). Il existe en outre du matériel didactique proposé par d'autres services et organisations nationaux, qui abordent divers thèmes de l'éducation sexuelle sans utiliser les termes de « sexualité » ou d'« éducation sexuelle » (cf. le matériel de Protection de l'enfance Suisse, d'education21 ou de Radix). Certains moyens pédagogiques sont en outre disponibles dans des centrales intercantionales dédiées²⁰.

Selon certains spécialistes, le matériel didactique mentionné est parfois également disponible pour les élèves qui ne parlent que peu la langue nationale dominante, éventuellement avec des traductions dans d'autres langues. Mais dans la plupart des cas, il semble que le matériel ne soit traduit qu'en partie, voire pas du tout (cf. tableau 33 en annexe). Le tableau 34 en annexe contient une liste du matériel cité destiné aux élèves allophones. Ce que les spécialistes mentionnent explicitement, ce sont des brochures sur la contraception et la diversité des genres qui existent en plusieurs langues. Une partie du matériel est disponible en anglais ; les spécialistes se demandent si cela est suffisant pour les personnes issues de la migration. Ils évoquent également un matériel didactique développé en collaboration avec des interprètes communautaires, qui tient compte des différents contextes culturels non seulement au niveau de la langue, mais aussi au niveau du contenu.

Certains spécialistes notent que le matériel didactique, en particulier celui destiné à l'école obligatoire, comporte peu de texte, mais souvent beaucoup d'images (images et pictogrammes), ce qui permet aux élèves allophones de bien le comprendre ; c'est notamment le cas du matériel didactique utilisé pour les enfants des classes inférieures ainsi que du matériel qui a été adapté aux enfants et aux jeunes des écoles spécialisées. Du matériel imagé et des objets physiques sont également utilisés aux degrés

²⁰ Pour la Suisse alémanique : <https://www.ilz.ch/lehrmittel/lehrmitteleinsatz>. Pour la Suisse romande : <https://www.ciip.ch/Moyens-denseignement/Moyens-denseignement-romands-MER/Moyens-denseignement-romands-MER>. Pour le Tessin : <https://scuolalab.edu.ti.ch/>.

scolaires supérieurs, par exemple pour montrer l'utilisation d'un préservatif. Comme l'indique un spécialiste alémanique, les élèves des classes d'intégration (préapprentissage) disposent de plus de temps pendant les cours pour traduire eux-mêmes les textes ; l'accent est mis sur l'anatomie du corps humain, l'enseignement d'un langage approprié, les maladies sexuellement transmissibles et les diverses offres d'aide telles que les centres de dépistage, ainsi que l'enseignement des droits sexuels, la consommation de pornographie et le thème de la diversité des genres.

En classe, les spécialistes adaptent certes leur vocabulaire afin d'être bien compris par les élèves ayant une connaissance limitée de la langue nationale dominante. Certains services spécialisés constatent néanmoins, avec autocritique, que leur propre matériel est peu adapté à ces élèves. Parallèlement, on se demande dans quelle mesure le matériel didactique officiel, par exemple pour la biologie, est adapté aux enfants et aux jeunes qui ne parlent pas très bien la langue nationale dominante.

5.1.5 Personnes chargées de l'enseignement : avantages et inconvénients

Les participantes et participants à l'étude actifs au sein de services spécialisés, d'associations professionnelles et d'établissements de formation du corps enseignant ont été priés d'indiquer quelles sont les personnes qui dispensent les cours d'éducation sexuelle dans les écoles et quels sont les avantages et les inconvénients liés à ces différents groupes de personnes (enseignantes/enseignants vs. spécialistes externes). Tous degrés scolaires confondus, 33 personnes sur 42 ont répondu aux questions correspondantes (20 personnes de Suisse alémanique, 12 personnes de Suisse romande et 1 personne du Tessin ; cf. le nombre de personnes par degré scolaire dans le Tableau 19 en annexe).

En ce qui concerne la question portant sur les personnes qui dispensent les cours d'éducation sexuelle à l'école, les participantes et participants à l'étude issus de Suisse alémanique et italienne ont indiqué aussi bien les enseignantes et enseignants que les spécialistes externes, et ce pour tous les degrés scolaires (cf. tableau 35 en annexe). Ces spécialistes estiment que les enseignantes et enseignants chargés des cours ne disposent que rarement d'une formation spécifique en matière de santé sexuelle (en plus des modules proposés dans la formation initiale du corps enseignant au sein des hautes écoles pédagogiques ; un spécialiste d'un canton alémanique fait référence aux cours de perfectionnement que le canton propose au corps enseignant).

Les spécialistes de Suisse romande indiquent que les cours d'éducation sexuelle sont, à tous les degrés scolaires, principalement dispensés par des spécialistes externes. Comme mentionné précédemment, le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* (SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014) fixe la répartition des rôles entre les spécialistes et le corps enseignant en ce qui concerne les contenus. Les spécialistes informent les enseignantes et enseignants des contenus transmis lors de leurs interventions de deux à quatre heures qu'ils effectuent tous les deux ans tout au long du parcours scolaire des enfants et des jeunes. Ainsi, les enseignantes et enseignants peuvent reprendre les thèmes dans le quotidien scolaire en les reliant aux contenus transmis auparavant. En ce sens, on peut partir du principe de l'existence, en Suisse romande également, d'un modèle de coopération entre l'école et les services spécialisés, qui est toutefois défini de manière plus concrète dans cette région linguistique (dans certains cantons en tant que directive, dans d'autres en tant que recommandation) qu'en Suisse alémanique et italienne.

Parmi les formations spécifiques en matière d'éducation sexuelle ouvertes également au corps enseignant, on trouve la formation de « spécialiste en santé sexuelle éducation-formation-conseil » proposée par les hautes écoles. Ces formations sont sanctionnées par un CAS, un DAS ou un MAS. Outre ces spécialistes en santé sexuelle, des éducatrices et éducateurs sociaux, des travailleuses et travailleurs sociaux (en milieu scolaire), des infirmières et infirmiers scolaires ayant suivi une formation complémentaire en santé sexuelle, des sexologues titulaires d'un master, des médecins ou, dans les écoles spécialisées, des psychologues sont parfois également impliqués dans les cours d'éducation sexuelle.

32 spécialistes (19 personnes de Suisse alémanique, 12 personnes de Suisse romande et 1 personne du Tessin) ont identifié des avantages et des inconvénients liés à l'intervention d'enseignantes et enseignants ou de spécialistes externes. Le tableau 4 récapitule leurs déclarations. Étant donné que celles-ci ne se réfèrent pas à des degrés scolaires spécifiques, la compilation ne différencie pas les degrés.

Tableau 4 : Avantages et inconvénients des différents groupes de personnes (enseignantes et enseignants, spécialistes externes) chargés d'éducation sexuelle à l'école

Avantages des enseignantes et enseignants	Avantages des spécialistes externes
<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'idéal : relation de confiance avec les élèves, connaissance des thèmes actuels de l'enseignement et de la dynamique de groupe. - Proximité du quotidien scolaire, continuité et davantage de possibilités de tenir compte des situations individuelles (p. ex. difficultés personnelles ou conditions d'apprentissage individuelles, changements de comportement ou d'attitude) ; ce qui permet de suivre le processus de l'apprentissage. - Possibilité de prendre en compte notamment les aspects relevant des droits, le thème de la non-discrimination et les capacités transversales dans le quotidien scolaire sur le long terme. - Normalisation de l'éducation sexuelle en tant que partie intégrante de la formation. - Connaissance des parents et du système de valeurs des familles. - Pas de travail supplémentaire d'organisation, de communication et de coordination lors de la planification des contenus. - Pas de charge financière supplémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'obligation d'évaluer les élèves, davantage de neutralité, plus anonyme, moins de préjugés face aux élèves, plus de distance au niveau personnel (car non impliqué dans la suite de l'enseignement et pas de contact avec les parents) → cadre protégé. - Formation approfondie sur des thèmes spécifiques, formation continue permanente (obligatoire). - Possibilité d'aborder plus facilement les sujets sensibles en particulier (p. ex. intimité, masturbation, abus sexuels, pornographie, pratiques sexuelles, droits sexuels). - Les élèves sont ainsi moins réticents à poser des questions intimes. - Les élèves perçoivent l'expertise. - Compétences spécifiques et réseau pour le triage, par exemple en cas d'abus, et pour un conseil ultérieur (en dehors de l'école).
Inconvénients des enseignantes et enseignants	Inconvénients des spécialistes externes
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits de rôles (maintien d'une distance professionnelle, mission de sélection / rôle d'évaluation, rapport de force enseignante, enseignant / élève) ; ce qui limite la possibilité d'aborder tous les thèmes. - Formation trop peu spécifique. - Gêne de l'enseignante, de l'enseignant et/ou des élèves (honte ou dynamique compliquée entre élève et enseignante ou enseignant, qui peut également ressentir de la peur et de l'incertitude face à ce qui pourrait être une transgression des limites ou être perçu comme telle). - Si l'enseignante ou l'enseignant n'est pas à l'aise avec le sujet ou s'il est opposé à une éducation sexuelle holistique en raison de valeurs personnelles ou d'expériences biographiques – et si l'école ne propose pas d'alternative en faisant appel à une autre personne : accès inégal des élèves à l'éducation sexuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions sporadiques pour quelques leçons seulement, les thèmes ne peuvent être qu'effleurés et leur développement ne peut pas être accompagné ; la durabilité de l'apprentissage est ainsi limitée. - Impossibilité d'effectuer un travail relationnel en peu de temps en tant que base pour des discussions sur des sujets intimes ; en cas de dynamique de groupe difficile : le spécialiste n'est souvent pas au courant et n'a pas la possibilité de sanctionner (comme le ferait l'enseignante ou l'enseignant). - Coûts supplémentaires pour l'école si le spécialiste n'est pas financé par le canton ou la commune. - Planification complexe de l'intervention (moment, contenu). - Manque de connaissances sur le concept de l'école ou sur les thèmes abordés préalablement en classe. - Disponibilité : plus de demandes que de spécialistes disponibles.

Les descriptions du tableau 4 montrent que dans un modèle de coopération entre écoles et services spécialisés, les avantages d'un des groupes compensent souvent les inconvénients de l'autre groupe. Certaines autres déclarations des participantes et participants à l'étude illustrent ce point.

Selon les déclarations des personnes ayant participé à l'étude, les avantages des spécialistes pour ce qui est de l'enseignement résident notamment dans le fait qu'ils disposent de connaissances actuelles, par exemple sur le développement psychosexuel, les droits sexuels et les développements liés à la sexualité sur internet. Ils ont accès à un matériel et à des méthodes adaptés et possèdent un vocabulaire factuel sur le thème de la sexualité, ainsi que des compétences en matière de conduite de discussions, utiles par exemple pour « briser la glace » et aller plus en profondeur. La réflexion sur sa propre biographie sexuelle permet de traiter de manière plus professionnelle et plus objective des thèmes qui déclenchent une réaction émotionnelle au niveau personnel. Les nombreuses expériences acquises lors des interventions dans différents lieux et en contact avec une multitude de jeunes contribuent à constituer un panorama complet des thèmes et des défis qui préoccupent ces jeunes en lien avec la sexualité et ce panorama est ensuite pris en compte dans l'activité d'enseignement.

Le corps enseignant a généralement une formation limitée en la matière, notamment en ce qui concerne la diversité des sous-thèmes et des thèmes qui sont sensibles en raison de leur caractère privé ou de leur importance sociopolitique. Le manque de connaissances peut conduire à une transmission théorique et peu concrète du thème. La méconnaissance de la méthodologie se traduit par un choix de matériel didactiquement inadapté ou par une conduite inappropriée des discussions, lors desquelles les élèves se voient par exemple poser des questions sur certains thèmes. L'absence de réflexion sur ses propres idées et valeurs est susceptible d'entraver une approche objective de la thématique. De plus, l'environnement professionnel des enseignantes et enseignants ne leur permet souvent pas d'échanger ou de bénéficier d'une supervision.

Les spécialistes peuvent donc décharger les enseignantes et enseignants dans des domaines dans lesquels ceux-ci n'ont pas de formation spécifique ou qu'ils ont du mal à enseigner en raison, par exemple, d'un sentiment de honte. Ils peuvent en outre leur transmettre une nouvelle approche du thème, de la méthodologie et de la didactique de l'enseignement.

Selon les déclarations des spécialistes, l'éducation sexuelle dans les écoles spécialisées requiert une grande compétence relationnelle afin de parvenir à ce que les élèves s'ouvrent. La relation des enseignantes et enseignants avec les élèves peut donc représenter un grand avantage. Pour les spécialistes qui interviennent une seule fois, cela signifie qu'ils doivent être capables d'instaurer un climat de confiance en peu de temps afin que les élèves se sentent à l'aise. La présence de plusieurs adultes en classe est également utile pour capter les dynamiques qui émergent.

Étant donné que les spécialistes viennent généralement à deux (un homme et une femme), les élèves peuvent former deux groupes selon les sexes et travailler séparément ; c'est d'ailleurs ce qu'ils souhaitent en général. Dans ces cours séparés, les deux sexes peuvent approfondir les thèmes qui leur sont propres et apprendre davantage en s'identifiant à la personne qui enseigne. À l'inverse, le sexe de la personne qui enseigne peut susciter des blocages chez les élèves.

5.1.6 Utilisation des offres extrascolaires et informelles dans les écoles

Les participants à l'étude des associations professionnelles, des services spécialisés et des établissements de formation du corps enseignant ont été invités à indiquer quelles offres extrascolaires et informelles sont utilisées et transmises dans les écoles et pour quels contenus, et dans quelle mesure ces offres sont adaptées aux élèves qui ne connaissent que peu la langue nationale dominante et à leurs familles. Tous degrés scolaires confondus, 24 personnes ont fourni des informations à ce sujet (18 personnes de Suisse alémanique, 6 personnes de Suisse romande). Aucune évaluation n'est disponible pour le Tessin (cf. nombre de personnes par degré scolaire dans le tableau 19).

Le tableau 39 en annexe contient une liste des offres extrascolaires qui, selon les expertes et experts, sont utilisées ou transmises par les écoles dans toute la Suisse. On y distingue entre les offres destinées aux différentes tranches d'âge (école obligatoire, écoles spécialisées et degré secondaire II) et celles destinées aux parents et aux personnes responsables de l'éducation.

Contenus d'offres extrascolaires utilisés par les écoles

Afin de mieux comprendre la collaboration entre les écoles et les offres extrascolaires, les spécialistes ont été interrogés sur les thèmes pour lesquels les écoles utilisent les offres extrascolaires. Les spécialistes ont répondu au moyen d'une échelle de Likert allant de 1 (très rarement) à 6 (très souvent). Les dix contenus thématiques décrits au chap. 5.1.3 leur ont été soumis, complétés par deux autres contenus axés sur les enseignantes et enseignants et les écoles, à savoir la question de l'utilisation d'offres extrascolaires dans le but de clarifier le rôle de l'école et du corps enseignant dans l'éducation sexuelle et de pouvoir adopter une approche professionnelle des sujets difficiles.

Les spécialistes de Suisse alémanique ont indiqué pour la plupart des thèmes une fréquence d'utilisation moyenne d'offres extrascolaires. Seul le domaine du corps humain et de son développement est, selon eux, un peu moins sollicité dans le cadre d'offres extrascolaires. Les spécialistes de Suisse romande répondent par des valeurs légèrement inférieures dans de nombreux domaines ; selon leurs estimations, seuls les contenus relatifs à la diversité des genres et à l'identité sexuelle, aux violences sexualisées et à une approche professionnelle des sujets difficiles sont sollicités avec une fréquence moyenne. Les différences entre les deux régions linguistiques ne sont pas significatives ou présentent un niveau de signification faible (cf. tableau 36 en annexe). Certains spécialistes ajoutent que les écoles demandent souvent aux services spécialisés ou aux offres extrascolaires d'aborder également les thèmes des pratiques sexuelles et de la pornographie.

Offres extrascolaires destinées aux familles de langue étrangère

La question a été posée aux spécialistes de savoir dans quelle mesure les offres extrascolaires étaient spécifiquement orientées vers les familles maîtrisant peu la langue nationale dominante (p. ex. en proposant des traductions dans d'autres langues ou en mettant à disposition des médiateurs interculturels). La question ne faisait pas de distinction quant aux destinataires des offres (enfants, jeunes, parents ou responsables de l'éducation). Les quelques réponses reçues à cette question indiquent que les offres extrascolaires ne sont que partiellement orientées vers ces familles (cf. tableau 37 en annexe), même si les spécialistes reconnaissent que l'intégration culturelle de l'offre et, le cas échéant, les traductions sont importantes dans l'éducation sexuelle. Certains services spécialisés proposent activement une médiation culturelle (conseil) ou collaborent avec des services des migrations et des interprètes communautaires engagés dans les écoles, par exemple pour organiser des rencontres sur différents thèmes de santé sexuelle. Des offres spécifiques existent dans les centres d'accueil pour mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre de la procédure d'asile. La liste figurant dans le tableau 39 en annexe contient également les offres extrascolaires qui s'adressent spécifiquement aux familles ayant peu de connaissances de la langue nationale dominante.

Activités de médiation des écoles pour les offres extrascolaires

Les écoles ne sont pas seulement tenues de proposer elles-mêmes une éducation sexuelle. Elles disposent d'un potentiel d'efficacité considérable au niveau de la transmission d'offres extrascolaires. Les spécialistes ont donc été invités à se prononcer sur le rôle de médiation que les écoles jouent à cet égard. Les quelques réponses des spécialistes laissent supposer qu'à tous les degrés, les écoles n'assument pas toujours ce rôle de manière très active (cf. tableau 38 en annexe). Du matériel d'information sur les offres extrascolaires est parfois distribué dans les classes régulières des cycles 2 et 3 de l'école obligatoire et des réunions de parents sont organisées pour ces cycles dans les classes régulières et les écoles spécialisées.

5.2 Formation initiale et continue du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école

Le chapitre qui suit présente les résultats relatifs à la formation initiale du corps enseignant des différents degrés scolaires (classes régulières de la scolarité obligatoire, écoles spécialisées et degré secondaire II) en matière d'éducation sexuelle en tant qu'élément central d'une éducation sexuelle efficace à l'école. Il regroupe également les résultats concernant la formation continue du corps enseignant dans ce domaine ainsi que la formation initiale et continue des spécialistes de l'éducation sexuelle à l'école qui interviennent dans les écoles en tant qu'externes.

Le chap. 5.2.1 présente tout d'abord les institutions qui ont répondu aux questions. Sont ensuite décrites les bases de la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes externes (chap. 5.2.2) et les contenus relatifs à l'éducation sexuelle qui sont transmis dans le cadre de cette formation (chap. 5.2.3). Enfin, le chap. 5.2.4 donne un aperçu des conditions-cadres qui s'appliquent à la formation initiale et continue dans le domaine de l'éducation sexuelle.

5.2.1 Institutions ayant participé à l'enquête principale

Les résultats présentés ci-après concernent la formation initiale du corps enseignant de la scolarité obligatoire en Suisse alémanique, avec pour niveaux cibles les classes régulières du cycle 1 à 3. Les informations proviennent de six personnes impliquées dans l'enseignement de l'éducation sexuelle au sein de quatre hautes écoles pédagogiques (HEP) de Suisse alémanique (cf. Tableau 40 en annexe pour les niveaux cibles). L'enquête principale ne fournit donc pas d'informations sur la formation initiale du corps enseignant des écoles spécialisées et du degré secondaire II. Font également défaut des informations sur la formation initiale du corps enseignant de tous les degrés scolaires en Suisse romande et italienne. Des entretiens individuels réalisés dans la dernière phase de l'étude ont toutefois permis de recueillir des informations supplémentaires pour ces degrés scolaires et régions linguistiques.

21 spécialistes issus de hautes écoles et de services spécialisés ont rendu compte de la formation continue spécifique du corps enseignant en matière d'éducation sexuelle (hors formation initiale) et de la formation initiale et continue des spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil (dont 12 personnes de Suisse alémanique et 9 personnes de Suisse romande et italienne). Ils rapportent qu'une majorité des personnes qui suivent ces formats spécifiques de formation initiale et continue dispensent des cours d'éducation sexuelle dans des classes régulières des cycles 2 et 3. Dans une moindre mesure, les personnes ayant répondu font également état de participantes et participants aux formations initiales et continues provenant d'autres degrés scolaires, à savoir des enseignantes et enseignants des classes régulières du cycle 1, des écoles spécialisées ou de différents niveaux du degré secondaire II (cf. Tableau 40 en annexe).

5.2.2 Bases de la formation initiale et continue en matière d'éducation sexuelle à l'école

Les offres de formation initiale et continue en matière d'éducation sexuelle à l'école sont conçues, d'une part, en fonction des contenus des plans d'études des régions linguistiques (cf. chap. 13.2 en annexe) et, d'autre part, en fonction de la compréhension holistique de l'éducation sexuelle, telle qu'elle est définie par exemple dans les *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe* (OMS Bureau régional pour l'Europe et BZgA, 2011) (cf. vue d'ensemble des bases citées dans le tableau 41 en annexe). Ces bases s'appliquent aussi bien à la formation initiale et continue du corps enseignant de l'école obligatoire qu'aux formats spécifiques de formation initiale et continue destinés aux spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil.

5.2.3 Contenus transmis dans le cadre de la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes

Les dix contenus d'une éducation sexuelle holistique ont également été soumis aux spécialistes des hautes écoles et des services spécialisés (cf. chap. 1.1 et chap. 5.1.3). En outre, il leur a été demandé dans quelle mesure la clarification des rôles de l'école ou du corps enseignant en lien avec l'éducation sexuelle et l'approche professionnelle des sujets difficiles étaient thématisées.

Contenus transmis dans la formation initiale du corps enseignant (classes régulières de l'école obligatoire en Suisse alémanique)

Les spécialistes ont été priés d'évaluer dans quelle mesure les contenus relatifs aux douze thèmes présentés sont transmis dans le cadre de la formation initiale du corps enseignant (sur une échelle de Likert allant de 1 = très rarement à 6 = très souvent).

Dans la formation initiale du corps enseignant, la fréquence de traitement de la plupart des contenus est moyenne au niveau cible de la classe régulière du cycle 1, à l'exception des maladies sexuellement transmissibles, qui sont rarement abordées. Deux contenus sont légèrement plus mis en avant, à savoir

les compétences personnelles des élèves en matière de perception de soi et de gestion des émotions, ainsi que l'approche professionnelle des sujets difficiles par les futurs enseignantes et enseignants (cf. Tableau 42 en annexe).

De la même manière, tous les thèmes sont abordés avec une fréquence moyenne dans la formation initiale du corps enseignant ayant pour niveau cible la classe régulière du cycle 2. Les contenus suivants ressortent un peu plus : le développement des compétences personnelles (perception de soi, émotions) et sociales (gestion des relations), la réflexion sur les valeurs et les normes socioculturelles ainsi que la transmission de connaissances sur le corps humain et son développement. En ce qui concerne les futurs enseignantes et enseignants eux-mêmes, l'approche professionnelle des sujets difficiles, mais aussi la clarification du rôle du corps enseignant dans le cadre de l'éducation sexuelle sont davantage mis en avant qu'au cycle 1.

Enfin, dans la formation initiale du corps enseignant ayant pour niveau cible le cycle 3, les douze contenus présentés sont souvent abordés, avec une attention particulière portée à la clarification des rôles et à l'approche des sujets difficiles (p. ex. en cas de questions des élèves sur les pratiques et les expériences sexuelles).

Ainsi, l'introduction à l'éducation sexuelle à l'école est de plus en plus étendue et complète en fonction de l'âge des élèves. Les contenus sont davantage approfondis dans l'enseignement destiné aux jeunes que dans celui destiné aux enfants.

Contenus transmis dans le cadre de la formation continue du corps enseignant et de la formation initiale des spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil

Certaines personnes ayant participé à l'étude sont impliquées dans la formation continue spécifique du corps enseignant en matière d'éducation sexuelle à l'école ou dans la formation initiale des spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil. Elles ont été priées d'évaluer dans quelle mesure les thèmes présentés sont demandés dans les formations initiales et continues du corps enseignant (sur une échelle de Likert allant de 1 = très rarement à 6 = très souvent).

Des données sont disponibles pour tous les niveaux cibles de la scolarité obligatoire, des écoles spécialisées et du degré secondaire II. En fonction de la taille de l'échantillon, les valeurs indiquées sont parfois régionales, mais aucune information n'est disponible pour la Suisse italienne. Dans l'ensemble, selon les spécialistes romands, les contenus correspondants ont tendance à être plus souvent demandés que selon les spécialistes alémaniques. Lorsque la taille de l'échantillon le permettait, la significativité de ces différences a été vérifiée. Les résultats ont cependant montré que celles-ci n'étaient pas significatives ou que leur niveau de signification était faible.

Selon les informations fournies par les spécialistes, tous les contenus sont plutôt souvent demandés dans ces formations initiales et continues spécifiques ayant pour niveau cible la classe régulière du cycle 1, à l'exception des contenus portant sur les maladies sexuellement transmissibles et sur l'utilisation des médias et la réflexion critique. Il existe un besoin particulier en ce qui concerne les thèmes de la violence sexualisée et de l'approche professionnelle des sujets difficiles (cf. tableau 43 en annexe). Pour les niveaux cibles des classes régulières des cycles 2 et 3, on constate un besoin manifeste d'aborder presque tous les thèmes, en particulier les contenus relatifs aux valeurs et aux normes socioculturelles, à la diversité des genres et à l'identité sexuelle, aux violences sexualisées, à l'utilisation des médias et à la réflexion critique, ainsi qu'à l'approche professionnelle des sujets difficiles (cf. tableau 44 et tableau 45 en annexe). Quant au cycle 3, un accent particulier est en outre mis sur les compétences sociales des élèves dans le domaine de la gestion des relations ainsi que sur la clarification du rôle du corps enseignant dans le contexte de l'éducation sexuelle. Une personne ajoute que pour les cycles 2 et 3, le travail avec les parents et les relations avec ces derniers sont également thématiqués.

Le tableau est similaire en ce qui concerne la pertinence des thèmes dans la formation initiale et continue spécifique du corps enseignant et des spécialistes actifs dans des écoles spécialisées. Les thèmes prioritaires sont comparables à ceux des classes régulières. Au cycle 3, un accent supplémentaire est toutefois mis sur l'encouragement des compétences personnelles, notamment la perception de soi et la gestion des émotions (cf. tableau 46 en annexe).

Au degré secondaire II, certains domaines sont particulièrement sollicités dans la formation initiale et continue spécifique, et ce malgré la grande pertinence de la plupart des thèmes. Il s'agit des compétences personnelles des élèves dans le domaine des émotions et de la perception de soi, ainsi que des thèmes de la diversité des genres, de l'identité sexuelle et des droits sexuels. S'agissant des enseignantes, enseignants et spécialistes actifs en particulier dans la formation professionnelle initiale et la formation menant à la maturité professionnelle, on signale par ailleurs un fort besoin de discuter du rôle du corps enseignant dans l'éducation sexuelle et de renforcer l'approche professionnelle des sujets difficiles (cf. tableau 47 et tableau 48 en annexe).

Les aspects biologiques et médicaux du corps et de son développement, la conception et la grossesse ainsi que, dans une certaine mesure, les maladies sexuellement transmissibles, ont une importance plutôt secondaire dans le catalogue des thèmes abordés, surtout en Suisse alémanique. Toutefois, les estimations à ce sujet sont parfois très variables.

Une personne mentionne que la demande de formation continue spécifique est généralement plutôt faible du côté du corps enseignant. De plus, leurs besoins en matière d'éducation sexuelle peuvent être très différents et les offres de formation continue sont donc souvent individualisées.

5.2.4 Conditions-cadres de la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil

La partie qui suit porte sur les questions posées sur la manière dont le thème de l'éducation sexuelle est intégré dans le programme de la formation initiale du corps enseignant (caractère obligatoire, nombre d'heures, qualification) et dont la formation continue spécifique du corps enseignant et la formation initiale des spécialistes en santé sexuelle sont organisées (nombre d'heures, qualification, financement). En ce qui concerne la formation initiale du corps enseignant, l'enquête principale ne fournit que des informations provenant des HEP alémaniques et uniquement pour la formation du corps enseignant des classes régulières de la scolarité obligatoire.

Formation initiale du corps enseignant (classes régulières de l'école obligatoire)

Selon les informations fournies par les enseignantes et enseignants de quatre HEP alémaniques, une HEP a fait de l'éducation sexuelle un élément obligatoire du programme des filières d'études pour l'enseignement dans les classes régulières des cycles 1 et 2, tandis que cette matière est disponible en tant qu'offre facultative dans les trois autres HEP. Dans les filières d'études pour l'enseignement dans les classes régulières du cycle 3, l'éducation sexuelle fait obligatoirement partie du programme dans deux HEP (les personnes issues des deux autres HEP ne sont pas en mesure de donner des informations pour le cycle 3).

Le volume de l'introduction à l'éducation sexuelle est indiqué ci-après (parfois le nombre d'heures n'est pas connu) : dans les filières d'études pour l'enseignement dans les classes régulières du cycle 1, le module obligatoire mentionné dure cinq heures ; les modules facultatifs représentent 25 à 60 heures de formation (1 à 2 crédits ECTS, temps d'apprentissage autonome compris). Dans les filières d'études pour l'enseignement dans les classes régulières du cycle 2, le module obligatoire dure 30 heures de travail et les modules facultatifs entre 25 et 75 heures (soit 1 à 2,5 crédits ECTS). Enfin, dans les filières d'études pour l'enseignement dans les classes régulières du cycle 3, la durée des modules obligatoires est de 24 à 90 heures (soit 1 à 3 crédits ECTS).

Le nombre annuel d'étudiantes et étudiants qui suivent un module obligatoire varie entre 80 pour le cycle 1 et 220 pour le cycle 2, et entre 100 et 175 pour le cycle 3 en fonction de la taille des volées dans les différentes HEP. En ce qui concerne les modules facultatifs, il est indiqué que 15 à 60 étudiantes et étudiants suivent ces modules par année d'études, ce qui peut représenter entre 8 % et 50 % de l'effectif selon la taille des volées dans les différentes HEP (données pour les cycles 1 et 2).

Il existe également des informations isolées concernant la qualification des étudiantes et étudiants. Le module obligatoire d'une HEP pour le niveau cible du cycle 3 intègre un stage d'enseignement et requiert une attestation de réussite écrite (travail théorique avec présentation). Une autre HEP rapporte pour les trois niveaux cibles (cycles 1 à 3) qu'aucune attestation n'est exigée dans le module obligatoire. Les modules facultatifs mentionnés pour les niveaux cibles des cycles 1 et 2 sont pour la plupart

sanctionnés par une attestation de réussite sous la forme d'un travail théorique et d'une présentation. Une HEP associe le travail dans le cadre du module à un stage d'enseignement. Dans certains cas, les modules facultatifs sont achevés sans attestation de réussite.

On constate donc, du moins dans la formation initiale du corps enseignant de la scolarité obligatoire en Suisse alémanique, que l'introduction à l'éducation sexuelle prend des formes très diverses, tant au niveau du caractère obligatoire des modules que de la durée de ces introductions et de la forme des travaux qui attestent la qualification des futurs enseignantes et enseignants.

Formation continue spécifique du corps enseignant et formation initiale des spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil

Les enseignantes et enseignants des hautes écoles et les services spécialisés mentionnent deux formats de formation initiale et continue spécifique dans le domaine de la santé sexuelle, qui sont également ouverts au corps enseignant et qui traitent de l'éducation sexuelle à l'école :

- Des offres courtes, dont la durée est estimée entre 3 et 9 heures par les personnes de Suisse alémanique ayant répondu et entre 12 et 15 heures par celles de Suisse romande et italienne. Ces formats sont suivis dans toute la Suisse par des personnes qui enseignent dans des classes régulières des trois cycles de l'école obligatoire. En Suisse alémanique, il est également signalé que des personnes ayant pour niveau cible le cycle 3 des écoles spécialisées et le secondaire II suivent ces formations continues. Pour ces offres de formation continue de courte durée, on rapporte entre 15 et 100 participantes et participants issus du milieu scolaire par an, et parfois même davantage.
- Les personnes ayant participé à l'étude mentionnent des spécialisations dans le domaine de la santé sexuelle (prévention et promotion de la santé) notamment en Suisse alémanique, à la Haute école spécialisée de Lucerne, sous forme de Certificate of Advanced Studies (CAS) d'un volume de 450 heures de travail, ainsi qu'en Suisse romande, à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO et à la Haute école de travail social, sous forme de Diploma of Advanced Studies (DAS) d'un volume de 1050 respectivement 1100 heures de travail. Ces formations comprennent également des stages d'enseignement et se terminent par des travaux écrits. Les personnes diplômées peuvent se faire reconnaître en tant que « spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil » par la fondation Santé sexuelle Suisse. La Haute école spécialisée de Lucerne fait état d'un nombre annuel de participantes et participants d'environ dix personnes ayant pour niveau cible les classes régulières du cycle 2, de cinq personnes ayant pour niveau cible les classes régulières du cycle 3 et de deux personnes ayant pour niveau cible les écoles de culture générale. Les hautes écoles de Suisse romande indiquent 20 à 25 participantes et participants pour les différents degrés cibles des classes régulières de l'enseignement obligatoire et du degré secondaire II, ainsi que 4 à 25 participantes et participants pour les degrés cibles de l'école spécialisée. Les spécialistes sont tenus de suivre une formation continue chaque année, celle-ci étant généralement organisée pour tous les niveaux scolaires et sur des thèmes spécifiques. Les organisations responsables de ces offres de formation continue sont Santé sexuelle Suisse, les associations AECSS (Suisse romande/italienne) et faseg (Suisse alémanique) ainsi que les services spécialisés des cantons.

Le financement des offres varie fortement. Les offres de courte durée sont en partie subventionnées par les cantons ou les communes, ou peuvent être prises en charge par le budget des écoles ou des institutions dans lesquelles les personnes travaillent. Un service spécialisé indique que son offre de formation continue est proposée à titre bénévole et qu'elle est donc gratuite pour les personnes qui y participent. Dans certains cas, les personnes ayant suivi la formation initiale ou la formation continue doivent prendre en charge une partie ou la totalité des coûts. Les CAS et les DAS sont en partie financés par les participantes et participants eux-mêmes ou par leur employeur, qui prend en charge une partie ou la totalité des coûts.

5.3 Accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle et évaluation globale de la qualité de l'éducation sexuelle à l'école et en dehors de l'école

Les résultats présentés jusqu'à maintenant donnent un aperçu de la mesure dans laquelle les enfants et les jeunes en Suisse ont accès à l'éducation sexuelle par le biais de l'éducation formelle dispensée dans les écoles et d'offres extrascolaires informelles transmises par ces dernières.

Pour conclure l'enquête principale, les personnes de tous les groupes d'acteurs ayant participé à l'étude ont été priées de procéder également à une estimation quantitative en évaluant, d'une part, dans quelle mesure l'éducation sexuelle est accessible aux enfants et aux jeunes, que ce soit par le biais d'offres scolaires ou extrascolaires, et d'autre part quelle est la qualité des offres scolaires et extrascolaires en matière d'éducation sexuelle. Les résultats sont présentés ci-après (chap. 5.3.1). De plus, les offices cantonaux ont été priés d'indiquer dans quelle mesure ils avaient connaissance de dispenses des cours d'éducation sexuelle à l'école ; les résultats correspondants sont également pertinents pour la question relative à l'accès à l'éducation sexuelle (chap. 5.3.2).

5.3.1 Évaluation globale de l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle et de la qualité des offres scolaires et extrascolaires

Les personnes ayant participé à l'étude ont d'abord été priées d'évaluer dans quelle mesure l'accès à l'éducation sexuelle était garanti pour tous les enfants et jeunes dans leur domaine de compétence (zone géographique et degrés scolaires), que ce soit par des offres scolaires ou extrascolaires. Elles pouvaient indiquer leur réponse à l'aide d'un curseur allant de 0 % à 100 % (0 % selon quelques rares participantes et participants, 50 % pour environ la moitié d'entre eux et jusqu'à 100 % pour la grande majorité).

Avec une moyenne de $M = 71,50$ et une grande dispersion des réponses ($SD = 23,204$; $n = 54$), le tableau est mitigé : une majorité des personnes ayant participé estime qu'environ la moitié, voire la totalité des enfants et jeunes de leur domaine de compétence a accès à l'éducation sexuelle.

Même considérées par groupes d'acteurs, par régions linguistiques ou par compétence par rapport aux degrés scolaires, les réponses restent très dispersées. Les valeurs moyennes des différents groupes sont généralement similaires et les différences entre les groupes ne sont pas significatives ou présentent un niveau de signification faible, de sorte qu'elles sont considérées comme non significatives (cf. tableau 49 en annexe).

Les personnes ayant participé à l'étude ont ensuite évalué la qualité globale de l'éducation sexuelle à l'école dans leur domaine de compétence (échelle de Likert allant de 1 = très basse à 10 = très élevée). Avec une moyenne de $M = 7,15$ ($SD = 1,994$; $n = 53$), la majorité estime que l'éducation sexuelle à l'école est de qualité moyenne à élevée.

Si l'on considère les groupes d'acteurs et la compétence par rapport aux degrés scolaires séparément, les valeurs moyennes des différents groupes sont similaires et les différences entre les groupes ne sont pas significatives (cf. tableau 50 en annexe). Une différence hautement significative apparaît toutefois lorsqu'on considère les participantes et participants selon les régions linguistiques : les francophones attribuent une meilleure qualité à l'éducation sexuelle scolaire dans leur région linguistique que les germanophones et italophones.

Enfin, les personnes ayant participé à l'étude ont été priées d'estimer, dans leur domaine de compétence, la qualité globale de l'éducation sexuelle extrascolaire informelle destinée aux enfants et aux jeunes (échelle de Likert allant de 1 = très basse à 10 = très élevée). Avec une moyenne de $M = 7,23$ ($SD = 1,888$; $n = 30$), la majorité d'entre elles estime que l'éducation sexuelle extrascolaire informelle est également de qualité moyenne à élevée. Toutefois, seule la moitié environ des personnes ayant participé a donné une estimation dans ce domaine.

Si l'on considère les groupes d'acteurs, les régions linguistiques et la compétence par rapport aux degrés scolaires séparément, les valeurs moyennes des différents groupes sont similaires et les différences entre les groupes ne sont pas significatives (cf. tableau 51 en annexe).

5.3.2 Dispenses de l'éducation sexuelle à l'école

Une dispense de l'enseignement est susceptible de limiter l'accès des enfants et des jeunes à une éducation sexuelle holistique. Étant donné que la souveraineté en matière d'éducation appartient aux cantons, ceux-ci sont également compétents pour les demandes de dispense (cf. Geschäftsstelle D-EDK, 2016). Il a donc été demandé aux représentantes et représentants d'offices cantonaux si des demandes de dispense des cours d'éducation sexuelle avaient été déposées au cours des dernières années et, si oui combien, et combien d'entre elles avaient été acceptées. Il leur a également été demandé si le nombre de demandes avait évolué au cours des dix dernières années et quels étaient les motifs des demandes. Enfin, il est également intéressant de connaître la jurisprudence fédérale en matière de dispense.

Résultats des cantons

La plupart des représentantes et représentants de cantons alémaniques ont répondu par la négative à la question concernant les demandes de dispense reçues. Seule une personne représentant un office de Suisse alémanique, compétente pour des classes régulières du cycle 3, ainsi qu'une autre personne compétente pour le degré secondaire II ont donné une réponse positive. De même, deux personnes représentant des offices cantonaux francophones compétentes pour des classes régulières de l'école obligatoire ont répondu par l'affirmative, tandis qu'une autre personne francophone compétente pour des classes régulières de l'école obligatoire et quelques représentantes et représentants compétents pour des écoles spécialisées et le degré secondaire II ont répondu par la négative (cf. tableau 52 en annexe).

Les représentantes et représentants d'offices cantonaux alémaniques qui ont indiqué avoir reçu des demandes de dispense n'ont pas été en mesure de citer le nombre précis de demandes et ne constatent pas non plus une évolution de ce nombre au cours des dernières années.

Les deux personnes représentant des offices romands fournissent des informations partielles sur le nombre de demandes de dispense et sur son évolution, mais ces chiffres sont très bas. Une personne représentant un office cantonal francophone, qui fait état de la réception de demandes de dispense, estime à 20 le nombre moyen de demandes par an pour les classes régulières du cycle 1, à 10 le nombre de demandes pour les classes régulières du cycle 2 et à 7 le nombre de demandes pour les classes régulières du cycle 3. Toutes les demandes ont été acceptées. Les deux personnes représentant des offices cantonaux francophones ayant répondu par l'affirmative à la question relative aux demandes de dispense reçues font état d'une hausse du nombre de demandes au cours des dix dernières années.

Les personnes représentant des offices cantonaux des deux régions linguistiques indiquent que les demandes sont généralement motivées par des raisons religieuses ou culturelles (p. ex. contexte évangélique ou musulman) ; en outre, on soupçonne parfois un lobbying important de l'éducation sexuelle à l'école par les personnes LGBTQIA+ ou une non-reconnaissance des standards de l'OMS. Enfin, une personne représentant un office de Suisse alémanique indique que les parents ont également la possibilité de faire dispenser leur enfant de certaines séquences du cours d'éducation sexuelle – il ne s'agit donc pas d'une dispense de principe, mais seulement d'une dispense portant sur certains contenus, en accord avec la personne chargée de l'enseignement. La personne représentant un office compétente pour le niveau secondaire II dans un grand canton alémanique explique que les élèves dispensés suivent un programme alternatif sur le thème (rédaction, questionnaire, etc.) pendant le cours d'éducation sexuelle.

Jurisprudence fédérale relative aux demandes de dispense

Au niveau fédéral, il existe un arrêt du Tribunal fédéral datant de 2014, qui a été confirmé par la Cour européenne des droits de l'homme en 2018.

En 2014, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de deux familles du canton de Bâle-Ville qui faisaient appel contre le refus de dispense du cours d'éducation sexuelle pour leurs enfants (âge cycle 1)²¹. Le recours portait sur une directive relative à l'éducation sexuelle récemment introduite et révisée à la suite des réactions du public, comprenant un document d'aide et du matériel didactique. La version adaptée visait, pour l'école enfantine, à promouvoir une conscience positive du corps et à renforcer la confiance en soi. Pour l'école primaire, il s'agissait d'encourager la gestion des sentiments, de sa propre sexualité et de celle des autres et de sensibiliser aux dangers liés à la sexualité. L'enseignement ne devait pas être systématique et le thème de la sexualité ne devait être abordé que de manière réactive, autrement dit en réponse aux questions des élèves ou en cas d'incidents pertinents en classe. Le matériel didactique comprenait des livres, un puzzle en bois représentant le corps et deux poupées avec des organes génitaux reconnaissables d'un garçon et d'une fille.

La partie recourante partait du principe que les cours d'éducation sexuelle en question présentaient par nature des risques graves pour le développement personnel et ont invoqué en particulier la violation de la liberté personnelle des enfants concernés, de la protection de la vie privée et familiale (dont le droit des parents à l'éducation des enfants) ainsi que de la liberté de croyance et de conscience. Ce faisant, elle ne se référait pas à des convictions ou à des sentiments religieux, mais à des conceptions fondamentales essentielles en matière de morale et d'éthique.

Dans sa décision, le Tribunal fédéral a reconnu en principe que les cours en question, s'ils avaient dû être suivis, auraient constitué une ingérence dans l'exercice des droits fondamentaux. Cette ingérence a toutefois été considérée comme légère et admissible. Le Tribunal a invoqué l'importance du mandat éducatif de l'école, qui prime en principe sur le respect des prescriptions religieuses, raison pour laquelle la jurisprudence fait preuve de retenue en matière de dispense de certaines matières. En outre, l'enseignement ne portait pas atteinte à l'essence même de la liberté de conscience et de croyance et de la protection de la vie familiale. Étant donné qu'il était conçu de manière réactive, il n'aurait pas eu d'impact majeur sur la vie quotidienne des personnes recourantes. Aucun comportement particulier n'a été imposé, il s'agissait uniquement de suivre l'enseignement de manière passive.

Le Tribunal poursuit en précisant que la protection de la liberté de conscience ne signifie pas qu'il existe un droit à *ne pas être* confronté à des actes ou à des opinions contraires à ses propres convictions. En outre, les parents restent libres de transmettre à leurs enfants leurs propres conceptions éthiques et morales de la sexualité ; l'éducation sexuelle à l'école complète l'éducation sexuelle des parents. Il existe suffisamment de bases légales étayant l'enseignement contesté. Le Tribunal fédéral a explicitement retenu que la prévention des abus sexuels et la protection de la santé constituaient incontestablement des intérêts publics importants. Dans ce contexte, il incombe en premier lieu aux autorités scolaires compétentes de juger des contenus d'enseignement qui concrétisent ces intérêts publics, tout en garantissant une voie politique et démocratique. L'obligation de fréquenter l'école sert en outre à préserver l'égalité des chances de tous les enfants ainsi que l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation.

Dans l'ensemble, le Tribunal fédéral a attesté la proportionnalité de l'enseignement en question également en ce qui concerne l'âge des enfants, notamment en raison de l'approche réactive, et donc du fait que l'enseignement n'était pas systématique. Il a estimé que l'information sur les notions fondamentales et les corrélations du corps humain et de la sexualité était en principe appropriée pour poursuivre l'objectif publiquement reconnu de la prévention des abus sexuels et de la protection de la santé.

L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de 2018 a confirmé cette décision du Tribunal fédéral et a également rejeté les recours²². La Cour a confirmé l'existence d'une base légale suffisante

²¹ Arrêt du Tribunal fédéral 2C_132/2014 du 15.11.2014 : https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2F15-11-2014-2C_132-2014&lang=fr&type=show_document&zoom=YES

²² Requête n° 22338/15, publiée le 18 janvier 2018 : }

pour l'enseignement contesté ainsi que l'intérêt public lié à la prévention de la violence sexualisée et des abus sexuels et à la protection contre cette violence et ces abus. Cet intérêt public justifie un enseignement dès cet âge, qui prépare aux réalités sociales, y compris aux médias et à une multitude d'autres influences. Il n'y a pas lieu de considérer que l'enseignement contesté a porté atteinte au droit parental à l'éducation des enfants ou qu'il n'a pas respecté les convictions religieuses et philosophiques des parents ou de leurs enfants en poursuivant un but d'endoctrinement. Au contraire, la directive sur laquelle repose l'enseignement respecte explicitement le droit prioritaire des parents à l'éducation. L'éducation, qu'elle soit parentale ou scolaire, n'est pas une fin en soi, mais vise le bien-être de l'enfant, qui comprend également la préparation à la vie sociale et la protection contre la violence. Les autorités suisses ont élaboré la directive avec soin et l'ont également adapté en fonction des préoccupations des parents.

5.4 Points forts et lacunes du système actuel de l'éducation sexuelle à l'école

Les explications qui suivent résument les informations fréquemment apportées par les participantes et participants à l'étude en réponse aux questions ouvertes posées dans le cadre de l'enquête principale. Il s'agit d'une part d'explications relatives aux estimations quantitatives du chap. 5.3.1 concernant la garantie d'accès à l'éducation sexuelle pour les enfants et les jeunes en Suisse et la qualité des offres scolaires formelles et extrascolaires informelles. D'autre part, une question séparée a été posée au sujet des points forts et des lacunes du système d'éducation sexuelle actuellement mis en œuvre pour les enfants et les jeunes en Suisse. Pratiquement tous les participantes et participants ont utilisé ces possibilités de réponse ouverte. Les réponses données répètent et approfondissent les résultats des parties quantitatives de l'enquête principale.

5.4.1 Points forts du système

Certains cantons indiquent que le thème de l'éducation sexuelle est clairement à l'ordre du jour dans le domaine de la santé et de plus en plus également dans celui de l'éducation. Il existe toujours plus de mandats cantonaux formellement réglementés ainsi que de ressources visant à garantir à tous les enfants et jeunes de Suisse un accès à une éducation sexuelle holistique et à soutenir les écoles dans la mise en œuvre continue de l'éducation sexuelle.

Les réponses révèlent que l'accès des enfants et des jeunes est en principe garanti grâce au travail des écoles en matière d'éducation sexuelle, notamment parce que le thème est désormais ancré dans tous les plans d'études, du moins dans un sens général et global, mais parfois aussi dans un sens étroit et explicite. Les élèves disposent de sources d'information dans les médiathèques des écoles (livres, brochures) ainsi que de diverses offres en ligne (p. ex. Feel-ok.ch), qui sont facilement accessibles et connues de nombreux jeunes. Certains enseignantes, enseignants et écoles sont très doués dans la mise en œuvre d'une éducation sexuelle holistique et de haute qualité.

Le subventionnement de services spécialisés dans différents domaines, par exemple la grossesse et le planning familial ou la santé sexuelle, est un élément essentiel du système. Ces services ne sont pas seulement un point de contact informel important pour les enfants, les jeunes, leurs parents et leurs familles, mais aussi une ressource utile pour les écoles. Ils interviennent sur des thèmes spécifiques (notamment à partir du cycle 3 dans les classes régulières de l'école obligatoire, dans les écoles spécialisées ainsi qu'au niveau secondaire II) et apportent aux écoles des conseils et un soutien pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans le programme d'études et le quotidien scolaire, par exemple au niveau du matériel didactique. Cette collaboration avec les directions d'école et le corps enseignant permet d'améliorer la prise de conscience d'une éducation sexuelle holistique à l'école et de renforcer l'assurance en ce qui concerne l'approche de sujets parfois difficiles.

Les services spécialisés privés et institutionnalisés qui mettent en œuvre une éducation sexuelle de qualité sur la base d'un concept global, thématisant les contenus à tous les niveaux scolaires de manière adaptée à l'âge ou au stade de développement et impliquant les parents, occupent la première place. Ces services offrent ainsi aux enseignantes et enseignants des conseils et un soutien pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans le quotidien scolaire. Certains d'entre eux disposent également

d'offres destinées aux groupes de jeunes ayant des besoins particuliers. L'obligation de formation continue des spécialistes (p. ex. sur le nouveau droit pénal en matière sexuelle ; y compris les supervisions, les intervisions, les cercles de qualité) et les possibilités de spécialisation garantissent également le niveau de qualité élevé du travail des services spécialisés. Les spécialistes titulaires d'un CAS, d'un DAS et d'un MAS sont organisés au sein d'une association professionnelle et faîtière engagée, qui dispose d'un bon réseau avec les domaines spécialisés apparentés.

Certains offices indiquent que ces offres extrascolaires, qui sont également mises en œuvre dans les écoles, obtiennent de très bons résultats lors des évaluations internes et dans les retours écrits des élèves. Grâce à leur distance par rapport au quotidien scolaire, les services spécialisés offrent un cadre protégé et anonyme, même lorsqu'ils interviennent en classe, afin que les élèves puissent s'exprimer ouvertement sur la thématique, en réfléchissant sur eux-mêmes et en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins. La protection de la personnalité est respectée à tout moment (sauf situations de crise – le cas échéant, les services spécialisés disposent du savoir-faire nécessaire pour effectuer un triage professionnel).

Dans certains cantons, le modèle de coopération entre écoles et services spécialisés est établi et bien connu depuis longtemps et l'accès aux services spécialisés est donc généralement gratuit pour les écoles, les enfants, les jeunes et leurs familles. Grâce à une répartition claire des rôles, le cadre de travail des différents actrices et acteurs est bien défini, ce qui permet une mise en œuvre fondée et durable de l'éducation sexuelle. Le modèle de coopération permet également de mettre à profit de manière ciblée les forces et les avantages des différents groupes d'acteurs dans l'enseignement et l'accompagnement des élèves. Par exemple, les thèmes généraux sont abordés dans le quotidien scolaire, tandis que les thèmes spécifiques, voire sensibles, sont couverts en classe par les spécialistes.

Dans d'autres cantons, des réformes sont actuellement en cours pour renforcer cette collaboration. En règle générale, des représentantes et représentants des directions chargées de l'instruction publique et de la santé collaborent avec des représentantes et représentants d'écoles et de services spécialisés. L'adhésion au Réseau d'écoles²¹ constitue une ressource importante pour la mise en place de ces modèles de coopération, et ce pour tous les degrés de l'école obligatoire et du secondaire II. Ce réseau forme les écoles aux critères de qualité pour une école en santé et durable. Les centres de coordination cantonaux du Réseau d'écoles 21 sont rattachés à des services (p. ex. canton de Neuchâtel) ou à des hautes écoles pédagogiques (p. ex. canton de Zurich) et garantissent le développement du travail en réseau d'écoles.

Le travail dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'école peut s'appuyer sur des documents de base et des concepts-cadres établis au niveau international et fondés sur la science, qui offrent une orientation et peuvent être transposés dans le contexte suisse. Au niveau du matériel pédagogique, il existe toute une série de nouveaux moyens d'enseignement, de matériel didactique ou de brochures (ces dernières également élaborées par les offices) qui facilitent l'accès des enseignantes et enseignants à la thématique. En conséquence, le contenu de l'éducation sexuelle à l'école peut être mis en œuvre de manière globale, et ce non seulement avec un accent sur les thèmes et les contenus de prévention liés à la santé et à la reproduction (maladies sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, violence sexuelle et abus sexuels, cybersexting, pornographie) et en tenant compte des compétences psychosociales correspondantes requises, mais aussi en ayant à l'esprit l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), à savoir la transmission des thématiques relatives aux droits sexuels, à la tolérance de la diversité des genres, à l'égalité de traitement et à la lutte contre la discrimination et l'exclusion en se fondant sur les droits humains. Cela permet d'aborder de nombreux thèmes qui ne sont généralement pas évoqués de manière systématique au sein des familles. L'éducation sexuelle est globalement orientée vers une expérience positive de la sexualité tout en tenant compte des valeurs individuelles des élèves.

Les écoles disposent en outre de plus en plus de concepts de protection des enfants, des jeunes et de tous les collaboratrices et collaborateurs de l'école contre les abus sexuels ou la discrimination. Un office cantonal écrit par exemple que les écoles spécialisées doivent élaborer un concept de prévention et d'intervention et qu'un audit externe est réalisé tous les quatre ans en tenant également compte des thèmes des abus sexuels ou de la discrimination.

L'implication des parents est citée comme un facteur de réussite pour une éducation sexuelle holistique pendant la scolarité obligatoire. En outre, une conception participative des offres scolaires et extrascolaires en collaboration avec les destinataires – les jeunes – contribue à tous les niveaux scolaires à la prise en compte des besoins de ces derniers concernant le développement de compétences et les thèmes liés à leur cadre de vie. La structure dialogique des exercices, qui permet aux élèves d'avoir un aperçu de différents points de vue sur la thématique et de renforcer leur esprit critique, est un élément didactique essentiel d'une éducation sexuelle holistique et constitue également une exigence de l'éducation en vue d'un développement durable. Pour certains thèmes, tels que l'orientation sexuelle, l'approche par les pairs (les jeunes soutiennent les jeunes) est également utilisée dans certains cas.

Le thème de l'éducation sexuelle, comme d'autres thèmes de santé, fait partie intégrante de la formation initiale et continue du corps enseignant de tous les degrés scolaires, et plus particulièrement de la formation initiale du corps enseignant de l'école obligatoire au sein des hautes écoles pédagogiques (HEP). Il est généralement possible de faire appel à des enseignantes et enseignants compétents qui introduisent les futurs enseignantes et enseignants aux bases théoriques, présentent des méthodologies et des approches didactiques ainsi que du matériel pédagogique pour les différents degrés scolaires, proposent des discussions sur des exemples de cas et, selon la conception du module, accompagnent les étudiantes et étudiants lors de stages d'enseignement. À cela s'ajoute la transmission de connaissances dans le domaine de la psychologie du développement et de la sociologie. La réflexion sur la biographie personnelle et sur des questions éthiques (professionnelles) sont également des contenus essentiels. Les enseignantes et enseignants des HEP disposent d'un réseau régional sous la forme d'un groupe de travail et collaborent étroitement avec les services spécialisés et le corps enseignant des cycles 1 à 3. Selon les établissements de formation, les étudiantes et étudiants manifestent un grand intérêt pour ces contenus et abordent probablement l'éducation sexuelle de manière plus ouverte et plus naturelle que les enseignantes et enseignants déjà en activité. Ainsi, en milieu scolaire, l'éducation sexuelle holistique est essentiellement portée par ces enseignantes et enseignants nouvellement formés.

En ce qui concerne la formation continue du corps enseignant, les hautes écoles pédagogiques ou les services spécialisés proposent des offres spécifiques. Les offres de formation continue internes à l'école constituent un autre format : elles consistent en un accompagnement des équipes scolaires par des spécialistes sur un thème spécifique. Dans un canton, par exemple, il existe un mandat parlementaire pour que de telles formations continues internes à l'école soient également proposées par les HES dans le domaine de l'éducation sexuelle.

5.4.2 Lacunes du système

Les lacunes relevées concernent essentiellement la diversité des conditions-cadres dans les cantons et la nécessité qui en découle pour les écoles de prendre les décisions elles-mêmes de la manière dont elles utilisent leurs ressources. Certains participantes et participants indiquent toutefois que les programmes cantonaux sont complets et bien établis et qu'il n'y a donc pas de lacunes, ou que l'éducation sexuelle est mise en œuvre avec la retenue nécessaire dans le cadre de l'école obligatoire, en se fondant sur le plan d'études.

Au niveau cantonal, des concepts-cadres contraignants pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école ne sont que partiellement disponibles. C'est notamment le cas en Suisse alémanique. Le Lehrplan 21 fournit certes la base nécessaire pour une éducation sexuelle holistique. Les contenus prescrits dans le plan d'études doivent toutefois être concrétisés dans des lignes directrices opérationnelles en vue d'une mise en œuvre continue à tous les degrés scolaires et les compétences, les contenus et les conditions-cadres structurelles (p. ex. nombre de leçons, personnes chargées de l'enseignement, matériel didactique) doivent y être définis. Dans les régions francophones, le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* (SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014) constitue certes un concept de mise en œuvre pour l'école obligatoire, mais il n'est pas toujours contraignant dans les cantons. La Suisse italophone dispose, avec les *Raccomandazioni operative sull'educazione sessuale a scuola* (Gruppo di lavoro per l'educazione sessuale (GLES) nelle scuole ticinesi, 2016), de lignes directrices stratégiques, qui ne sont toutefois pas non plus contraignantes. En règle générale, de tels concepts-cadres doivent également être créés pour le degré secondaire II. Les personnes ayant

participé à l'étude suggèrent d'élaborer, à des fins d'uniformisation entre les cantons et en collaboration avec les conférences des directeurs cantonaux de l'instruction publique et de la santé, un cadre de référence national contraignant comprenant des lignes directrices opérationnelles et du matériel pédagogique pour l'ensemble des degrés HarmoS.

C'est surtout au degré secondaire II que la mise en œuvre varie fortement d'un canton à l'autre : dans un grand canton alémanique, la collaboration entre le canton, les établissements de formation et les services spécialisés est en place depuis deux décennies et l'éducation sexuelle est donc bien établie à ce niveau. Dans un autre canton, on estime que l'éducation sexuelle peut être couverte par des offres extrascolaires pour environ la moitié des élèves. Comme il ressort des courriels envoyés par les personnes n'ayant pas souhaité participer à l'étude, il existe également des cantons dans lesquels aucune compétence officielle systématique n'est définie au sein de la direction de l'instruction publique pour le degré secondaire II.

Il existe des cantons dans toutes les régions du pays qui ne disposent pas d'un budget spécifique pour une éducation sexuelle continue dans les écoles, et notamment pour le subventionnement de services spécialisés et d'offres extrascolaires, de sorte que les écoles ne peuvent pas faire appel gratuitement aux prestations correspondantes. Ainsi, la décision relative au recours à des spécialistes externes pour l'éducation sexuelle dépend des priorités fixées en fonction du budget d'une école. Étant donné que les communes ne sont pas non plus toutes dotées des mêmes moyens financiers, il existe des différences dans les budgets des écoles. Ainsi, certains participant·es et participants constatent qu'au sein de leur canton, les écoles situées dans les villes dispensent l'éducation sexuelle de manière plus systématique que les écoles situées dans des communes rurales (et ce non seulement dans les grands cantons, mais aussi dans les petits). De nombreux représentantes et représentants d'offices et de services spécialisés soulignent donc que la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école est hétérogène dans leur canton – comme c'est également le cas pour d'autres domaines scolaires. Cette hétérogénéité concerne aussi bien l'accès à la thématique que la qualité de la mise en œuvre.

En raison de l'absence de subventions ou de subventionnement limité des services spécialisés par le budget cantonal ou communal, le nombre de services spécialisés est plutôt faible pour couvrir suffisamment les besoins des écoles et les besoins en offres extrascolaires, et ce malgré une demande croissante. Le manque de budget fait que des associations sont parfois engagées pour couvrir à moindre coût une partie de l'éducation sexuelle. De plus, certains cantons ne disposent pas de leur propre service spécialisé ; des accords intercantonaux sont alors nécessaires pour combler ces lacunes.

Par ailleurs, les services spécialisés n'ont généralement pas suffisamment de temps à disposition lors de leurs interventions pour couvrir tous les thèmes souhaités et répondre à toutes les questions des élèves. En Suisse romande, la fréquence prévue des interventions des services spécialisés, à savoir deux à quatre périodes tous les deux ans au cours de la scolarité obligatoire d'un enfant, soit quatre à cinq fois au total (cf. *Cadre de référence*), est jugée trop faible. Il arrive également que des élèves manquent ces interventions pour cause de maladie ou de déménagement. Des difficultés d'organisation apparaissent également pour trouver une place dans les horaires des écoles.

Dans la plupart des cantons, il n'existe pas de contrôle systématique de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école, autrement dit un contrôle de la qualité de la mise en œuvre et un contrôle des connaissances et des compétences des élèves à différents degrés scolaires. En règle générale, les directions d'école ne contrôlent pas non plus spécifiquement la mise en œuvre dans la pratique. Certains offices affirment par exemple qu'ils ne savent pas si les écoles réservent des offres extrascolaires, et si oui, lesquelles. Ces informations font notamment défaut pour les écoles qui ne sont pas affiliées au réseau suisse d'écoles en santé et durables (Réseau d'écoles21), ainsi que pour les écoles privées. Il serait également utile pour certains offices de disposer d'un argumentaire en faveur de l'éducation sexuelle à l'école et donc d'une légitimation explicite.

Le matériel didactique qui rend le thème accessible aux enseignantes et enseignants n'est pas non plus obligatoire. Au degré secondaire II, certains participant·es et participants soulignent en outre que les élèves manquent parfois de connaissances sur leur propre corps et qu'ils ont des incertitudes par rapport à la perception de leur corps et à l'acceptation de soi. C'est pourquoi il est également nécessaire

d'élaborer du matériel portant sur ces thèmes en vue de l'enseignement ou de l'étude individuelle des élèves plus âgés.

Dans l'ensemble, il appartient souvent aux écoles et au corps enseignant eux-mêmes de décider de l'ampleur et du degré d'approfondissement de l'éducation sexuelle à l'école. Ces décisions sont prises en fonction des compétences du corps enseignant (connaissances dans le domaine, gestion des contenus controversés), des attitudes normatives des personnes impliquées (y c. l'attitude de la direction et des autorités scolaires), ainsi que des priorités dans la répartition du budget et des ressources. De plus, toutes les écoles ne font pas appel à un service spécialisé pour traiter tous les thèmes, y compris les plus sensibles. Selon le retour d'un service spécialisé, les enseignantes et enseignants partent parfois du principe qu'en réservant (une seule fois) un service spécialisé pour une (brève) intervention en classe, la chose est réglée.

Globalement, les thèmes relatifs à l'éducation sexuelle ne sont donc abordés que ponctuellement ou superficiellement dans les écoles – par exemple dans le cadre de créneaux horaires consacrés à la promotion générale de la santé et à la prévention (p. ex. sous la forme d'une journée spéciale, d'une semaine de projet ou d'un cours) au cours desquels d'autres thèmes de santé sont également abordés ou de manière intégrée dans le quotidien scolaire ordinaire. Le thème est souvent dispensé dans le cadre des disciplines biologie/sciences naturelles, mais avec une certaine limitation aux aspects biologiques, médicaux et reproductifs. Outre les connaissances techniques, les appréhensions et les incertitudes du corps enseignant quant à la mise en œuvre du thème dans toute son ampleur sont également imputées à des sentiments de honte et au surmenage. Pour tous les degrés scolaires, y compris le degré secondaire II, on suppose que l'absence de mise en œuvre d'une éducation sexuelle holistique est également liée à la peur des réactions des parents, voire parfois celles de la direction ou des autorités scolaires, ce qui fait que l'on évite d'aborder certains thèmes tels que l'orientation sexuelle (également dans le cadre de la littérature, qui n'est pas lue lorsqu'elle effleure ces thèmes).

La compétence pour le thème transversal de l'éducation sexuelle n'est pas toujours clairement définie au sein des équipes scolaires, au point qu'elle est confiée à d'autres actrices et acteurs proches de l'école (et non au corps enseignant), tels que les travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, les animatrices et animateurs de jeunesse ou les infirmières et infirmiers scolaires. Le modèle interne à l'école consistant à former spécifiquement une personne de l'équipe scolaire à l'éducation sexuelle, afin qu'elle soutienne les autres enseignantes et enseignants dans la mise en œuvre de cette thématique, est peu répandu.

Pour les élèves présentant des déficits cognitifs importants, il est nécessaire de disposer d'un savoir-faire particulier pour mettre en œuvre une éducation sexuelle proche du quotidien de manière appropriée. Souvent, les enseignantes et enseignants des classes régulières et des écoles spécialisées ne disposent pas de ce savoir-faire, ce qui fait que le thème est plutôt évité ou mis en œuvre de manière peu différenciée. On suppose en outre que l'accès à une éducation sexuelle holistique n'est pas garanti pour les enfants et les jeunes qui vivent dans une institution résidentielle.

On revient également sur le thème des élèves ne connaissant que peu la langue nationale dominante. Souvent, ces derniers ne sont pas en mesure de suivre les cours et amènent parfois d'autres perceptions culturelles de la sexualité qu'il est difficile, voire impossible, de traiter dans une mesure suffisante dans le cadre de l'enseignement. L'éducation sexuelle interculturelle a donc encore des progrès à faire et là aussi, les ressources font défaut pour développer les offres et le matériel didactique. Il existe également un besoin spécifique concernant les mineurs non accompagnés (MNA) dans la procédure d'asile ou dans les centres de premier accueil. Des spécialistes supplémentaires multilingues seraient également les bienvenus.

On perçoit un potentiel important au niveau de la formation et de l'implication des parents, qui permettent de rendre les contenus d'une éducation sexuelle holistique transparents et, le cas échéant, de dissiper le malaise des parents face à ce thème. En effet, selon le contexte social, structurel, religieux ou culturel des familles, les enfants et les jeunes n'ont pas le même accès aux offres informelles ou à des informations complètes de la part des parents. Les offices et les services spécialisés, surtout en Suisse romande, soulignent en outre que l'accès à une éducation sexuelle holistique n'est pas garanti en cas de dispense demandée par les parents.

De plus, les jeunes qui ne sont pas en formation au degré secondaire II (ni dans la formation professionnelle ni dans une école de formation générale) n'ont pas systématiquement accès à l'éducation sexuelle.

Certaines lacunes sont également mentionnées en lien avec la formation initiale et continue du corps enseignant : étant donné que l'introduction à l'éducation sexuelle n'est pas toujours obligatoire et que le temps disponible est en général plutôt limité, on estime que le plus grand potentiel d'amélioration réside dans le fait de rendre les modules obligatoires et de leur donner davantage de poids, idéalement en les combinant avec la formation professionnelle pratique. Il est fondamental que l'enseignement dans les HEP soit dispensé par des personnes disposant d'une qualification spécifique (MAS en promotion de la santé et approfondissement spécifique en santé sexuelle). La formation continue devrait également être renforcée afin que les enseignantes et enseignants puissent transmettre le sujet avec plus d'assurance ou de manière plus complète (p. ex. dans les cours de biologie) et travailler de manière orientée non seulement vers les connaissances, mais aussi vers les compétences. Le corps enseignant devrait être davantage qualifié pour aborder les thèmes de l'orientation sexuelle, de la diversité et de l'égalité de traitement, ou encore les perceptions normatives controversées, sans porter de jugement de valeur, et pour traiter également les thèmes de la discrimination et du harcèlement (surtout au regard des personnes queer) notamment en communiquant des offres extrascolaires de manière plus active. De tels approfondissements sont également considérés comme importants dans la formation initiale et continue des professionnelles et professionnels du domaine socioéducatif (p. ex. travail social en milieu scolaire). Les personnes ayant participé à l'étude mentionnent que les communes et les cantons disposeront de trop peu de moyens financiers pour la formation initiale et continue du personnel pédagogique en vue d'une éducation sexuelle adaptée à l'âge ou aux élèves ayant des besoins spécifiques. Elles estiment toutefois qu'il est important de ne pas traiter le thème de l'éducation sexuelle de manière isolée, mais de l'aborder en considérant toutes ses références à d'autres thèmes de santé et de politique sociale.

6 Résultats des groupes de discussion et des entretiens individuels

Le présent chapitre résume les estimations des expertes et experts interrogés sur les contenus prioritaires de l'éducation sexuelle à l'école (chap. 6.1) ainsi que les conditions et les mesures requises pour une mise en œuvre réussie (chap. 6.2). Il énonce également des informations complémentaires sur la formation initiale du corps enseignant dans le domaine de l'éducation sexuelle (chap. 6.3).

6.1 Contenus prioritaires de l'éducation sexuelle à l'école

Les résultats issus des différents groupes de discussion mettent en lumière les priorités suivantes du point de vue des expertes et experts :

- L'encouragement des compétences socio-émotionnelles est considéré comme très important à tous les degrés scolaires et comme un élément clé de l'éducation sexuelle à l'école. Les capacités transversales (sociales, personnelles et méthodologiques) doivent être développées en continu. Elles constituent la base de l'éducation sexuelle dans les écoles.
- Une priorité élevée est également accordée aux connaissances du corps humain et de son développement, surtout aux cycles 1 et 2.
- Au cycle 3 et au degré secondaire II, l'enseignement des droits sexuels est en outre jugé essentiel.

Ces priorités traduisent l'idée que (1) des compétences plutôt globales, telles que la gestion des relations et la perception de soi, doivent être mises au service de l'éducation sexuelle et sont vues comme la base d'une prévention durable de la violence sexualisée et des abus sexuels ainsi que d'une utilisation compétente des médias. (2) Les autres thèmes biologiques et médicaux trouvent également un écho dans la transmission de connaissances sur le corps et son développement et (3) la mise en avant des droits sexuels souligne que les droits humains constituent le fondement d'une compréhension holistique de l'éducation sexuelle.

On note que le plan d'études contient certes des directives fondamentales en matière d'éducation sexuelle à l'école, mais il ne définit aucune méthode ou approche concrète en ce qui concerne la transmission. Dans la pratique, les contenus sont priorisés différemment en fonction des objectifs de l'enseignement.

L'éducation sexuelle à l'école doit avoir pour objectif général la reprise circulaire des différents contenus au travers les cycles ainsi que leur transmission en fonction de l'âge. De plus, les élèves abordent parfois certains contenus de l'éducation sexuelle de manière fortuite. L'éducation sexuelle à l'école comporte donc aussi des éléments informels.

L'éducation sexuelle à l'école doit contribuer à la formation des valeurs et à la socialisation des élèves. Cet objectif ne peut être atteint que si elle va au-delà de la simple communication d'informations et permet une réflexion active et objective des élèves, y compris sur des sujets sensibles.

L'orientation vers les critères d'une mise en œuvre de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) est évidente. L'éducation sexuelle holistique et l'EDD partagent différents objectifs, tels que l'orientation vers l'avenir, le développement de visions positives de la vie en commun, la mise en évidence de marges de manœuvre et de décision, l'encouragement de compétences dans le domaine social et personnel, la réflexion critique sur les valeurs et la formation d'opinion, la mobilisation de ressources propres, les droits de l'enfant ou les droits humains comme fondements ainsi que l'approche systémique. Ils ont en outre en commun différentes thématiques, telles que la diversité et la pluralité, la violence, les inégalités et le pouvoir.

6.2 Conditions et mesures requises pour une mise en œuvre réussie

Les expertes et experts s'accordent sur la nécessité, au niveau politique et des offices, d'une compétence clairement définie (p. ex. sous la forme d'un groupe de travail spécialisé rassemblant différentes catégories d'acteurs, comme auparavant le GLES au Tessin) et de directives fondées sur des preuves qui légitiment l'éducation sexuelle à l'école au sens large.

Il convient de clarifier la manière dont la coopération entre les différents actrices et acteurs du domaine de l'éducation sexuelle à l'école peut être garantie, ainsi que les concepts qui mettent en évidence le mandat de l'école et des services spécialisés en matière d'éducation sexuelle à l'école.

Dans l'espace germanophone, la désignation de l'éducation sexuelle à l'école doit être uniformisée. En effet, il existe actuellement une terminologie hétérogène. Il faudrait également distinguer clairement entre l'*« éducation sexuelle »* au sens strict et l'aptitude générale à une vie saine et autodéterminée, le développement de la personnalité ou le renforcement des capacités transversales.

S'agissant de l'enseignement spécialisé, il convient de s'assurer que les élèves concernés ne sont pas désavantagés en matière d'éducation sexuelle. Selon le Lehrplan 21, le corps enseignant et les écoles ont pour mission d'adapter les thèmes de manière à ce qu'ils soient judicieux d'un point de vue pédagogique (cf. également *Anwendung des Lehrplans 21 für Schülerinnen und Schüler mit komplexen Behinderungen in Sonder- und Regelschulen*; Hollenweger et al., 2019). Les concepts de prévention et d'intervention destinés aux écoles spécialisées sont de plus en plus nombreux, mais ils mettent souvent l'accent sur la protection des enfants et des jeunes contre les abus sexuels. Il est important que ces concepts soient axés sur une éducation sexuelle holistique à l'école. Au niveau national, une discussion technique sous la direction de la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) pourrait lancer et accompagner ce processus d'élaboration (cf. cette démarche dans le domaine de la prévention de la violence). Parallèlement, certaines écoles devraient rechercher le dialogue avec des services spécialisés régionaux afin de discuter avec eux des offres adaptées aux besoins des élèves qui leur seraient nécessaires.

Le matériel pédagogique offre aux enseignantes et enseignants une légitimité et une protection. La Suisse manque de matériel pédagogique de qualité pour une éducation sexuelle holistique à l'école. Dans la mesure du possible, tous les actrices et acteurs concernés devraient collaborer à l'élaboration d'un tel matériel. Il est toutefois jugé irréaliste d'imposer des supports obligatoires au niveau intercantonal par exemple.

La destination des moyens financiers doit également être clarifiée : faut-il les consacrer à la formation du corps enseignant et/ou au financement de la collaboration entre l'école et les services spécialisés (modèle de coopération) ?

L'attitude de la direction d'école est décisive pour une mise en œuvre réussie au sein de l'école. En outre, un bon climat de classe ainsi qu'une bonne relation entre enseignantes, enseignants et élèves sont les conditions essentielles d'une éducation sexuelle réussie.

Différentes mesures sont requises pour assurer la qualité du travail des services spécialisés et des écoles, ainsi que celle du matériel pédagogique utilisé :

- Dans le cadre de leur formation, les futurs enseignantes et enseignants de tous les degrés scolaires doivent être sensibilisés aux thèmes de la promotion de la santé et de la prévention et acquérir la capacité de mettre en œuvre des thèmes spécifiques, tel que celui de l'éducation sexuelle à l'école. Cela implique également une réflexion sur la répartition possible des rôles non seulement avec les services spécialisés, mais aussi entre les enseignantes et enseignants (spécialisés) au sein de leur propre unité scolaire ou avec les travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire. Le corps enseignant doit acquérir la compétence spécifique de transmettre des contenus sensibles et d'aborder des questions sociales controversées sans porter de jugement de valeur et de guider les élèves vers une réflexion critique sur ces thèmes.
- D'autres groupes professionnels présents dans les écoles, tels que les travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, les éducatrices et éducateurs sociaux ou les assistantes et assistants

sociaux-éducatifs, doivent également suivre des formations et des formations continues dans les thèmes de l'éducation sexuelle. Dans leur quotidien professionnel, ces personnes sont également confrontées à ces thèmes ainsi qu'aux défis liés, par exemple, à la proximité ou à la distance professionnelle.

- Les personnes actives au sein de services spécialisés doivent également passer par une procédure d'assurance qualité afin que les contenus de l'éducation sexuelle soient transmis de manière complète et conformément aux dernières connaissances scientifiques et aux normes pédagogiques les plus récentes.
- Il faut utiliser du matériel pédagogique de qualité, basé sur des données probantes. Le matériel pédagogique offre aux enseignantes et enseignants une légitimité et une protection. À l'heure actuelle, la Suisse ne dispose pas d'un tel matériel pédagogique pour une éducation sexuelle holistique à l'école. Dans la mesure du possible, l'ensemble des actrices et acteurs concernés devraient collaborer à l'élaboration de ce matériel. L'introduction d'un matériel obligatoire au niveau intercantonal par exemple est toutefois jugée irréaliste par certaines personnes.

L'éducation sexuelle ne permet pas de réduire tous les risques. Outre la gestion appropriée des situations à risque (p. ex. sur internet), il faut également des réglementations qui réduisent la probabilité que les enfants et les jeunes soient confrontés à des influences nocives.

6.3 Rôle et formation du corps enseignant en matière d'éducation sexuelle à l'école

6.3.1 Corps enseignant de l'école obligatoire

Les plans d'études des régions linguistiques et en partie les concepts (inter)cantonaux se distinguent par la manière dont ils définissent le rôle du corps enseignant en matière d'éducation sexuelle scolaire (cf. chap. 5.1.5).

Dans la partie francophone du pays, le Plan d'études romand pour la scolarité obligatoire en Suisse romande recommande de faire appel à des services spécialisés externes. La répartition des rôles entre l'école et les services externes en ce qui concerne les contenus est définie dans le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* (SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014). Comme l'indiquent les estimations complémentaires des spécialistes, les enseignantes et enseignants de l'école obligatoire en Suisse romande n'abordent en principe pas explicitement le thème de la sexualité, mais mettent en œuvre les contenus de la « formation générale » dans le domaine « santé et bien-être », qui présente également des liens avec les contenus d'une éducation sexuelle holistique (cf. résumé des contenus du plan d'études en annexe).

En Suisse alémanique et au Tessin, la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école relève davantage de la responsabilité du corps enseignant et des écoles. Dans les écoles obligatoires de ces régions, comme en Suisse romande, les contenus abordés au quotidien sont principalement ceux liés à une éducation sexuelle holistique. Pour couvrir des thèmes spécifiques de l'éducation sexuelle – y compris les contenus explicitement mentionnés dans le Lehrplan 21 alémanique – de nombreuses écoles de ces deux régions linguistiques font également appel à des services spécialisés (cf. chap. 5.1.5).

Comme l'a montré l'enquête principale pour la Suisse alémanique, les futurs enseignantes et enseignants de l'école obligatoire sont de mieux en mieux préparés à la mise en œuvre de l'éducation sexuelle au cours de leur formation initiale. Toutefois, selon la haute école, cette préparation ne s'inscrit pas toujours dans le cadre de modules obligatoires et son étendue est variable. L'enquête principale n'a pas livré d'informations au sujet de l'intégration de l'éducation sexuelle dans la formation initiale du corps enseignant de l'école obligatoire en Suisse romande et italienne. Certains spécialistes ont toutefois fourni des estimations supplémentaires indiquant que les programmes des différents établissements de formation du corps enseignant présentent également des différences dans ces régions linguistiques.

En Suisse romande, la formation du corps enseignant de l'école obligatoire se concentre plutôt sur les objectifs généraux dans les domaines « formation générale » et « santé et bien-être », conformément

au Plan d'études romand. Néanmoins, certains établissements de formation disposent d'un personnel enseignant spécialisé dans l'éducation sexuelle scolaire.

Une spécialiste du Tessin suppose que la formation initiale du corps enseignant de l'école enfantine (scuola dell'infanzia) aborde surtout la thématique du développement psychosexuel et émotionnel des enfants. Elle n'a pas pu fournir d'informations sur la formation du corps enseignant de l'école primaire (scuola elementare). Quant à la formation initiale du corps enseignant du cycle 3 (scuola media), elle pense qu'environ un après-midi est prévu pour l'enseignement des thèmes de l'éducation sexuelle.

6.3.2 Corps enseignant du degré secondaire II

Les entretiens individuels ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant la formation initiale du corps enseignant chargé de l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale (CG) à la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP). Selon les représentantes et représentants romands et italophones de la HEFP, les enseignantes et enseignants de la haute école décident si et dans quelle mesure les éléments de rattachement à l'éducation sexuelle qui existent déjà dans le domaine de la santé, du droit ou de la société seront intégrés dans la formation initiale du corps enseignant.

Dans le cadre de la révision du plan d'études cadre national, les associations professionnelles (p. ex. ODASanté) ont très fortement recommandé de prendre davantage en compte le domaine de la santé des jeunes travailleuses et travailleurs, afin d'attirer l'attention sur les liens entre santé et capacité de travail. En outre, on ne sait pas dans quelle mesure les contenus de l'éducation sexuelle sont ancrés dans les plans d'études des écoles professionnelles cantonales, qui concrétisent les directives du plan d'études cadre national (cf. à propos des contenus du plan d'études cadre national : résumé au chap. 13.3.2 en annexe). Dans ce contexte, les représentantes et représentants de la HEFP voient un grand potentiel dans les services de consultation internes aux écoles (conseil aux apprentis) pour introduire des thèmes de santé, y compris l'éducation sexuelle, dans les écoles professionnelles.

Une représentante d'une association professionnelle d'enseignantes et enseignants des écoles de culture générale et des gymnases suppose que le thème de l'éducation sexuelle n'occupe qu'une place restreinte dans la formation initiale de ces enseignantes et enseignants et n'est pas systématiquement ancré dans les modules didactiques et pédagogiques. Les enseignantes et enseignants ne sont confrontés à la thématique de l'éducation sexuelle que si les différentes orientations qu'ils suivent établissent un lien avec cette thématique. Il peut par exemple arriver qu'une visite d'un service spécialisé actif dans la promotion de la santé et la prévention soit intégrée dans la formation à la didactique pour la discipline biologie.

7 Résumé des principales conclusions et des réponses aux questions

Le présent chapitre résume les résultats énoncés aux chap. 5 et 6 en suivant les questions de l'étude (chap. 7.1 à 7.4), puis propose une réponse aux trois questions générales posées par le postulat 22.3877 (chap. 7.5).

7.1 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école dans les régions linguistiques et les cantons

7.1.1 Définitions et concepts de l'éducation sexuelle à l'école dans la législation et les plans d'études

L'étude a examiné comment la législation et les plans d'études définissent et conceptualisent l'éducation sexuelle à l'école dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II, et dans quelle mesure ces définitions et concepts diffèrent les uns des autres.

Les objectifs de l'éducation sexuelle à l'école s'alignent sur les bases légales, notamment la protection de l'intégrité physique et psychique des enfants et des jeunes ainsi que l'encouragement de leur développement (art. 11 de la Constitution fédérale). Sur cette base, différentes lois exigent l'élaboration de mesures de prévention et de promotion de la santé qui, du moins au niveau cantonal, s'adressent également aux écoles (cf. au niveau fédéral : loi sur les épidémies et loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse ; au niveau cantonal : p. ex. la loi sur l'enfance et la jeunesse dans le canton de Genève ; cf. chap. 1.2 et 5.1.2).

Afin d'atteindre les objectifs de protection et d'encouragement des enfants et des jeunes en ce qui concerne les aspects liés à la sexualité, les concepts-cadres internationaux relatifs à l'éducation sexuelle se fondent sur un large éventail de thèmes qui devraient être traités dans les écoles en fonction de l'âge. Cette compréhension holistique de l'éducation sexuelle se retrouve également au niveau des concepts (inter)cantonaux développés par certains cantons, qui sont parfois obligatoires et parfois recommandés. Le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* est un concept établi dans la partie francophone du pays (SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES, 2014, cf. chap. 1.1 et 5.1.2).

Les contenus de l'éducation sexuelle peuvent être répartis en trois catégories : 1) les aspects biologiques et médicaux, tels que le développement du corps, la grossesse, la contraception et les maladies sexuellement transmissibles, 2) les thèmes relevant de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), dont la réflexion sur des valeurs et des normes socioculturelles, la diversité des genres, l'orientation sexuelle, les droits sexuels ainsi que la violence sexualisée et les abus sexuels et 3) les capacités transversales, telles que la perception de soi et la gestion des émotions (compétences personnelles), les aptitudes relationnelles (compétences sociales) ainsi que l'utilisation des médias et la réflexion critique (compétences méthodologiques ; cf. chap. 1.1 et 3.4.2).

Les plans d'études des régions linguistiques pour l'école obligatoire et les écoles spécialisées ainsi que les plans d'études cadres nationaux pour le degré secondaire II peuvent contenir des références générales à ces différents contenus d'une éducation sexuelle holistique. Ces références se retrouvent aussi bien dans certaines branches (p. ex. biologie, culture et éthique, droit) que dans les thèmes transversaux de la santé, de l'éducation en vue d'un développement durable ou de l'encouragement des capacités transversales. En Suisse alémanique, le Lehrplan 21 pour l'école obligatoire cite également des objectifs en matière d'éducation sexuelle au sens strict, autrement dit en se référant explicitement à des aspects liés à la sexualité, tels que les connaissances sur le développement des organes sexuels ou la protection des enfants et des jeunes contre les abus sexuels (cf. chap. 1.1). En revanche, le Plan d'études romand recommande expressément de faire appel à des services spécialisés externes pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles. Le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* décrit une répartition possible des rôles entre l'école et les services externes en ce qui concerne les contenus (cf. chap. 1.2).

Il en résulte des différences entre les régions linguistiques, voire parfois entre les cantons et les degrés scolaires, en ce qui concerne les directives relatives à une éducation sexuelle holistique : en Suisse alémanique, ces directives relatives à la scolarité obligatoire font partie intégrante des contenus du plan d'études, ce qui confère aux écoles la compétence en matière de mise en œuvre de l'éducation sexuelle. En Suisse romande et en Suisse italienne, les contenus généraux du plan d'études pour la scolarité obligatoire sont précisés dans des concepts-cadres, qui sont parfois obligatoires et parfois recommandés. La compétence pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles incombe donc davantage aux services spécialisés, surtout en Suisse romande. Pour ce qui est du degré secondaire II, les directives des plans d'études cadres nationaux font référence à une éducation sexuelle holistique et sont précisées par un concept-cadre dans quelques cantons. Au degré secondaire II, ce sont en premier lieu les écoles cantonales qui décident dans quelle mesure elles intègrent les directives générales des plans d'études cadres nationaux en matière d'éducation sexuelle dans leur programme d'études interne.

Ces différences entre cantons et entre degrés scolaires se reflètent également dans la compétence des offices en matière d'éducation sexuelle à l'école. Alors que la majorité des cantons disposent d'un office compétent pour la scolarité obligatoire (rattaché à la direction chargée de l'instruction publique/de la formation, de la santé ou des affaires sociales), la compétence en matière d'éducation sexuelle dans l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II est moins clairement définie ou fait défaut dans de nombreux cantons.

7.1.2 Mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles

L'étude s'est également penchée sur la manière dont l'éducation sexuelle est mise en œuvre au niveau pratique dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II.

Les différences entre les régions linguistiques, déjà mentionnées, sont particulièrement frappantes en ce qui concerne l'enseignement obligatoire.

En Suisse alémanique et au Tessin, il n'existe guère de directives cantonales autres que les contenus des plans d'études ou les éventuels concepts-cadres existants. Le nombre annuel de leçons (allant de quelques leçons à une demi-journée par an), le matériel didactique (le plus souvent pour l'école obligatoire ; en plus des directives, il existe quelques recommandations) ou la qualification des personnes qui dispensent les cours d'éducation sexuelle (enseignantes ou enseignants titulaires d'un diplôme reconnu par la CDIP et/ou spécialistes disposant d'une formation reconnue par Santé sexuelle Suisse) sont prescrits dans quelques cantons.

Comme nous l'avons également mentionné, en Suisse alémanique et au Tessin, la responsabilité de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle incombe généralement aux écoles et au corps enseignant. Leurs compétences et leur assurance avant tout en matière de transmission de thèmes sensibles, mais aussi en ce qui concerne la collaboration avec les parents, jouent un rôle important dans la hiérarchisation des contenus. L'organisation de l'intervention des services spécialisés dans le cadre de l'enseignement incombe en général également aux écoles et au corps enseignant. Rares sont les cantons où les services spécialisés disposent d'un mandat de prestations officiel pour certains degrés scolaires afin de soutenir les écoles dans le domaine de l'éducation sexuelle. La collaboration avec les services spécialisés est néanmoins une pratique courante pour couvrir des thèmes spécifiques et sensibles. Cette démarche est également très appréciée par les élèves (cf. chap. 5.4.1).

Dans les régions francophones, le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande* est depuis longtemps un modèle de collaboration établi entre les écoles et les services spécialisés. Il indique les contenus spécifiques à l'éducation sexuelle couverts par des spécialistes externes, qui interviennent dans les écoles tous les deux ans pendant deux à quatre périodes tout au long du parcours scolaire d'un enfant, ainsi que les contenus que les enseignantes et enseignants reprennent dans le cadre de l'enseignement régulier.

Selon les spécialistes, ces différences régionales font que la mise en œuvre des contenus de l'éducation sexuelle est globalement plus généralisée et plus complète en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et italienne, et ce à tous les degrés scolaires.

Au-delà des différences entre cantons, il existe également des différences de mise en œuvre à l'intérieur des cantons. Celles-ci dépendent des ressources financières ou de la taille des communes (communes urbaines ou rurales) et concernent en particulier la Suisse alémanique et le Tessin. En Suisse romande, on cite davantage le manque de spécialistes, à l'origine de listes d'attente pour les interventions en milieu scolaire.

En fonction de l'âge des élèves, les établissements scolaires du pays mettent l'accent sur différents thèmes, qui sont de plus en plus nombreux au fil des tranches d'âge. Au cours de la scolarité obligatoire, les contenus sont enseignés de manière plus généralisée dans les classes régulières que dans les écoles spécialisées, et au degré secondaire II, de manière plus généralisée dans les écoles de formation générale que dans la formation professionnelle initiale (cf. chap. 5.1.3 pour plus de détails).

Dans l'ensemble, les différentes thématiques sont généralement traitées de manière plutôt ponctuelle et non approfondie, car l'éducation sexuelle est l'un des nombreux thèmes abordés dans les écoles. En outre, la transmission des thèmes liés à la sexualité place les enseignantes et enseignants devant des défis particuliers, notamment en ce qui concerne la proximité et la distance avec les élèves. Les enseignantes et enseignants doivent gérer des conflits de rôles : les thèmes en question nécessitent un lien de confiance, alors que les enseignantes et enseignants assument parallèlement des fonctions d'évaluation et de sélection. De plus, les interventions des services spécialisés sont de courte durée.

7.1.3 Matériel didactique pour l'éducation sexuelle

L'étude s'est également intéressée au matériel didactique et aux offres extrascolaires existants en matière d'éducation sexuelle aux différents degrés scolaires (cf. les chap. 5.1.4, 13.4.2 et 13.4.4).

Certains cantons citent par exemple comme matériel pédagogique obligatoire pour l'éducation sexuelle le matériel utilisé pour la discipline biologie. Il existe en outre du matériel didactique et des offres extrascolaires établis destinés aux différents degrés scolaires, qui abordent les autres thèmes d'une éducation sexuelle holistique, tels que la protection contre la violence et le cybersexting, la gestion des relations, l'égalité des sexes ou les droits sexuels. Le matériel didactique n'est pas toujours identifié comme étant clairement destiné à l'éducation sexuelle ; le terme « sexualité » n'est souvent pas mentionné explicitement.

Le matériel didactique est souvent conçu de manière imagée, ce qui le rend facilement adaptable et utilisable avec des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers ou connaissant peu la langue nationale dominante. Certaines brochures, notamment celles des services spécialisés nationaux, sont rédigées en langage simplifié ou traduites dans d'autres langues (en plus des langues nationales ou de l'anglais). Elles portent principalement sur la contraception et la diversité des genres. Une collaboration avec des interprètes communautaires est recommandée pour le travail au sein des écoles et pour le développement du matériel didactique.

Il n'existe aucune indication concrète concernant les critères de qualité relatifs au matériel didactique. En règle générale, le matériel est élaboré par des spécialistes en santé sexuelle qui, du fait de leur formation et d'une formation continue annuelle obligatoire, ont accès aux dernières connaissances scientifiques et dont l'association professionnelle, organisée par région linguistique, s'engage en faveur de l'assurance qualité. On peut donc partir du principe que le matériel didactique répond aux critères de qualité des associations professionnelles.

7.1.4 Compétence en matière d'éducation sexuelle : corps enseignant ou spécialistes externes ?

L'étude s'est également penchée sur les avantages et les inconvénients d'un modèle dans lequel le corps enseignant est responsable de l'éducation sexuelle par rapport à un modèle qui confie cet enseignement à des spécialistes externes (cf. chap. 5.1.5).

Selon les estimations de différents groupes d'acteurs, les deux groupes professionnels ont chacun des avantages et des inconvénients spécifiques. Toutefois, la coopération entre le corps enseignant et les spécialistes externes permet d'exploiter au mieux les avantages des deux groupes afin de garantir une éducation sexuelle holistique à l'école.

On considère comme principaux avantages d'un enseignement dispensé par les enseignantes et enseignants eux-mêmes la relation de confiance qui existe entre ces derniers et leurs élèves, leur connaissance des dynamiques de classe ou des conditions d'apprentissage de certains enfants ou jeunes, ainsi que la possibilité qui leur est offerte d'aborder en permanence, dans le quotidien scolaire, les différents thèmes d'une éducation sexuelle holistique.

Les spécialistes, eux, ont l'avantage de pouvoir organiser les cours avec plus de distance par rapport aux élèves et de ne pas avoir d'autre rôle à jouer vis-à-vis d'eux. Cela permet aux élèves de parler de leurs sujets intimes dans un cadre protégé. Les spécialistes sont au fait de l'état actuel des connaissances et ont bénéficié de formations pour aborder des questions délicates. En cas de besoin, ils peuvent orienter les élèves vers des services spécialisés. Ils constituent ainsi un facteur de décharge important pour les écoles et les soutiennent dans le traitement des thèmes difficiles.

7.1.5 Ressources financières

L'étude a interrogé les participantes et participants au sujet des ressources financières allouées dans les cantons à la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école (cf. chap. 5.1.2).

Les résultats montrent une grande hétérogénéité quant à la mise à disposition de telles ressources par les cantons ou par les communes en faveur de l'éducation sexuelle à l'école et à l'affectation des éventuelles ressources octroyées. Ce sont le plus souvent les classes régulières de la scolarité obligatoire qui bénéficient d'un budget spécifique, suivies des écoles spécialisées, tandis que le degré secondaire II est le moins soutenu financièrement. Les ressources concernées sont surtout utilisées pour financer l'intervention de spécialistes dans les écoles et, dans une moindre mesure, pour subventionner des offres extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes. Le développement de matériel pédagogique ou les offres extrascolaires destinées aux parents ou aux responsables de l'éducation ne sont guère financés.

7.2 Formation du corps enseignant et des autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école

7.2.1 Contenus spécifiques relatifs à l'éducation sexuelle dans la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes externes

L'étude a examiné dans quelle mesure il existe une formation spécifique destinée au corps enseignant et aux autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école et comment cette formation est conçue. La formation continue du corps enseignant et des spécialistes externes est également prise en compte (cf. chap. 5.2).

Comme nous l'avons montré plus haut, c'est surtout dans la scolarité obligatoire que les plans d'études contiennent des références explicites à l'éducation sexuelle et qu'il existe des concepts-cadres établis. En accord avec ce constat, il s'avère que l'éducation sexuelle est le plus souvent abordée dans la formation initiale du corps enseignant de l'école obligatoire au sein des hautes écoles pédagogiques, mais qu'elle ne l'est guère dans la formation initiale du corps enseignant des écoles spécialisées ou du degré secondaire II.

Toutefois, les programmes de formation du corps enseignant de la scolarité obligatoire varient considérablement d'une HEP à l'autre, que ce soit en ce qui concerne le caractère obligatoire et l'étendue des modules ou leur intégration disciplinaire (dans les domaines d'études, dans des modules généraux portant sur la promotion de la santé et la prévention ou dans des modules spécifiques d'éducation sexuelle). Les contenus liés à une compréhension holistique de l'éducation sexuelle à l'école sont presque tous abordés à tous les niveaux cibles (du cycle 1 au cycle 3) de la formation et sont de plus en plus approfondis d'un cycle à l'autre.

Dans la formation du corps enseignant du degré secondaire II, aucun cadre n'est défini pour l'éducation sexuelle. Même si les plans d'études cadres nationaux établissent certains liens et qu'on en prend de plus en plus conscience aux niveaux cibles concernés, les interfaces n'apparaissent en règle générale

que lorsque les enseignantes et enseignants des hautes écoles mettent l'accent sur les aspects correspondants dans la formation didactique.

Les offres de formation continue thématiques destinées au corps enseignant qui sont parfois proposées (par des services spécialisés ou des hautes écoles) durent entre une demi-journée et deux journées complètes et sont suivies chaque année par un petit nombre d'enseignantes et enseignants. Les thèmes fréquemment demandés dans la formation continue du corps enseignant à tous les degrés scolaires sont notamment l'encouragement des capacités transversales ainsi que la gestion des sujets sensibles tels que la diversité des genres, les droits sexuels ou la violence sexualisée.

Dans toutes les offres de formation (formation initiale et continue du corps enseignant), les thèmes de l'approche professionnelle des sujets difficiles et celui de la clarification des rôles dans le contexte de l'éducation sexuelle occupent une place prépondérante.

On peut également citer les filières d'études CAS et DAS des hautes écoles, qui proposent une formation de spécialiste en santé sexuelle éducation-formation-conseil. Les diplômées et diplômés se qualifient pour différents niveaux cibles dans les écoles, mais leur nombre annuel est globalement plutôt faible.

7.2.2 Ressources financières consacrées à la formation initiale et continue du corps enseignant et des spécialistes externes

L'étude s'est interrogée sur les ressources financières spécifiques qui sont mises à disposition pour la formation du corps enseignant ou d'autres personnes impliquées dans l'éducation sexuelle à l'école.

Lorsque les cantons allouent des moyens financiers spécifiques à l'éducation sexuelle, ceux-ci sont souvent consacrés à la formation initiale ou continue des enseignantes et enseignants, surtout de ceux qui travaillent dans les écoles obligatoires. Les offres de formation continue de courte durée sont en partie subventionnées par les cantons ou les communes, ou peuvent être prises en charge par le budget des écoles ou des institutions dans lesquelles les personnes travaillent. En revanche, la formation initiale et continue des spécialistes externes en santé sexuelle impliqués dans l'éducation sexuelle à l'école n'est que rarement financée (cf. chap. 5.1.2 et 5.2.4).

7.3 Accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle

7.3.1 Dispenses de l'éducation sexuelle à l'école

L'étude s'est également demandée s'il existait des données concernant les demandes de parents souhaitant que leurs enfants et jeunes soient dispensés des cours d'éducation sexuelle, et si le Tribunal fédéral s'était prononcé sur la question des dispenses.

Certains offices cantonaux ayant participé à l'étude ont fait état d'un nombre réduit de demandes de dispense (école obligatoire, cycle 1 à cycle 3), et ce un peu plus souvent en Suisse romande que dans les autres régions du pays. Les demandes de dispense ont généralement été acceptées (cf. chap. 5.3.2).

Un arrêt du Tribunal fédéral de 2014, confirmé par la Cour européenne des droits de l'homme en 2018, a rejeté un recours de parents d'élèves du cycle 1 contre le refus de leur demande de dispense. Les deux tribunaux ont estimé que l'éducation sexuelle était d'intérêt public et que l'atteinte aux droits fondamentaux des enfants ou des parents était faible et proportionnée, notamment parce que l'enseignement contesté n'était conçu que de manière réactive (en réponse aux questions des enfants). Dans le cadre du mandat éducatif, les élèves peuvent en outre être confrontés à des opinions divergentes, tant que l'enseignement n'est pas endoctrinant.

7.3.2 Éducation sexuelle informelle des enfants et des jeunes

L'étude a interrogé les spécialistes sur les offres de formation et de soutien extrascolaires qui donnent accès à l'éducation sexuelle pour les enfants et les jeunes, en plus de l'éducation formelle dispensée par l'école.

Les spécialistes de toutes les régions du pays mentionnent des offres extrascolaires qui sont parfois utilisées ou transmises dans le cadre de l'école (cf. chap. 5.1.6 et 13.4.7). Il arrive également que des intervenantes et intervenants extrascolaires organisent des réunions de parents sur le thème de l'éducation sexuelle dans les écoles.

Ces offres extrascolaires ou ces services spécialisés ciblent parfois les enfants, les jeunes et leurs familles ayant peu de connaissances de la langue nationale dominante, proposent une médiation culturelle active (conseil) ou collaborent avec les services de migration et des interprètes communautaires engagés dans les écoles. Des offres spécifiques existent par ailleurs dans les centres d'accueil pour mineurs non accompagnés dans le cadre de la procédure d'asile.

7.4 Bilan et propositions d'amélioration

Globalement, l'étude se posait la question de savoir si l'accès à une éducation sexuelle de qualité était garanti en Suisse pour tous les enfants et jeunes.

Des études antérieures le montrent déjà (p. ex. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 14.4115 Regazzi, Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017), cet accès est partiellement garanti (cf. chap. 5.4). En complément de l'éducation sexuelle dispensée par les parents, les écoles contribuent à l'éducation sexuelle de manière formelle et les offres extrascolaires de manière informelle.

7.4.1 Points forts du système en place

Les résultats de la présente étude permettent de conclure que la conscience de l'importance de l'éducation sexuelle à l'école a augmenté dans toute la Suisse au cours des dernières années. Cette prise de conscience accrue s'explique par les différentes interventions politiques qui mettent l'accent sur la protection des enfants et des jeunes contre les préjugés et sur l'encouragement de leur développement, par la mention explicite de cette thématique dans le Lehrplan 21 pour l'école obligatoire en Suisse alémanique et par son traitement dans le cadre de la formation initiale du corps enseignant de la scolarité obligatoire.

Les points forts du système d'éducation sexuelle actuellement en place (cf. chap. 5.4.1) résident dans le fait que ce système s'appuie sur des bases reconnues sur le plan international et fondées sur des données probantes, qui sont de plus en plus prises en compte également au niveau du matériel didactique.

Les services spécialisés représentent une ressource importante pour les écoles et un point de contact informel essentiel pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Les spécialistes qui ont suivi des formations reconnues par Santé sexuelle Suisse, en particulier, disposent de compétences permettant de dispenser une éducation sexuelle holistique et avisée dans les écoles.

Le modèle de coopération des écoles avec les services spécialisés est particulièrement bien établi en Suisse romande et il s'implante également de plus en plus en Suisse alémanique et au Tessin. Ce modèle permet de tirer profit de manière ciblée des forces des deux groupes professionnels, à savoir le personnel scolaire et les spécialistes en santé sexuelle éducation-formation-conseil. Dans la partie francophone du pays, le *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande*, établi au niveau intercantonal, illustre une telle répartition des rôles au niveau du contenu. Les écoles disposent également de plus en plus fréquemment de concepts globaux relatifs à la prévention et à la promotion de la santé visant notamment à institutionnaliser l'implication des parents et à garantir la protection des enfants et des jeunes (ainsi que de tous les collaboratrices et collaborateurs) contre les abus sexuels et la discrimination.

7.4.2 Lacunes du système en place

À l'instar des études antérieures, les résultats montrent toutefois que l'accès à une éducation sexuelle de qualité à l'école et en dehors de l'école pour les enfants et les jeunes en Suisse reste variable selon les régions linguistiques et les cantons, mais également au sein des cantons, et ce en raison de conditions-cadres différentes (cf. chap. 5.4.2).

Ces conditions-cadres concernent les directives cantonales ou communales (p. ex. concepts-cadres relatifs au contenu), les ressources financières et personnelles disponibles et, par conséquent, les possibilités de faire appel à des services spécialisés dans les écoles. Au niveau des écoles, les compétences du personnel scolaire en matière de transmission des divers thèmes liés à l'éducation sexuelle sont variables, tout comme l'assurance en ce qui concerne l'approche de sujets difficiles et, partant, la définition des priorités concernant ce thème. Dans la formation initiale et continue du corps enseignant de la scolarité obligatoire, l'éducation sexuelle fait de plus en plus partie du programme, mais elle est enseignée de manière plus ou moins contraignante et étendue selon les établissements de formation et n'est pas toujours explicitement désignée comme telle.

En outre, il existe un besoin de clarification des compétences officielles entre les directions de l'éducation/de l'instruction publique d'une part et les directions de la santé/des affaires sociales d'autre part, et ce en particulier pour l'enseignement spécialisé et le degré secondaire II. Parallèlement, on mentionne la nécessité de conclure des accords intercantonaux afin de combler les lacunes en matière d'accès pour les enfants et les jeunes issus de petits cantons et on relève l'insuffisance du contrôle officiel de la qualité de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles.

Des lacunes ont été identifiées au niveau de l'accès à une éducation sexuelle holistique pour les élèves ayant des besoins pédagogiques particuliers ou ne connaissant que peu la langue nationale dominante. Afin de garantir à ces groupes l'accès à une éducation sexuelle holistique, il est nécessaire de développer du matériel pédagogique multilingue, de faire appel à des interprètes communautaires et d'organiser des formations initiales et continues spécifiques à l'intention du corps enseignant et les spécialistes. De plus, la formation des parents est considérée comme un potentiel encore sous-exploité.

Enfin, il existe de nombreux liens entre les thèmes liés à la sexualité et d'autres thèmes de santé et de politique sociale. Ces liens peuvent être davantage mis en lumière, afin que l'éducation sexuelle ne soit pas abordée de manière explicite uniquement dans des créneaux horaires réservés à cet effet, mais également dans ces autres contextes.

7.4.3 Bonnes pratiques en matière d'éducation sexuelle à l'école

L'étude visait également à déterminer les bonnes pratiques à promouvoir en matière d'éducation sexuelle à l'école.

Les résultats suggèrent que la coopération entre les écoles et les services spécialisés, avec une répartition claire des rôles en termes de contenu, est particulièrement efficace. Ainsi, les compétences et les responsabilités des deux groupes professionnels impliqués peuvent être utilisées de manière optimale pour, d'une part, transmettre une éducation sexuelle holistique quant aux thèmes abordés et, d'autre part, ancrer cette éducation sexuelle dans le quotidien scolaire. Si cette collaboration est entretenue en permanence et que l'échange entre les deux groupes professionnels est encouragé, il en résulte également un processus d'apprentissage professionnel profitable.

Une ambiance de classe constructive et une relation enseignante-enseignant-élève bienveillante sont des conditions essentielles pour que les contenus transmis dans le cadre de l'éducation sexuelle aient également un impact dans le quotidien de l'école.

7.5 Réponse aux questions générales du postulat 22.3877

Le postulat 22.3877 a posé les questions générales suivantes : 1) comment l'éducation sexuelle est mise en œuvre dans la pratique scolaire en Suisse, 2) quel est le rôle de la Confédération, des cantons et des organes intercantonaux pour respecter des standards nationaux et 3) les plans d'études des régions linguistiques ont-ils conduit à une uniformisation de la matière. En référence au postulat antérieur Regazzi 14.4115 et au rapport qui en découle (Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, 2017), le postulat cherche également à savoir dans quelle mesure les différences constatées à l'époque en Suisse alémanique au niveau des approches et de la qualité de l'éducation sexuelle à l'école ont pu être éliminées.

En résumé, les réponses proposées aux chap. 7.1 à 7.4 permettent de constater que la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école en Suisse présente un degré élevé d'hétérogénéité – une hétérogénéité que l'on peut également observer dans de nombreux autres thèmes transversaux à l'école. Cela ne concerne pas seulement la scolarité obligatoire, mais se manifeste également dans l'enseignement spécialisé et au niveau du degré secondaire II. Actuellement, on ne peut donc pas encore parler d'uniformisation de l'éducation sexuelle entre les régions linguistiques ou au sein des régions linguistiques.

Il convient également de souligner qu'il n'existe pas non plus de standards nationaux relatifs à une compréhension holistique de l'éducation sexuelle et à sa mise en œuvre dans les écoles.

De nombreux résultats de la présente étude relatives à la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles suisses concordent avec les conclusions du rapport rédigé en réponse au postulat Regazzi 14.4115 (cf. chap. 1.3) et les recommandations formulées dans ce dernier restent valables. L'urgence de ces recommandations concerne toutefois l'ensemble de la Suisse et non uniquement la région germanophone.

8 Champs d'action et recommandations

Les résultats et les réponses aux questions permettent de dégager cinq champs d'action avec les recommandations correspondantes :

Contenus de l'éducation sexuelle à l'école

Les contenus de l'éducation sexuelle à l'école se fondent sur des concepts-cadres et des directives suisses destinés aux écoles, ainsi que sur les *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe* de l'OMS-Europe et les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ils renferment une compréhension large de l'éducation sexuelle. Sur cette base, dix contenus d'éducation sexuelle à l'école peuvent être répartis en trois domaines généraux :

Aspects biologiques et médicaux :

- Développement du corps humain
- Conception et contraception
- Maladies sexuellement transmissibles

Éducation en vue d'un développement durable :

- Valeurs et normes socioculturelles
- Diversité des genres et identité sexuelle
- Droits sexuels
- Violences sexualisées et abus sexuels

Capacités transversales :

- Compétences personnelles (perception de soi, gestion des émotions)
- Compétences sociales (gestion des relations)
- Compétences méthodologiques (utilisation des médias et réflexion critique).

Recommandations

- *Définition obligatoire des contenus de l'éducation sexuelle à l'école* : l'équipe de l'étude recommande de définir de manière contraignante un catalogue complet de contenus pour l'éducation sexuelle à l'école. Une définition large, fondée sur des données probantes et sur des normes internationales, tient compte du fait que le thème de la « sexualité » est présent tant implicitement qu'explicitement dans de nombreux contextes sociaux de la plupart des individus.
- *Utilisation d'une terminologie uniforme* : les différents termes utilisés en particulier dans l'espace germanophone, tels que « sexuelle Bildung », « sexualkundlicher Unterricht », « Sexualerziehung » ou « Sexualpädagogik », suscitent différentes associations d'idées. Le choix d'un terme clair et uniforme réduit les malentendus et conduit à une acceptation plus large.

Ancrage stratégique de l'éducation sexuelle à l'école au niveau suisse

Un rapport d'experts de 2017 recommande l'ancrage stratégique de l'éducation sexuelle à l'école dans tout le pays. Les résultats de la présente étude étayent cette recommandation. Malgré une prise de conscience accrue de la nécessité d'une éducation sexuelle holistique ces dernières années, les compétences ne sont pas toujours clairement définies. Dans l'enseignement obligatoire, les responsabilités sont généralement claires pour les trois cycles. Dans l'enseignement spécialisé et au degré secondaire II, les ambiguïtés sont cependant fréquentes ou alors aucune instance compétente n'est clairement désignée. Une différence entre les cantons provient du fait que certains d'entre eux confient la responsabilité de ce domaine à la direction en charge de l'instruction publique et d'autres à celle en charge de la santé et que, en particulier en Suisse alémanique, certains ont rendu les documents concrétisant le plan d'études (p. ex. concepts-cadres) contraignants et d'autres en ont fait des recommandations.

Recommendations

- *Mise en place d'une commission spécialisée*²³ : pour pouvoir mettre en œuvre l'éducation sexuelle à l'école de manière uniforme dans toute la Suisse, il est nécessaire d'instaurer une collaboration coordonnée au niveau national entre la Confédération et les cantons. La commission spécialisée à créer devrait être financé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), étant donné que les compétences et les expertises concernant les dix domaines thématiques de l'éducation sexuelle à l'école relèvent de ces instances nationales.
- *Mise en place d'un groupe d'accompagnement* : un groupe d'accompagnement devrait donner un feedback stratégique et de fond régulier à la commission spécialisée afin de favoriser la compréhension mutuelle et de renforcer l'acceptation de la thématique. Du point de vue de l'équipe de l'étude, swissuniversities, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Santé sexuelle Suisse, les associations professionnelles, les organisations de parents ainsi que d'autres personnes clés devraient en faire partie.

Assurance qualité concernant les offres d'éducation sexuelle à l'école

En Suisse, il n'existe pas de compréhension uniforme de ce qu'englobe l'éducation sexuelle à l'école. L'accès à une éducation sexuelle de qualité pour les enfants et les jeunes n'est pas garanti partout de manière égale et la mise en œuvre varie considérablement d'une école à l'autre. De plus, il n'existe pas de contrôle systématique de la qualité des offres. Face à ces défis, il apparaît important de garantir des offres d'éducation sexuelle efficaces et de qualité dans toutes les écoles.

Recommendations

- *Concepts trilingues* : des concepts trilingues et des critères de bonnes pratiques doivent être développés afin de parvenir à une compréhension uniforme de l'éducation sexuelle à l'école au niveau national et de soutenir les approches qui ont fait leurs preuves pour la mise en œuvre dans les écoles.
- *Matériel didactique contraignant* : afin de garantir à tous les élèves l'accès à une éducation sexuelle holistique, il est nécessaire de disposer d'un matériel didactique contraignant qui tient compte des différentes conditions d'apprentissage des élèves, y compris leurs compétences linguistiques. En développant ce matériel, il convient de faire appel à des interprètes communautaires. En outre, des formations initiales et continues spécifiques destinées au corps enseignant et aux spécialistes s'avèrent indispensables pour mener à bien l'introduction de ce matériel.
- *Études d'évaluation* : des études d'évaluation sont également nécessaires pour vérifier et améliorer en permanence l'efficacité des offres.

²³ Terme original en allemand : « Gremium »

Formation initiale et continue du corps enseignant et des directions d'école

Le temps et les ressources disponibles dans la formation initiale et continue du corps enseignant et des directions d'école sont limités. À noter également que les contenus de l'éducation sexuelle à l'école mentionnés plus haut constituent des thèmes complexes et étroitement liés, qui ne devraient pas être abordés de manière isolée dans le cadre de modules de formation individuels. L'éducation sexuelle à l'école est un thème transversal qui englobe différents domaines d'études, des capacités transversales ainsi que l'éducation en vue d'un développement durable. Une formation qui regroupe ces thèmes offre une meilleure préparation aux futurs enseignantes et enseignants ainsi qu'aux directions d'école afin qu'ils puissent faire face aux multiples exigences de l'éducation sexuelle à l'école et mener à bien la collaboration avec des services spécialisés externes. Ils disposent ainsi des compétences et de l'assurance nécessaires pour aborder les thèmes en question.

Recommandations

- *Regroupement de thèmes dans les programmes d'études* : les thèmes apparentés qui figurent dans le programme de la formation initiale et continue du corps enseignant et des directions d'école devraient être systématiquement regroupés. Cela permet de garantir que les futurs enseignantes et enseignants et les directions d'école n'acquièrent pas seulement des connaissances approfondies dans les différents domaines d'études, mais comprennent également les liens entre les thèmes de l'éducation sexuelle à l'école ainsi que les influences qu'ils exercent les uns sur les autres.
- *Offres de soutien externes* : les offres de soutien externes disponibles pour le corps enseignant et les directions d'école doivent être connues et accessibles à toutes les personnes concernées.

Soutien aux écoles dans la mise en œuvre de l'éducation sexuelle

La mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école dépend largement des priorités et de l'engagement des différentes écoles et des enseignantes et enseignants. Les connaissances spécialisées dont ces derniers disposent ainsi que leur assurance dans la conduite de l'enseignement et dans la collaboration avec les parents jouent un rôle important. Les résultats de l'étude montrent que le modèle de coopération entre les écoles et les services spécialisés externes a fait ses preuves. Cette coopération permet de profiter des forces respectives des deux groupes professionnels et de couvrir de manière globale la diversité des thèmes liés à l'éducation sexuelle à l'école.

Recommandations

- *Mise à disposition de ressources* : les écoles doivent disposer des ressources nécessaires pour faire appel à des services spécialisés externes de manière ciblée, notamment pour :
 - traiter les contenus spécifiques et sensibles (thèmes à forte charge émotionnelle, personnels et controversés) ;
 - dispenser des conseils sur des concepts globaux relatifs à la promotion de la santé et à la prévention et intervenir en cas de crise.
- *Participation de toutes les personnes concernées* : afin de renforcer l'acceptation et l'efficacité de l'éducation sexuelle à l'école, il est important que toutes les personnes concernées dans le contexte scolaire, y compris les parents et les responsables de l'éducation, participent activement, s'impliquent dans les décisions et contribuent à la mise en œuvre. Les écoles devraient développer l'éducation sexuelle en collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs pertinents.
- *Communication transparente* : une communication claire et ouverte de la part de la direction d'école est décisive pour favoriser la collaboration avec les parents et les responsables de l'éducation et pour décharger le corps enseignant. Elle contribue à renforcer la confiance mutuelle et la volonté de coopérer.

9 Validation communicative des champs d'action et des recommandations

Le présent chapitre résume les réflexions et les points de discussion émis par les spécialistes ayant participé à l'étude suite à la présentation des résultats de celle-ci et des champs d'action et recommandations élaborés par l'équipe de l'étude. Aucune information supplémentaire n'a été ajoutée par l'équipe de l'étude.

Retours d'ordre général

- Les champs d'action et les recommandations ont été jugés appropriés et complets.
- Les recommandations devraient adopter une perspective stratégique et s'adresser également au Conseil fédéral.

Champ d'action 1 : contenus de l'éducation sexuelle à l'école

- L'éducation sexuelle à l'école devrait se fonder sur une compréhension holistique s'inspirant des normes internationales. Outre les aspects biologiques et médicaux, l'éducation en vue d'un développement durable et les capacités transversales devraient être prises en compte.
- La mission de l'école en matière d'éducation sexuelle doit être clairement définie.
- Les contenus et les recommandations concernant l'éducation sexuelle à l'école doivent être définis de manière contraignante par un comité composé de représentantes et représentants de la Confédération et des cantons. Il convient d'établir un lien explicite entre l'éducation sexuelle et différentes matières, telles que la biologie, en mettant à disposition le matériel supplémentaire correspondant.
- Une terminologie uniforme, en particulier dans l'espace germanophone, est considérée comme essentielle. Des termes tels que « Sexualkunde » (selon le Lehrplan 21), mais aussi « sexuelle Gesundheit » ou « sexuelle Bildung » ont fait l'objet de discussions.

Champ d'action 2 : ancrage stratégique de l'éducation sexuelle à l'école au niveau suisse

- Les modèles de coopération existants entre la Confédération et les cantons doivent servir de référence pour la création d'un comité national (p. ex. Réseau national de sécurité RNS ou réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique NEDIK).
- La question des actrices et acteurs qui devraient être représentés au sein de la nouvelle commission spécialisée (en allemand « Gremium ») a fait l'objet de discussions. Ont été mentionnés la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire de la CDIP, des hautes écoles pédagogiques et des instituts universitaires de formation du corps enseignant, ainsi que des représentantes et représentants cantonaux des domaines de la santé et de la formation. Des organisations telles que Radix, Protection de l'enfance Suisse et Pro Juventute ont également été évoquées.
- Les tâches confiées à ce comité et les ressources qui lui seront mises à disposition doivent être clairement définies.
- Le financement du comité pourrait être assuré conjointement par l'OFSP, l'OFAS et la CDIP.

Champ d'action 3 : assurance qualité concernant les offres d'éducation sexuelle à l'école

- Les recommandations relatives à l'assurance qualité ont été jugées pertinentes, mais il reste à déterminer qui sera responsable de leur mise en œuvre et quelles ressources y seront allouées.
- Des critères de qualité doivent être développés et communiqués de manière transparente. Des mesures appropriées relatives au contrôle de la qualité sont également nécessaires, telles que des formations continues régulières et des offres de supervision.
- Une étroite collaboration entre les hautes écoles pédagogiques et les offices cantonaux de l'enseignement obligatoire en vue de l'adoption de bonnes pratiques est considérée comme importante.
- La collaboration des services spécialisés avec des groupes de travail qui développent du matériel pédagogique est une possibilité peu coûteuse d'assurer la qualité.

Champ d'action 4 : formation initiale et continue du corps enseignant et des directions d'école

- Il a été proposé de développer des recommandations spécifiques pour la formation initiale et continue du corps enseignant. Dans ce contexte, il convient de différencier clairement les contenus qui relèvent de la formation initiale et ceux qui relèvent de la formation continue. S'agissant de la formation continue, il est également possible de mettre en place des offres communes à plusieurs HEP.
- Les hautes écoles pédagogiques sont appelées à inclure des contenus relatifs à l'éducation sexuelle dans leurs programmes et à examiner dans quelles branches ces contenus pourraient être intégrés. Il convient également de définir les thèmes clés qui devraient être transmis à tous les enseignantes et enseignants. En outre, il est nécessaire de clarifier quels domaines thématiques peuvent être couverts par des services spécialisés externes et ne font donc pas partie des compétences clés du corps enseignant.

Champ d'action 5 : soutien aux écoles dans la mise en œuvre de l'éducation sexuelle

- Les écoles doivent bénéficier d'un soutien ciblé, notamment en ce qui concerne les compétences dont le corps enseignant a besoin pour dispenser les cours d'éducation sexuelle.

10 Liste des illustrations

Figure 1 : Vue d'ensemble du design de l'étude.....	8
Figure 2 : Organisation de la scolarité obligatoire en Suisse, par région linguistique	61

11 Liste des tableaux

Tableau 1 : Contenus pertinents d'une éducation sexuelle holistique à l'école	2
Tableau 2 : Participants à l'enquête auprès des parties prenantes et retours concernant la compétence	11
Tableau 3 : Retours concernant la compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école, globalement et par groupe d'acteurs	12
Tableau 4 : Avantages et inconvénients des différents groupes de personnes (enseignantes et enseignants, spécialistes externes) chargés d'éducation sexuelle à l'école	24
Tableau 5 : Enquête principale : Aperçu des domaines thématiques des sous-échantillons interrogés.....	73
Tableau 6 : Calendrier de l'étude	74
Tableau 7 : Enquête principale : Compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école, par groupe d'acteurs et région linguistique (n = 115).....	75
Tableau 8 : Enquête principale : Nombre de cantons avec compétence explicite et renseignements officiels disponibles correspondants, séparément pour la Suisse alémanique et la Suisse romande/italienne	76
Tableau 9 : Enquête principale : Responsabilités pour les niveaux scolaires, globalement et séparément par groupes d'acteurs (n = 67)	76
Tableau 10 : Directives et recommandations cantonales : Fréquences par région linguistique	77
Tableau 11 : Fréquence de la mention de différentes prescriptions obligatoires pour l'éducation sexuelle à l'école (plan d'études, nombre de leçons, concepts d'enseignement, moyens d'enseignement, qualification des enseignant-e-s ou des spécialistes externes), séparément par région linguistique.....	77
Tableau 12 : Concrétisation de contenus dans des concepts d'enseignement prescrits par les cantons.....	78
Tableau 13 : Mention du matériel pédagogique prescrit ou recommandé par les cantons.....	80
Tableau 14 : Financement de l'éducation sexuelle à l'école, séparément pour les régions linguistiques	81
Tableau 15 : Fréquence de la mention de ressources financières spécifiques pour différents éléments de l'éducation sexuelle à l'école.....	81
Tableau 16 : Offres extrascolaires (co)financées par les cantons	82
Tableau 17 : Fréquence du contrôle officiel de l'éducation sexuelle à l'école, par région linguistique	82
Tableau 18 : Mentions relatives à la forme du contrôle officiel de l'éducation sexuelle à l'école et conclusions tirées de ce contrôle	83
Tableau 19 : Connaissance des thèmes concernant la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles, séparément pour les régions linguistiques et les degrés scolaires ; personnes ayant répondu : Participants à l'étude issus de services spécialisés, d'associations professionnelles et de centres de formation pour enseignants.	84
Tableau 20 : Contenus enseignés dans les classes ordinaires de l'école obligatoire, cycle 1, selon les participants à l'étude des centres spécialisés et des centres de formation des enseignants	85
Tableau 21 : Contenus enseignés dans les classes ordinaires de l'école obligatoire, cycle 2, selon les participants à l'étude des centres spécialisés et des centres de formation des enseignants	86
Tableau 22 : Contenus enseignés dans les classes ordinaires de l'école obligatoire, cycle 3, selon les participants à l'étude des centres spécialisés et des centres de formation des enseignants	87
Tableau 23 : Contenus transmis dans les écoles spécialisées, cycle 1, selon les professionnels des services spécialisés	88
Tableau 24 : Contenus transmis dans les écoles spécialisées, cycle 2, selon les spécialistes des services spécialisés	89
Tableau 25 : Contenus transmis dans les écoles spécialisées, cycle 3, selon les professionnels des services spécialisés	90

Tableau 26 : Contenus transmis dans la formation professionnelle initiale, selon les spécialistes des services spécialisés	91
Tableau 27 : Contenus transmis dans la formation de maturité professionnelle, selon des spécialistes de services spécialisés	92
Tableau 28 : Contenus transmis dans les écoles de culture générale, selon les experts des services spécialisés	93
Tableau 29 : Contenus transmis dans les gymnases, selon les participants à l'étude des services spécialisés et d'une association professionnelle	94
Tableau 30 : Matériel pédagogique pour les classes ordinaires École élémentaire	95
Tableau 31 : Matériel pédagogique pour les écoles spécialisées	98
Tableau 32 : Matériel pédagogique pour l'enseignement au degré secondaire II (tous les niveaux scolaires)....	100
Tableau 33 : Existence de matériel pédagogique pour les élèves allophones	101
Tableau 34 : Matériel pédagogique mentionné pour les élèves allophones	101
Tableau 35 : Personnes dispensant les cours d'éducation sexuelle à l'école.....	102
Tableau 36 : Contenus d'offres extrascolaires utilisés par les écoles.....	103
Tableau 37 : Offres extrascolaires : Orientées vers les familles allophones ?.....	104
Tableau 38 : Activité de placement des écoles pour les offres extrascolaires.....	104
Tableau 39 : Offres / programmes extrascolaires	105
Tableau 40 : Enquête principale : Nombre de répondants à la formation initiale ou continue des enseignants, ainsi qu'à la formation des spécialistes "Santé sexuelle dans l'éducation et le conseil", y compris les niveaux cibles des participants à la formation initiale/continue	107
Tableau 41 : Bases citées pour la conception de la formation initiale et continue des enseignants ou des spécialistes "Santé sexuelle dans l'éducation et le conseil".	107
Tableau 42 : Contenus transmis dans la formation initiale des enseignants de l'école obligatoire (Suisse alémanique)	108
Tableau 43 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des spécialistes : Niveau cible classes ordinaires cycle 1.....	109
Tableau 44 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible classes ordinaires cycle 2	110
Tableau 45 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible classes ordinaires cycle 3	111
Tableau 46 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible écoles spécialisées cycle 1 à 3	112
Tableau 47 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible Formation professionnelle initiale et formation à la maturité professionnelle.....	113
Tableau 48 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des spécialistes : Niveau cible écoles de culture générale et écoles de maturité gymnasiale	114
Tableau 49 : Question globale : accès à l'éducation sexuelle garanti pour tous les enfants et adolescents ?	115
Tableau 50 : Question générale : Qualité de l'éducation sexuelle à l'école	116
Tableau 51 : Question globale : Qualité de l'éducation sexuelle extrascolaire informelle.....	117
Tableau 52 : Dispenses d'éducation sexuelle à l'école : demandes déposées ?.....	117

12 Bibliographie

- Biberstein, L., Nef, S., Baier, D. & Markwalder, N. (2022). *Sexuelle Belästigung in der Schweiz*. Bern: Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG, Staatssekretariat für Wirtschaft SECO.
- Birt, L., Scott, S., Cavers, D., Campbell, C. & Walter, F. (2016). Member Checking: A Tool to Enhance Trustworthiness or Merely a Nod to Validation? *Qualitative Health Research*, 26(13), 1802-1811.
- Canappele, S., Burkhardt, C., Da Silva, A., Jaccoud, L., Muhly, F. & Riberio, S. (2022). *Mesures de protection des enfants et des jeunes face aux cyber-débits sexuels*. Bern: Office fédéral des assurances sociales.
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. (2024). *Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale*. Berne: Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
- Conseil fédéral Suisse. (2018). *Examen des bases de l'éducation sexuelle. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 14.4115 Regazzi du 10 décembre 2014*. Berne: Confédération suisse.
- Conseil fédéral Suisse. (2021). *Stratégie pour le développement durable 2030*. Berne: Conseil fédéral Suisse.
- Conseil fédéral Suisse. (2023). *La protection des enfants et des jeunes face aux cyber-débits sexuels. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.4111 Quadranti du 24 septembre 2019*. Berne: Confédération suisse.
- Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin. (2010). *Plan d'études romand (PER), Version 3.0, août 2024 (basée sur une décision du 18 mars 2021)*. Neuchâtel: Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin (CIIP).
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. (1994). *Plan d'études cadre pour les écoles de maturité du 9 juin 1994*. Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. (2018). *Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale*. Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
- Denzin, N. K. (1989). *The research act: a theoretical introduction to sociological methods*. Englewood Cliffs: Prentice Hall.
- Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz. (2016). *Lehrplan 21 - von der D-EDK Plenarversammlung am 31.10.2014 zur Einführung in den Kantonen freigegebene Vorlage. Bereinigte Fassung vom 29.02.2016*. Luzern: Deutschschweizer Erziehungsdirektorinnen und -direktoren-Konferenz (D-EDK).
- Dresing, T. & Pehl, T. (2018). *Praxisbuch Interview, Transkription & Analyse. Anleitungen und Regelsysteme für qualitativ Forschende* (8. Aufl.). Marburg: Eigenverlag.
- Geschäftsstelle D-EDK. (2016). *Sexualkundlicher Unterricht im Lehrplan 21*. Luzern: Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK).
- Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle. (2017). *Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe internationaux et comparaison avec des pays choisis. Document de travail et de base, en réponse au postulat 14.4115 Re-gazzi "Faire vérifier par une commission indépendante les thèses défendues par la fondation SANTÉ SEXUELLE Suisse quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent", plus particulièrement sur l'éducation sexuelle des enfants et adolescents en âge scolaire*. Berne et Bâle: Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, Berne, Public Health Services, Berne, Institut Tropical et de Santé Publique Suisse, Bâle.
- Gruppo di lavoro per l'educazione sessuale (GLES) nelle scuole ticinesi. (2016). *L'educazione sessuale a scuola: raccomandazioni operative*. Bellinzona: Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport, divisione della scuola.
- Hollenweger, J., Bühler, A. & Deutschschweizer Volksschulämterkonferenz (DVK). (2019). *Anwendung des Lehrplans 21 für Schülerinnen und Schüler mit komplexen Behinderungen in Sonder- und Regelschulen*. Luzern: Deutschschweizer Volksschulämterkonferenz.
- Horlacher, R. & De Vincenti, A. (2019). Die Pädagogisierung der Sexualität in den 1970er-Jahren. *Zeitschrift für Pädagogik*, 65(2), 266–283.
- Hunold, C. & Papandreou, A. (2023). *Gesundheit von Schüler*innen der Stadt Zürich. Resultate der Befragung Schuljahr 2022/23*. Zürich: Schulgesundheitsdienste der Stadt Zürich.
- International Planned Parenthood Federation. (2009). *Sexuelle Rechte: Eine IPPF-Erklärung*. London: International Planned Parenthood Federation.

- Klöti, U. & Widmer, T. (1997). *Untersuchungsdesigns*. Basel: Helbing und Lichtenhahn.
- Kunz, D., Koschmieder, N. & Jacot-Descombes, C. (2023). *Sexualaufklärung in Familie und Schule. Relevanz der Menschenrechte*. Luzern: Interact - Hochschule Luzern, Soziale Arbeit.
- Lincoln, Y. S., Guba, E. G. & Pilotta, J. J. (1985). Naturalistic inquiry. *International Journal of Intercultural Relations*, 9(4), 438-439.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. (2006). *Formation professionnelle: plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale*. Berne: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).
- Office fédéral de la statistique. (2021). *Pratiques linguistiques en Suisse. Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2019*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS).
- OMS Bureau régional pour l'Europe et BZgA. (2011). *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe. Un cadre de référence pour les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes*. Cologne: Centre fédéral allemand pour l'éducation à la santé BZgA.
- SANTE SEXUELLE Suisse & ARTANES. (2014). *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande. Proposition pour une approche de coopération entre spécialistes et enseignant.e.s dans le cadre de la scolarité obligatoire*. Lausanne: SANTE SEXUELLE Suisse.
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. (2017). *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012, 4e édition révisée*. Berne: Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

13 Annexe

En annexe, les références aux programmes d'études et les réponses anonymisées aux questions ouvertes sont présentées dans la langue nationale d'origine et ne sont pas traduites.

13.1 Organisation de la scolarité obligatoire en Suisse

Organisation der obligatorischen Schule											
Schul-jahre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Kindergarten		1./2. Klasse Primarstufe		3.-6. Klasse Primarstufe				7.-9. Klasse		
Zyklus	Zyklus 1				Zyklus 2				Zyklus 3		

Organisation de la scolarité obligatoire													
Année scolaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
	École enfantine		1re-2e primaire		3e-6e primaire				Degré secondaire I				
Cycle	Cycle primaire 1				Cycle primaire 2				Cycle secondaire				
Abbr.	Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3				

Organizzazione della scuola dell'obbligo											
Anni scolastici	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Scuola dell'infanzia		1° e 2° elementare		3°, 4° e 5° elementare				1° a 4° media		
Ciclo	Ciclo 1				Ciclo 2				Ciclo 3		

Figure 2 : Organisation de la scolarité obligatoire en Suisse, par région linguistique

13.2 Situation initiale : références aux plans d'études concernant l'éducation sexuelle

13.2.1 Plans d'études des régions linguistiques pour l'école obligatoire

Suisse alémanique : Lehrplan 21

Nachfolgend sind Kompetenzbereiche des Deutschschweizer Lehrplan 21 für die Volksschule zusammengestellt. Die Nennungen stammen aus der Lehrplan-Vorlage der D-EDK an die Kantone (Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz, 2016; vgl. auch Zusammenstellungen in Geschäftsstelle D-EDK, 2016, sowie Expertengruppe Sexualaufklärung, 2017). Die genannten Kompetenzbereiche nehmen **explizit** (d.h. unter Nennung des Begriffs Sexualität bzw. des Bezugs zur Sexualaufklärung) Bezug auf die Inhalte einer umfassenden Sexualaufklärung. Weitere allgemeine Bezüge finden sich auch über Kompetenzen im Bereich Gesundheit, Zusammenleben, Recht etc. Die folgende Zusammenstellung ist nicht abschliessend.

Fächerübergreifende Themen unter der Leitidee Nachhaltige Entwicklung → Geschlechter und Gleichstellung: «Das Thema leistet einen Beitrag zur Umsetzung der rechtlichen und tatsächlichen Gleichstellung der Geschlechter in Familie, Ausbildung und Arbeit. Es befasst sich mit Wahrnehmung und Umgang mit Geschlecht und Rollen in der Gesellschaft und thematisiert die Auseinandersetzung mit Gestaltungsmöglichkeiten und Lebenschancen aufgrund des Geschlechts. Die Schülerinnen und Schüler setzen sich dabei mit Geschlechterrollen, Stereotypen, Vorurteilen und Klischees im Alltag und in der Arbeitswelt auseinander. Sie reflektieren die Bedeutung von Geschlecht und Rollen sowohl in Bezug auf Bildung und Beruf als auch hinsichtlich Beziehung, Sexualität und Familienarbeit. Sie erfassen kulturelle Eigenheiten und Unterschiede und denken über ihre eigenen Bilder und Vorstellungen nach. Die Schülerinnen und Schüler befassen sich mit Darstellungen von Männer- und Frauenrollen in den Medien und untersuchen die Verwendung der Sprache in Geschlechterfragen und in der Kommunikation. Sie setzen sich mit Faktoren und Situationen auseinander, die Diskriminierungen und Übergriffe begünstigen, und wissen, wie sie sich dagegen wehren können» (Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz, 2016, 36f.)

Ethik, Religionen, Gemeinschaft:

ERG.5 Ich und die Gemeinschaft - Leben und Zusammenleben gestalten > **ERG.5.2** Die Schülerinnen und Schüler können **Geschlecht und Rollen reflektieren**.

- 3. Zyklus: ERG.5.2.a: ... können Erfahrungen und Erwartungen in Bezug auf Geschlecht und Rollenverhalten in der Gruppe formulieren und respektvoll diskutieren (z.B. Bedürfnisse, Kommunikation, Gleichberechtigung). ERG.5.2.b: ... können Darstellungen von Männer- und Frauenrollen sowie Sexualität in Medien auf Schönheitsideale und Rollenerwartungen analysieren und Diskriminierungen aufgrund des Geschlechts oder der sexuellen Orientierung kritisch betrachten. ERG.5.2.c: ... kennen Faktoren, die Diskriminierung und Übergriffe begünstigen und reflektieren ihr eigenes Verhalten (Begriffe: Klischee, Vorurteile, Abhängigkeit, Übergriffe).

ERG.5 Ich und die Gemeinschaft - Leben und Zusammenleben gestalten > **ERG.5.3** Die Schülerinnen und Schüler können **Beziehungen, Liebe und Sexualität reflektieren** und ihre **Verantwortung einschätzen**.

- 3. Zyklus: ERG.5.3.a: ... reflektieren eigene Erwartungen und Ansprüche in ihrem Umfeld an Beziehungen, Freundschaften, Partnerschaft und Ehe (Begriffe: Freundschaft, Partnerschaft, Ehe). ERG.5.2.b: ... verbinden Sexualität mit Partnerschaft, Liebe, Respekt, Gleichwertigkeit und Gleichberechtigung und können sexuelle Orientierungen nicht-diskriminierend benennen (Begriffe: Hetero-, Homosexualität). ERG.5.2.c: ... kennen ihre Rechte im Umgang mit Sexualität und respektieren die Rechte anderer (Begriffe: Selbstbestimmung, Schutzalter, sexuelle Orientierung, Schutz vor Abhängigkeit und Übergriffen). ERG.5.2.d: ... können Verhaltensweisen und ihre Auswirkungen im Bereich Sexualität kritisch beurteilen (Begriffe: Risiken, Übergriffe, Missbrauch, Pornographie, Promiskuität, Prostitution).

Natur, Mensch, Gesellschaft:

NMG.1 Identität, Körper, Gesundheit - sich kennen und sich Sorge tragen > **NMG.1.6** Die Schülerinnen und Schüler können **Geschlecht und Rollen reflektieren**.

- 1. Zyklus: NMG.1.a: ... können anhand von Beispielen Rollenverhalten beschreiben und vergleichen (z.B. Wer hat welche Aufgaben und Befugnisse? Wer trägt welche Kleidung? Wer pflegt welche Hobbys?).
- 1./2. Zyklus: NMG.1.b: ... können vielfältige Geschlechterrollen beschreiben (z.B. in Beruf, Familie, Sport) und wissen, dass Mädchen/Frauen und Jungen/Männer dieselben Rechte haben.
- 2. Zyklus: NMG.1.c: ... verwenden im Zusammenhang mit Geschlecht und Rollen eine sachliche und wertschätzende Sprache. NMG.1.d: ... können Geschlechterrollen (z.B. Merkmale, Stereotypen, Verhalten) beschreiben und hinterfragen sowie Vorurteile und Klischees in Alltag und Medien erkennen.

NMG.10 Gemeinschaft und Gesellschaft - Zusammenleben gestalten und sich engagieren > **NMG.10.2**. Die Schülerinnen und Schüler können **Freundschaft und Beziehungen pflegen und reflektieren**.

- 2. Zyklus: NMG.10.2.d: ... können Qualitäten von Freundschaft und Liebe beschreiben (z.B. Zuneigung, Vertrauen, Gleichberechtigung). NMG.10.2.e: ... setzen sich mit dem Zusammenhang von Freundschaft, Liebe und Sexualität auseinander.

NMG.11 Grunderfahrungen, Werte und Normen erkunden und reflektieren > NMG.11.1 Die Schülerinnen und Schüler können **menschliche Grunderfahrungen beschreiben und reflektieren**.

- 2. Zyklus: NMG.11.1.d können menschliche Grunderfahrungen aus unterschiedlichen Perspektiven betrachten und vergleichen (z.B. verschiedene Kulturen, Generationen, Geschlecht).

Natur und Technik

NT.7. Körperfunktionen verstehen > NT.7.3 Die Schülerinnen und Schüler verfügen über ein altersgemäßes Grundwissen über die menschliche Fortpflanzung, sexuell übertragbare Krankheiten und Möglichkeiten zur Verhütung.

- 3. Zyklus: NT.7.3.a: ... kennen die Wirk- und Anwendungsweise verschiedener Mittel und Methoden zur Empfängnisverhütung und können deren Risiken und Nebenwirkungen vergleichen (Begriffe: Fortpflanzung, Verhütung). NT.7.3.b: ... wissen um die Verantwortung beider Geschlechter für Empfängnis und Verhütung. NT.7.3.c: ... kennen Krankheiten, die häufig sexuell übertragen werden, und können erläutern, wie man sich davor schützt (Begriffe: HIV, Geschlechtskrankheiten). NT.7.3.d: ... kennen altersgemäße Medien und Informationsquellen zur Sexualaufklärung.

Fächerübergreifende Themen unter der Leitidee Nachhaltige Entwicklung → Gesundheit: «Gesundheit umfasst das physische, psychische und soziale Wohlbefinden des Menschen. Die Schülerinnen und Schüler lernen zunehmend, Mitverantwortung für ihr Wohlbefinden und ihre Gesundheit zu übernehmen. Dafür erwerben sie Wissen über den menschlichen Körper, dessen Funktionsweise und über verschiedenste Faktoren, die Wohlbefinden und Gesundheit beeinflussen. Dazu gehören Bereiche wie Ernährung, Bewegung, psychische Gesundheit, soziale Netze, **Sexualität**, Partnerschaft, Sucht und Gewalt. Die Schülerinnen und Schüler befassen sich mit Krankheit, gesundheitlichen Risiken und Unfällen und erkennen vielfältige Einflüsse auf die Gesundheit. Sie diskutieren und erproben Handlungsmöglichkeiten und Gewohnheiten, die Gesundheit und Wohlbefinden erhalten und fördern. Dazu gehören die Nutzung von Ressourcen im sozialen Netz, (...) die Einschätzung von Gefahren (...) bei der Freizeitgestaltung (...).» (Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz 2016, 37).

Ethik, Religionen, Gemeinschaft:

ERG.1 Existentielle Grunderfahrungen reflektieren > **ERG.1.1** Die Schülerinnen und Schüler können **menschliche Grunderfahrungen beschreiben und reflektieren**.

- 3. Zyklus: ERG.1.1.a ... können in Erzählungen und Berichten prägende Lebenserfahrungen entdecken und interpretieren (z.B. Glück, Erfolg, Scheitern, Beziehung, Selbstbestimmung, Krankheit, Krieg). ERG.1.1.b: ... können Erfahrungen des Heranwachsens bzw. Erwachsenwerdens reflektieren (z.B. in Bezug auf Beziehungen, Abhängigkeit, Autonomie), indem sie auf Veränderungen und Entwicklungen achten. ERG.1.1.d ... können für prägende Erfahrungen Ausdrucksmöglichkeiten suchen und Worte finden für Fragen, die sie selber beschäftigen.

ERG.5 Ich und die Gemeinschaft - Leben und Zusammenleben gestalten > **ERG.5.1** Die Schülerinnen und Schüler können **eigene Ressourcen wahrnehmen, einschätzen und einbringen**.

- 3. Zyklus: kennen Anlaufstellen für Problemsituationen (z.B. Familie, Schule, Sexualität, Belästigung, Gewalt, Sucht, Armut) und können sie bei Bedarf konsultieren (Beratung, Therapie, Selbsthilfe).

Natur, Mensch, Gesellschaft:

NMG.1 Identität, Körper, Gesundheit - sich kennen und sich Sorge tragen > **NMG.1.5**. Die Schülerinnen und Schüler können **Wachstum und Entwicklung des menschlichen Körpers** wahrnehmen und verstehen.

- 1./2. Zyklus: NMG.1.5.b: ... können Unterschiede im Körperbau von Mädchen und Knaben mit angemessenen Wörtern benennen.
- 2. Zyklus: NMG.1.5.c: ... können über die zukünftige Entwicklung zu Frau und Mann sprechen. NMG.1.5.d: ... erhalten die Möglichkeit, Fragen und Unsicherheiten bezüglich Sexualität zu äußern. NMG.1.5.e: ... können Veränderungen des Körpers mit angemessenen Begriffen benennen (Begriffe: Stimmbruch, Menstruation). NMG.1.5.f: ... verstehen Informationen zu Geschlechtsorganen, Zeugung, Befruchtung, Verhütung, Schwangerschaft und Geburt (Begriffe: Bau und Funktion der Geschlechtsorgane).
- 2./3. Zyklus: NMG.1.5.g: ... können unter Anleitung die Qualität von ausgewählten Informationsquellen zu Sexualität vergleichen und einschätzen. NMG.1.5.h: ... kennen psychische Veränderungen in der Pubertät (z.B. verstärkte Scham und Befangenheit, veränderte Einstellung zum eigenen Körper, erwachendes sexuelles Interesse) und wissen, dass diese zur normalen Entwicklung gehören.

NMG.1 Identität, Körper, Gesundheit - sich kennen und sich Sorge tragen > **NMG.1.2**. Die Schülerinnen und Schüler können **Mitverantwortung für Gesundheit und Wohlbefinden** übernehmen und können **sich vor Gefahren schützen**.

- Zyklus: NMG.1.2.b: ... können sich vor Gefahren schützen und kennen entsprechende Schutzmaßnahmen (z.B. (...) bei Gewalt in der Schule (...)); ... können unangenehme und ungewollte Handlungen an ihrem Körper benennen und sich dagegen abgrenzen (z.B. Nein-Sagen, Hilfe holen).
- Zyklus: NMG.1.2.c: kennen Möglichkeiten, Gesundheit zu erhalten und Wohlbefinden zu stärken (z.B. Bewegung, Schlaf, Ernährung, Körperpflege, Freundschaften). NMG.1.2.d: ... können sexuelle Übergriffe (z.B. sprachliche Anzüglichkeiten, taxierende Blicke, Berührungen, Gesten) und sexuelle Gewalt erkennen, wissen wie sie sich dagegen wehren und wo sie Hilfe holen können.

Suisse romande : « Plan d'études romand »

Les références aux contenus d'une éducation sexuelle complète se trouvent dans le «Plan d'études romand» (Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin, 2010) sur les objectifs généraux de formation et, dans un sens plus étroit, surtout comme recommandation de mettre en œuvre l'éducation sexuelle en collaboration avec des services spécialisés externes. Par la suite, la répartition des rôles entre l'école et les services externes a été définie dans le « Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande ». (SANTE SEXUELLE Suisse et ARTANES 2014) concrétisé.

La liste suivante se réfère au plan d'études (PER) et n'est pas exhaustive (voir en détail dans SANTE SEXUELLE Suisse et ARTANES 2014).

Formation générale

Développer la connaissance de soi sur les **plans physique**, intellectuel, **affectif et social** pour agir et opérer des choix personnels ; Prendre **conscience des diverses communautés** et développer une **attitude d'ouverture** aux autres et sa responsabilité citoyenne ; Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable.

Santé et bien-être

Au terme de sa scolarité, tout élève devrait avoir pu bénéficier des **apports en matière de santé** et de **prévention actuelles** (éducation routière, éducation nutritionnelle, éducation sexuelle, ...), qui lui permettront **d'agir en connaissance de cause** et de **recourir**, au besoin, à des **services existants**. Il est donc nécessaire que les enseignants connaissent les services cantonaux à disposition ou, tout au moins, des personnes ressources auxquelles se référer, voire auxquelles les élèves peuvent s'adresser directement.

- Cycle 1 : FG 12 : **Reconnaitre ses besoins fondamentaux en matière de santé et ses possibilités d'action pour y répondre** : 1 en reconnaissant diverses situations d'amitié, de conflit, de fatigue, d'encouragement, de stress, 2 en identifiant des émotions en situation scolaire et en développant un vocabulaire spécifique, 3 en repérant des conduites à risques (liées à des situations routières, de dangers, de violence, ...) et en cherchant des réponses appropriées, 4 en identifiant des ressources internes ou externes pour agir en situation, 5 en identifiant ses caractéristiques physiques, 6 en reconnaissant les manifestations de ses besoins physiques et affectifs. (...) Distinction entre les besoins et les envies ; Recherche d'une manière appropriée de répondre aux besoins (bien-être, sécurité physique et affective, alimentation, éducation sexuelle, protection,...) = entre autres : Organiser des actions de promotion de la santé et de prévention (éducation nutritionnelle, éducation routière, consommation du numérique,...) **notamment en collaboration avec des intervenants extérieurs** ; **Planifier les interventions de spécialistes en éducation sexuelle et prévention des abus**
- Cycle 2 : FG 22 — **Agir par rapport à ses besoins fondamentaux en mobilisant les ressources utiles** : 1 en mettant en relation une situation émotionnelle avec son contexte, 2 en identifiant plusieurs comportements possibles dans diverses situations (encouragement, amitié, conflit, fatigue, stress, danger, ...), 3 en identifiant des situations à risque pour soi et les autres, 4 en classant les différents types de besoins physiques et affectifs = Pour travailler la classification des différents besoins (...) (cf. Droits de l'enfant, Droits de l'Homme, pyramide des besoins,...), Prendre en compte des différences de sensibilité et de comportement entre les élèves ainsi que les notions d'iniquité et d'équité ; **Planifier les interventions de spécialistes pour la prévention des abus, l'éducation sexuelle, l'éducation routière,...**
- Cycle 2 : FG 25 - **Reconnaitre l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire** : 1 en identifiant des diversités et des analogies culturelles ; 2 en participant au débat, en acceptant les divergences d'opinion, en prenant position ; 3 en repérant des liens entre les règles de civilité et le respect dû à chacun et en appliquant ces règles ; 4 en assumant l'un des différents rôles des acteurs de la gestion démocratique de la classe, de l'école (délégués, président,...), 5 en négociant des prises de décision dans le cadre de l'école et en y pratiquant le débat démocratique ;

6 en établissant des liens entre la loi et les droits de chacun = entre autres : Orienter les échanges sur les éléments culturels (tels que les relations hommes-femmes, la communication, les langues, les religions et croyances,...) à différents niveaux : famille, communauté, ethnie ; Favoriser l'analyse des réactions liées à des préjugés sur les différences (ethniques, linguistiques, culturelles, genre,...)

- Cycle 3 : FG 32 — **Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinents** : 1 en identifiant, dans des situations scolaires particulières, la part des émotions dans ses réactions, 2 en reconnaissant ses pouvoirs, ses limites et ses responsabilités dans diverses situations, 3 en prenant conscience des conséquences de ses choix personnels sur sa santé, 4 en adaptant ses comportements dans diverses situations (encouragement, amitié, conflit, stress, ...), 5 en identifiant les situations à risques pour soi et les autres (consommation d'alcool ou de drogues, jeux dangereux, ...), 6 en utilisant des modes variés pour exprimer ses besoins et ses sentiments, 7 en mobilisant les structures de médiation ou les ressources existantes = entre autres : Perception et reconnaissance des situations à risque (violences, racket, consommations de tabac-cannabis, alcool, dépendances, MST, Sida,...) et des possibilités d'y répondre, **Proposer des interventions ponctuelles selon les situations rencontrées en recourant éventuellement à des intervenants extérieurs, Collaborer à la planification des interventions de spécialistes en éducation sexuelle** ; Connaissance de services ressources et de leur adresse de contact (y compris sites Internet), Amener les informations sur les ressources en fonction des situations qui se présentent (individuelles, de classe ou d'établissement) ; Prise de conscience de ses qualités, aptitudes, intérêts personnels et mise en évidence des liens entre ses choix et leurs conséquences ; Développement de stratégies de protection et de comportement face à des situations de stress ou de danger (savoir dire non, avertir un adulte,...)
- Cycle 3 : FG 35 — **Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social** : 1 en recherchant les raisons des différences et des ressemblances entre diverses cultures ; 2 en exerçant une attitude d'ouverture qui tend à exclure les généralisations abusives et toute forme de discrimination (...); = entre autres : Réflexion sur le droit à la différence (opinion, genre, religion, âge, physique, handicap,...)

Science de la nature

« Se représenter, problématiser et modéliser des situations et résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des **notions**, des **concept**s, des **démarches** et des **raisonnements propres** (...) aux Sciences de la nature dans les champs des phénomènes naturels et techniques, du vivant et de l'environnement, ainsi que des nombres et de l'espace. »

Corps humain :

- Cycle 1 : MSN 17 - **Construire son schéma corporel pour tenir compte de ses besoins** : (...) 3 en représentant graphiquement son corps, 4 en identifiant les principales caractéristiques de certaines parties du corps (= Identification des différentes parties du corps (tête, bras, jambe, ventre, dos,...) et du visage (nez, yeux, bouche, oreilles, cheveux,...), 5 en identifiant certains risques de la vie courante (= Cette composante est à travailler en lien avec les autres (besoins vitaux, risques liés aux 5 sens, risques liés au reste du corps, chute, brûlure, accident de la route, baie et produit toxique, malnutrition,...)) (...).
- Cycle 2 : MSN 27 — **Identifier les différentes parties de son corps**, en décrire le **fonctionnement** et en tirer des **conséquences pour sa santé** : 1 en identifiant des risques de la vie courante et de certains comportements (...) (= Mise en évidence des organes et fonctions du corps touchés par certains comportements, néfastes ou bénéfiques (concernant l'alimentation, le sommeil, l'activité physique,...) dans une perspective de prévention), 6 en identifiant les transformations du corps au cours de la vie (...) (= Observation de l'évolution du corps en procédant à des mesures régulières consignées dans un carnet personnel (taille, poids, pointure, dentition, cheveux,...)) ; Mise en évidence de l'évolution du corps humain tout au long de la vie ; description des caractéristiques de chaque étape (enfance, adolescence, adulte,...) et représentation à l'aide d'une frise temporelle), 8 en représentant et en modélisant le corps à l'aide de schémas ou de maquettes, 9 en acquérant et en utilisant un vocabulaire spécifique.

- Cycle 3 : MSN 37 - Analyser les **mécanismes des fonctions du corps humain** et en tirer des **conséquences pour sa santé** : (...) 5 en analysant le fonctionnement des systèmes digestif, cardio-vasculaire, respiratoire et reproducteur, 6 en identifiant des comportements à risque, en les analysant et en évaluant leurs conséquences personnelles et sociales (= identifie des comportements à risque, argumente les conséquences de comportements à risque, = **Recourir, au besoin, aux services ou intervenants externes en matière de santé**), 7 en étudiant l'évolution du corps durant le cycle de vie, ses transformations et certains dysfonctionnements (= Compréhension des changements liés à la puberté (modifications corporelles ; cycle menstruel), Étude d'une représentation des systèmes reproducteurs masculin et féminin, Étude sommaire des phases successives de la grossesse (fécondation, œuf, embryon, fœtus, nouveau-né), Sensibilisation au concept de mise en commun d'une part des bagages génétiques lors de la fécondation et de transmission de caractéristiques héréditaires = nomme les principaux organes du système reproducteur de la femme et de l'homme, ordonne les différentes phases de la grossesse).

Suisse italienne « Piano di Studio »

Dans le " Piano di Studio " pour le Tessin (PdS ; Repubblica e Cantone Ticino, Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport 2022) on trouve des références à l'éducation sexuelle globale au sens général, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, sans mentionner le terme de sexualité. La liste suivante n'est pas exhaustive.

"La **Formazione generale** si caratterizza nell'offerta di alcuni contenitori tematici e contesti di esercizio delle competenze maturate nel processo di formazione, in rapporto a specifici ambiti di vita: i temi della cittadinanza, della cultura e della società; le questioni legate alla biosfera, alla **salute** e al **benessere**; gli argomenti riconducibili all'economia e ai consumi. Infine, troviamo sempre nella Formazione generale il contesto tematico delle Scelte e progetti personali, che permette di esercitare uno spirito di iniziativa rispetto ai diversi contesti di realtà." (S. 22)

"Per mappare e definire i fenomeni che caratterizzano le tematiche legate agli obiettivi di sviluppo sostenibile, il PdS identifica tre contesti di formazione generale, che rappresentano ambiti di costruzione di senso e scenari di applicazione di situazioni reali di apprendimento, inseriti all'interno di una visione multidisciplinare, pluridisciplinare o interdisciplinare fortemente connessa alle problematiche che la società deve affrontare ogni giorno. I contesti sono: – (...), – biosfera, salute e benessere, (...)." (S. 38)

Cittadinanza, culture e società:

"(...) il tema dell'**uguaglianza di genere** e dell'emancipazione di tutte le donne e ragazze" (S. 44)

Orientamenti conoscitivi: "Comprendere i concetti di genere, parità, uguaglianza e discriminazione" (S. 46).

Orientamenti socio-emotivi: "Riflettere criticamente su vari aspetti relativi alle disuguaglianze e alla loro origine, sviluppando sensibilità verso le persone discriminate su vari piani. Identificare stereotipi di genere e interrogarsi consapevolmente criticamente sulle tradizionali percezioni dei ruoli - così come delle funzioni e delle professioni – in varie epoche e culture" (S. 46).

Orientamenti realizzativi e contesti di esperienza:

- Ciclo 2: "Organizzare e partecipare a giochi di ruolo o attività didattiche che riguardano l'inclusione e l'identità basate sui ruoli di genere, per esempio svolgendo lavori tradizionalmente femminili e maschili (scambio di lavori), oppure svolgendo attività motorie co-educative" (S. 46).
- Ciclo 3: "Valutare la propria situazione di vita in vari contesti dal punto di vista delle discriminazioni di genere, pianificando e/o sostenendo strategie per conseguire una parità effettiva" (S. 47)

Biosfera, salute e benessere:

“Il contesto mira a responsabilizzare l'allieva e l'allievo verso l'adozione di scelte consapevoli sul piano dell'ambiente, della salute, della sicurezza, dell'affettività e della **sessualità**, promuovendo il benessere nelle sue diverse dimensioni. Il contesto si suddivide in due sotto-ambiti, pure fortemente interdipendenti: Alimentazione, salute e benessere e Pianeta, risorse ed ecosistemi.” (S. 48)

Orientamenti conoscitivi: “Comprendere, spiegare e interpretare i concetti di salute, igiene e benessere psicofisico e le principali strategie adeguate alla loro promozione. Individuare e analizzare comportamenti antisociali, come xenofobia, discriminazione e bullismo. (...)" (S. 50)

Orientamenti socioemotivi: “(...) Comunicare in materia di salute, riflettendo criticamente su strategie di prevenzione per promuovere salute e benessere. (...)" (S. 50)

Orientamenti realizzativi e contesti di esperienza:

- Ciclo 1: “Identificare e adottare comportamenti per la promozione della salute nella routine quotidiana (igiene, alimentazione, regole di sicurezza, comportamenti prosociali, attività motorie ecc.). Riconoscere comportamenti che possono essere pericolosi, preoccupandosi del benessere degli altri.” (S. 50)
- Ciclo 3: “Partecipare ad iniziative di formazione sulla promozione della salute e/o del benessere psicofisico, acquisendo conoscenze e competenze in merito (ad es. corso di pronto soccorso, sicurezza stradale, prevenzione **malattie sessualmente trasmissibili, discriminazione di genere e razziale**, bullismo e cyberbullismo ecc.)” (S. 50)

13.2.2 Programmes-cadres nationaux pour l'enseignement au degré secondaire II

En ce qui concerne l'éducation sexuelle au degré secondaire II, les documents pertinents pour la formation professionnelle initiale sont avant tout le plan d'études cadre national pour l'enseignement de la culture générale (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, 2006, ce plan est actuellement en cours de révision) et la formation à la maturité professionnelle (Secrétariat d'Etat à l'éducation, 2017). Pour les écoles de culture générale du degré secondaire II, il s'agit des plans d'études cadres nationaux pour les écoles de culture générale (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 2018) et pour les écoles de maturité gymnasiale (actuellement en cours d'introduction : Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 2024 ; version abrogée en août 2024 : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 1994).

Dans ces différents programmes-cadres nationaux également, on trouve principalement des objectifs éducatifs au sens général et global, avec peu de références à l'éducation sexuelle au sens strict.²⁴

Formation professionnelle initiale : Enseignement de la culture générale

Le plan d'études cadre national pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale, actuellement encore en vigueur, date de 2006 (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, 2006). Une version révisée de ce plan d'études cadre sera introduite à partir de 2025.

Dans le plan d'études cadre de 2006, on trouve des références générales aux contenus d'une éducation sexuelle complète, surtout dans le domaine d'apprentissage "Société". Les plans d'études des écoles professionnelles cantonales concrétisent ces directives du plan d'études cadre national. La liste suivante des contenus des programmes d'enseignement n'est pas exhaustive.

²⁴ Dans le présent rapport, il est fait référence aux plans d'études cadres nationaux pour le degré secondaire II. Les contenus des plans d'études cantonaux basés sur ces derniers n'ont pas été examinés plus avant.

Orientierungshilfen zur Festlegung der Themen im Schullehrplan :

- in persönlichen Zusammenhängen: Gesundheit und Krankheit; (...); Sexualität (...)

Aspekte des **Lernbereichs Gesellschaft**, hauptsächlich:

- **Ethik** → Vorschläge für die Zielformulierung und Festlegung verbindlicher Inhalte **im Schullehrplan**: Gleichheit und Differenz, Menschenwürde und Menschenrechte, Respekt als Haltung, Toleranz (...)
- Identität und Sozialisation, Bildungsziele:
 - o Das Gleichgewicht zwischen Autonomie und Zugehörigkeit zur sozialen Gruppe verstehen: In ihrer Suche nach einem ausgefüllten Leben, Anerkennung und Zugehörigkeit zu einer sozialen Gruppe erkunden und entwickeln die Lernenden ihre Persönlichkeit und achten dabei auf ihre psychische und physische Gesundheit, die legitimen Bedürfnisse anderer und gegenseitigen Respekt.
 - o Die persönlichen Lebensentscheidungen bestimmen und zur Diskussion stellen: In ihrer eigenen Existenz sowie in den beruflichen und sozialen Kontexten erkunden die Lernenden identitätsstiftende Räume, treffen hier persönliche Entscheidungen, die dazu beitragen, ihre Rollen als Frauen oder Männer in der Gesellschaft zu festigen und stellen sie durch den Vergleich mit anderen möglichen Entscheidungen zur Diskussion.
 - o Andere Lebensstile identifizieren und sie akzeptieren: Die Lernenden erkennen andere kulturelle Realitäten in einem Umfeld an, in dem jeder und jede das Recht auf Andersartigkeit und die Wahrung der Grundrechte berücksichtigen muss. Sie lassen deren Existenz gelten und bewerten sie mit Offenheit und Toleranz ihrem eigenen Lebensstil entsprechend.
- **Identität und Sozialisation** → Vorschläge für die Zielformulierung und Festlegung verbindlicher Inhalte **im Schullehrplan**: Ausgrenzung, Körpertypen etc., Persönliche Entfaltung / Entwicklung (...)
- **Recht** → Vorschläge für die Zielformulierung und Festlegung verbindlicher Inhalte **im Schullehrplan**: Menschenrechte (...)

Mit dem Projekt «Allgemeinbildung 2030»²⁵ wird die Allgemeinbildung der beruflichen Grundbildung auf die künftigen Anforderungen der Gesellschaft und des Arbeitsmarktes angepasst. Der **zukünftige nationale Rahmenlehrplan** knüpft dabei an die Lehrpläne der Volksschule an. Die Einführung des Rahmenlehrplans ist für 2025 geplant.

Dabei werden neu **Schlüsselkompetenzen für lebenslanges Lernen** benannt, die einen allgemeinen Bezug zur Sexualaufklärung herstellen, so unter anderem:

- unterschiedliche Standpunkte nachvollziehen und das **gegenseitige Verständnis fördern**: Um eine inklusive und respektvolle Umgebung zu schaffen und damit eine Konsensfindung zwischen unterschiedlichen Interessen zu ermöglichen, ist es wichtig, die Perspektive wechseln zu können, Empathie zu entwickeln und Toleranz zu zeigen.
- ihre **Lebensphasen** planen und mit Unwägbarkeiten umgehen: Um mittel- und langfristige Lebensphasen zu planen und zu gestalten, ist es wichtig, persönliche, soziale und materielle Ressourcen und damit vielfältige Widerstandskräfte für eine physische und psychische **Gesundheit** aufzubauen, zu managen, zu mobilisieren und gezielt einzusetzen.

²⁵ Lien vers le projet « Culture générale 2030 »: <https://berufsbildung2030.ch/fr/component/content/article/culture-generale-2030?catid=22&Itemid=159> Link zum neuen Rahmenlehrplan: https://www.svabu.ch/club-desk/w_svabu/fileservlet?id=1000296#:~:text=Der%20Unterricht%20schliesst%20an%20die%20obligatorische%20Schule%20an,%20orientiert%20sich

Im **Lernbereich Gesellschaft** finden sich die bisherigen acht Aspekte, mit leicht angepassten Formulierungen, u.a.:

- **Identität und Sozialisation**, Handlungsfelder: (...) In ihrer Suche nach einem ausgefüllten Leben, nach Anerkennung und Zugehörigkeit zu einer sozialen Gruppe erkunden und entwickeln die Lernenden ihre Persönlichkeit. Dabei reflektieren sie mögliche Prägungen durch ihren eigenen Hintergrund. Sie achten auf ihre psychische und physische Gesundheit, erkennen Gewaltformen und Diskriminierung, können angemessen darauf reagieren und sich Hilfe holen. Sie achten die legitimen Bedürfnisse anderer und respektieren diese.

Bei der Umsetzung des nationalen Rahmenlehrplans in Schullehrpläne sollen die aktuellen Megatrends berücksichtigt werden, so u.a.

- Ökologie und Klimawandel, einschliesslich sozialer Werte, Gemeinwohl und Gesundheit (...)
- **Geschlechtergleichstellung und Individualisierung**: Die Geschlechterrollen verlieren an Bedeutung. Die Veränderung des Rollenmusters stärkt das Bewusstsein für individuelle Biografien und **Diversität**. Getrieben von persönlichen Freiheiten und Selbstbestimmung verändert sich das Verhältnis von Ich und Wir. (...). Die moralisierenden Urteile über Andersdenkende gefährden die gesellschaftliche Kohäsion. Eigenverantwortlich mit der Informationsflut umgehen zu können, gewinnt an Bedeutung.

Berufsmaturitätsausbildung

Gemäss dem nationalen Rahmenlehrplan für die Berufsmaturität (zweite überarbeitete Auflage aus dem Jahr 2017, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation 2017) gliedert sich der Berufsmaturitätsunterricht in einen Grundlagenbereich, einen Schwerpunktbereich, einen Ergänzungsbereich sowie die interdisziplinäre Arbeit. Die verschiedenen Ausbildungsgänge haben damit sehr unterschiedliche Curricula. Die Inhalte einer umfassenden Sexualaufklärung sind im gemeinsamen Bereich der Lehrplaninhalte nur sehr vereinzelt für einzelne Ausbildungsgänge und meist nur im allgemeinen Sinn enthalten, d.h. ohne die explizite Nennung des Begriffs Sexualität. Die folgende Zusammenstellung dieser Lehrplaninhalte (ohne die berufsfeldspezifischen Vertiefungen des Lehrplans) ist nicht abschliessend.

Naturwissenschaften (für die Ausbildungsgänge Technik, Architektur, Life Sciences; Natur, Landschaft und Lebensmittel; und Gesundheit und Soziales; nicht für die Ausbildungsgänge Wirtschaft und Dienstleistungen, Gestaltung und Kunst)

- Allgemeine Bildungsziele: (...) **Mensch**: Die Lernenden erkennen sich im Umgang mit den Naturwissenschaften selbst und erhalten Anhaltspunkte für die Gesunderhaltung des Menschen und seiner Umwelt.
- Überfachliche Kompetenzen: Interessen: (...) für Fragen zur (...) **Gesundheit** zugänglich sein
- Je nach Ausbildungsrichtung unterschiedlich vorhanden: **Biologie** des Menschen > Fortpflanzung.

Fachmittelschulen

Der nationale Rahmenlehrplan für Fachmittelschulen (Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren 2018) umschreibt die Bildungsziele im allgemeinbildenden sowie im berufsfeldbezogenen Bereich. Im **allgemeinbildenden Teil** finden sich allgemeine Bezüge zu den Inhalten einer umfassenden Sexualaufklärung, d.h. ohne explizite Nennung des Begriffs Sexualität. (Die berufsbezogenen Lehrpläne wurden nicht gesichtet; dabei dürften insbesondere in der Berufsmaturitätsausbildung für das Berufsfeld Gesundheit bzw. Gesundheit/Naturwissenschaften sowie soziale Arbeit weitere Inhalte vorkommen.) Die folgende Zusammenstellung der Lehrplaninhalte des allgemeinbildenden Teils ist nicht abschliessend.

Überfachliche Kompetenzen: (...) Die Schülerinnen und Schüler werden sich der Grundlagen und der Funktionsweise der sozialen Beziehungen bewusst. Dadurch werden ihre Fähigkeit und ihre Neigung zum interkulturellen Verständnis sowie zum rücksichtsvollen Umgang mit anderen Menschen (...) gefördert. Sie lernen, dass niemand aufgrund des Geschlechts, der ethnischen Zugehörigkeit, der Stellung in der Gesellschaft, einer körperlichen, geistigen oder psychischen Beeinträchtigung, der Lebensweise, der Religion oder der philosophischen oder politischen Überzeugungen diskriminiert werden darf.

Naturwissenschaften > Biologie:

- Fachliche Kompetenzen: Die Schülerinnen und Schüler können: die wichtigsten Organe beim Menschen und bei Pflanzen und deren Funktionen beschreiben und erklären; die verschiedenen Funktionen der Organe und Zellen mithilfe geeigneter Modelle beschreiben; (...).
- Lerngebiete: Elemente der Humanbiologie: (...) Fortpflanzung und Techniken der Reproduktionsmedizin

Geistes- und Sozialwissenschaften:

- Lerngebiete:
 - o Wirtschaft und Recht > **Grundrechte**
 - o **Psychologie:** (...) Der Unterricht im Fach Psychologie fördert die Persönlichkeitsentwicklung der Schülerinnen und Schüler zu selbstständigen, verantwortungsbewussten, dialog- und konfliktfähigen Menschen, die bereit sind, sich für die Vielfalt des Lebens zu öffnen und auf andere Menschen einzugehen. Der Unterricht hat zum Ziel, eigenes Erleben und Verhalten sowie menschliche Verhaltensweisen bewusst wahrzunehmen, mit Auswirkungen von Emotionen und Motivationen auf das Verhalten vertraut zu sein, und Reaktionen aus Liebe, Angst, Stress und Aggression zu erkennen. (...) Fachliche Kompetenzen: (...) gesundheitsförderndes Verhalten charakterisieren und angemessen auf Krisensituationen und Herausforderungen reagieren; (...)
 - o Philosophie: (...) Selbstverständnis, **Ethik** (...)

Gymnasiale Maturitätsschulen

Der nationale Rahmenlehrplan für gymnasiale Maturitätsschulen aus dem Jahr 2024 (Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren, 1994) löste im August 2024 den bisher geltenden Rahmenlehrplan aus dem Jahr 1994 (Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren 1994) ab. In beiden Lehrplänen finden sich Bezüge zu einer umfassenden Sexualaufklärung im allgemeinen Sinn sowie vereinzelt auch explizit unter Nennung des Begriffs Sexualität. Die folgende Zusammenstellung der Lehrplaninhalte ist nicht abschliessend.

Der **Rahmenlehrplan aus dem Jahr 1994** beschrieb als allgemeine Ziele der gymnasialen Maturitätsausbildung das Bildungsprofil u.a. mit

- einem **sozialen, ethischen und politischen Kompetenzfeld**: Die Jugendlichen erlernen innerhalb verschiedener sozialer Gemeinschaften und Gruppierungen ein Grundrepertoire an Verhaltensweisen, das ihnen erlaubt, sich in die Gesellschaft zu integrieren und dort ihre Rolle und ihren Platz zu finden. Die Schule ist dabei nur eine miterziehende Institution unter anderen; sie ergänzt lediglich Familie und soziales Umfeld der Heranwachsenden. (...) Zu fördern sind dabei vor allem folgende Fähigkeiten: Verantwortung übernehmen, Teamarbeit ausüben, Konfliktsituationen meistern, Selbstbewusstsein entwickeln, die Rechte Andersdenkender respektieren, die eigene Meinung verteidigen, eigene und fremde Verhaltensmuster analysieren und gleichzeitig die eigene Rolle kritisch wahrnehmen, gegenüber sozialen Neuerungen aufgeschlossen sein (z.B. der Änderung der traditionellen Rollen von Mann und Frau).
- dem **Kompetenzfeld der eigenen Person, der Gesundheit und des Körpers**, mit den Themen (u.a.): Suche nach Identität, Entdeckung der **Sexualität**, neuartige zwischenmenschliche Beziehungen in ihrem Umfeld, (...) Entdeckung der Schattenseiten des Lebens, Verantwortung für ihre Gesundheit.

Weiter verortete sich Sexualaufklärung im abgelösten Rahmenlehrplan in der **Biologie**: (...) Der Biologieunterricht leistet einen Beitrag zur persönlichen Sinnsuche im Leben, vermittelt naturwissenschaftliche Aspekte zum Weltbild und Orientierungshilfen zur Gesunderhaltung von Mensch und Mitwelt. Die Auswahl der Stoffgebiete orientiert sich exemplarisch an (...) persönlichen Körpererfahrungen; (...) den Bedürfnissen der Jugendlichen; aktuellen Zeit- und Gesellschaftsfragen. Der Biologieunterricht leistet einen wichtigen Beitrag an die Erziehung zur Mündigkeit. Er hilft, Stellung zu beziehen in existentiellen Fragen wie Ernährung, **Sexualität**, Krankheit, Altern und Tod sowie in Fragen zur Gestaltung des Lebens.

Der **neue Rahmenlehrplan aus dem Jahr 2024** benennt transversale Unterrichtsbereiche sowie Fachbereiche. Darin sind allgemeine Bezüge zu den Inhalten einer umfassenden Sexualaufklärung vorhanden, d.h. ohne die Nennung des Begriffs Sexualität.

Überfachliche Kompetenzen, Bereich der nicht-kognitiven Kompetenzen: (...) Wahrnehmung eigener Gefühle; Gesundheitsbewusstsein (= somatische Indikatoren, gesundheitliches Risikoverhalten); normative Kompetenzen (...)

- **Bildung für Nachhaltige Entwicklung**: (...) Demnach soll BNE Schülerinnen und Schüler durch die Vermittlung von Wissen, Fähigkeiten, Werten und Haltungen in die Lage versetzen, fundierte Entscheidungen zu treffen und verantwortungsbewusst zum Schutz der Umwelt zu handeln sowie für Wirtschaftlichkeit und eine gerechte Gesellschaft einzustehen, die Menschen aller Geschlechteridentitäten sowie heutiger und zukünftiger Generationen stärkt und gleichzeitig ihre kulturelle Vielfalt respektiert. (...) sozial-kommunikative Kompetenzen: Normen und Werte reflektieren (...)
- **Biologie > Humanbiologie**: Anatomie, Aufgaben, Regulation und Funktionsweise ausgewählter Organsysteme erklären.

13.3 Partie méthodologique

Tableau 5 : Enquête principale : Aperçu des domaines thématiques des sous-échantillons interrogés

Domaines thématiques	Offices	Centres de comp. et serv. spéc.	Associations prof	Établissements de formation
Directives et recommandations officielles : Concepts, matériel pédagogique, nombre de leçons, qualification. Financer l'éducation sexuelle et vérifier sa mise en œuvre. Dispenses.				
Mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles : Contenus et matériel pédagogique ; Les personnes qui dispensent l'enseignement, leurs avantages et leurs inconvénients ; Utilisation d'offres extrascolaires.				
Formation des enseignants : Bases et contenus enseignés ; cadre formel.				
Formation continue des enseignants ou formation des spécialistes de la santé sexuelle : Bases et contenus enseignés ; cadre formel.				
Accès des enfants et des jeunes à l'éducation sexuelle ; qualité des offres ; Points forts et lacunes du système actuellement mis en œuvre				

Tableau 6 : Calendrier de l'étude

	2023			2024									
Étapes de travail	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Réunion 1 : Mise au point du concept													
Analyse de documents													
Analyse des parties prenantes													
Développement d'instruments d'enquête													
Réunion 2 : Prise de position sur les instruments de l'enquête													
Recrutement Échantillon Enquête en ligne													
Réalisation d'enquêtes en ligne													
Premières évaluations de l'enquête en ligne													
Réunion 3 : Présentation du bilan intermédiaire													
Recrutement de l'échantillon pour les groupes de discussion													
Réalisation des groupes de discussion/entretiens individuels													
Premières évaluations des groupes de discussion/entretiens													
Réunion 4 : Présentation des principaux résultats													
Analyse supplémentaire de l'enquête en ligne et des parties													
Constitution Rapport final allemand													
Réunion 5 : Discussion du rapport final													
Validation communicative des recommandations													
Finalisation et remise du rapport final en allemand													
Remise du rapport final Français													

13.4 Résultats : Mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école

13.4.1 Compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école

Tableau 7 : Enquête principale : Compétence en matière d'éducation sexuelle à l'école, par groupe d'acteurs et région linguistique (n = 115)

	Région linguistique ²⁶	Participation à l'étude	dont responsable	en tant que personne / institution non compétente
Office cantonal	fr	35	20	15
	fr	8	4	4
	it	3	1	2
	Total	46	25	21
Établissements de formation	fr	9	5	4
	fr	1	0	1
	it	1	0	1
	Total	11	5	6
Association professionnelle	fr	2	1	1
	fr	0	0	0
	it	0	0	0
	Total	2	1	1
Centres de compétences et de services spécialisés	fr	36	22	14
	fr	19	13	6
	it	1	1	0
	Total	56	36	20
Total		115	67	48

Légende : de = Suisse alémanique, fr = Suisse romande, it = Suisse italienne

²⁶ La répartition par région linguistique pour les acteurs/actrices des cantons bilingues a été définie en fonction de leur choix de langue dans l'enquête.

Tableau 8 : Enquête principale : Nombre de cantons avec compétence explicite et renseignements officiels disponibles correspondants, séparément pour la Suisse alémanique et la Suisse romande/italienne

		Suisse alémanique (19 cantons) ²⁷	Suisse romande et italophone (7 cantons) ²⁸
Scolarité obligatoire	Classes régulières	11	4
	Écoles spéciales	6	3
Enseignement secondaire supérieur	Formation professionnelle initiale / formation de maturité professionnelle	2	4
	Écoles de culture générale / Gymnases	5	4

Tableau 9 : Enquête principale : Responsabilités pour les niveaux scolaires, globalement et séparément par groupes d'acteurs (n = 67)

	Total (n = 67)	Office (n = 25)	Centres de formation (n = 5)	Association professionnelle (n = 1)	Services spécialisés (n = 36)
Classes régulières cycle 1	39	17	4	0	18
Classes régulières cycle 2	50	18	4	0	28
Classes régulières cycle 3	52	18	2	0	32
Écoles spécialisées cycle 1	27	13	0	0	14
Écoles spécialisées cycle 2	33	13	0	0	20
Écoles spécialisées cycle 3	35	12	0	0	23
Formation professionnelle initiale	23	8	0	0	15
Formation de maturité professionnelle	17	8	0	0	9
Écoles de culture générale	27	10	0	1	16
Gymnases	27	10	0	1	16

²⁷ Suisse alémanique dans cette présentation, y compris le canton bilingue de Berne.²⁸ La Suisse francophone dans cette présentation inclut les deux cantons bilingues de Fribourg et du Valais.

13.4.2 Directives et recommandations officielles, financement et contrôle de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école

Tableau 10 : Directives et recommandations cantonales : Fréquences par région linguistique

	Suisse alémanique				Suisse romande/italienne			
	Objectifs		Recommandations		Objectifs		Recommandations	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Classes régulières cycle 1-3	9	4	8	5	3	1	2	1
Écoles spéciales cycle 1-3	5	3	3	5	3	1	1	2
Formation professionnelle initiale / formation de maturité professionnelle	2	2	2	3	2	2	1	3
Écoles de culture générale / Gymnases	3	3	3	3	2	2	1	2

Tableau 11 : Fréquence de la mention de différentes prescriptions obligatoires pour l'éducation sexuelle à l'école (plan d'études, nombre de leçons, concepts d'enseignement, moyens d'enseignement, qualification des enseignant-e-s ou des spécialistes externes), séparément par région linguistique

	Suisse alémanique					Suisse romande/italienne				
	Programme d'études	Nombre de leçons	Concepts d'enseignement	Matériel pédagogique	Qualification	Programme d'études	Nombre de leçons	Concepts d'enseignement	Matériel pédagogique	Qualification
Classes régulières										
Cycle 1	7	1	1	1	2	3	1	2	2	2
Cycle 2	9	1	1	2	3	3	1	2	2	2
Cycle 3	9	1	1	2	3	3	1	2	2	2
Écoles spéciales										
Cycle 1	4	0	0	0	1	2	1	2	1	2
Cycle 2	4	0	0	0	1	2	1	2	1	2
Cycle 3	4	0	0	0	1	2	1	2	1	2
Enseignement secondaire supérieur										
Formation professionnelle initiale	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1
Formation de maturité professionnelle	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Écoles de culture générale	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Gymnases	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1

Tableau 12 : Concrétisation de contenus dans des concepts d'enseignement prescrits par les cantons

Zyklus 1 Regelklassen: Identifier ses émotions et celles des autres, les reconnaître comme légitimes ; Décrire les ressemblances/différences physiques entre les filles et les garçons ; Sensibiliser à la diversité et valoriser l'identité de chacun-e ; Développer le respect de soi, des autres et le bien-vivre ensemble ; Connaître et nommer les différentes parties du corps ; Apprendre les notions d'intimité et de pudeur ainsi que les limites entre « public » et « privé » ; Savoir communiquer ses besoins en lien avec son corps ; Distinguer les bons et les mauvais secrets, pouvoir les partager ; Apprendre à reconnaître les difficultés et les situations à risque ; Nommer les adultes de confiance à solliciter au besoin.

Zyklus 1 Regelklassen und Sonderschulen: Valoriser l'identité de chacun : Développer la capacité à identifier les émotions et à les nommer ; Participer à la construction ou/et renforcement de la notion d'intimité et au respect de soi ; Favoriser le bien-vivre ensemble ; Accroître l'aptitude des enfants à chercher de l'aide ; Ce cours contribue à la prévention des violences sexuelles.

Zyklus 2 Regelklassen: Connaître l'anatomie des organes génitaux ; Identifier les changements multiples liés à la puberté ; Développer son identité, une image positive de soi et des autres ; ; Sensibiliser aux stéréotypes et aux discriminations ; Comprendre la reproduction, la grossesse et la naissance ; Aborder la contraception et les grossesses non-planifiées ; Informer sur les moyens de se protéger contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH ; Connaitre et respecter les orientations affectives et sexuelles et les identités de genre ; Décrire les divers modèles de familles ; Parler d'amour, des émotions et des sentiments ; Renforcer l'éducation au consentement ; Savoir comment réagir aux images choquantes, aux contenus des réseaux sociaux et d'Internet ; Reconnaître les diverses formes de violences, d'abus ainsi que comment en parler afin de mieux s'en protéger ; Identifier les ressources et les adultes de confiance en cas de nécessité.

Zyklus 2 Regelklassen und Sonderschulen: Le corps et l'anatomie de l'enfant : Le sentiment amoureux ; L'orientation sexuelle ; La conception ; La grossesse ; La prévention des violences sexuelles ; Les relations aux autres et au monde.

Zyklus 3 Regelklassen: Les principaux objectifs d'apprentissage de l'élève: comprendre que la sexualité est une composante fondamentale et positive de l'être humain ; comprendre que la sexualité nécessite un processus d'apprentissage propre à chacun.e ; connaître les transformations du corps, les soins à y apporter et les changements du psychisme, les sensations nouvelles en lien avec la puberté; connaître les infections sexuellement transmissibles (VIH-IST), leurs conséquences et savoir comment se protéger; connaître les moyens de contraception, leur fonctionnement et où se les procurer; avoir conscience de la diversité sexuelle (orientation sexuelle, identité de genre,...); définir ses besoins personnels et les exprimer, se respecter soi-même et les autres, respecter les différences et les limites liées à l'intimité, renforcer l'estime de soi; avoir conscience de l'importance du consentement dans toute relation amoureuse; comprendre les messages de prévention et savoir reconnaître les situations à risque; savoir s'informer et chercher de l'aide si nécessaire; développer son sens critique envers les médias, les nouvelles technologies et la pornographie; connaître ses droits et les lois.

Zyklus 3 Regelklassen und Sonderschulen: La prévention des discriminations sexistes, homophobes, transphobes et autres : La prévention des violences sexuelles ; La consommation de substances et son impact sur la sexualité ; La prévention des risques liés au numérique.

alle Zyken Sonderschulen: Lors de ces interventions, les élèves reçoivent des informations scientifiquement correctes adaptées à leurs besoins sur tous les aspects de la santé sexuelle, tels que le corps humain et son développement, la fertilité et la reproduction, les émotions, les relations et styles de vie, la santé et le bien-être. Les élèves sont encouragés à développer un esprit critique face aux sollicitations médiatiques et à exprimer leurs besoins, leurs désirs et leurs limites. Il est également question de connaître leurs droits et d'adopter des attitudes d'affirmation de soi qui leur permettent de se protéger contre les abus et la violence. Enfin, la façon de rechercher de l'aide et de solliciter des personnes ressources en cas de besoin est abordée. Les interventions dans les classes spécialisées sont en principe réalisées chaque année dans tous les degrés, le plus souvent à raison de 2x 2 périodes, aménagées de sorte à respecter les besoins et les priorités des jeunes, tout en gardant une certaine flexibilité, notamment pour former des groupes spécifiques. Les outils utilisés en classe sont également adaptés à leurs besoins : pictogrammes, poupées sexuées, images, dessins, apprentissage par le jeu (jeu des émotions, de la puberté, ...), etc.

Berufliche Grundbildung: Allgemeine Fragen zur Sexualität: Sexuelle Rechte, Begriffsklärungen, STI und HIV: hauptsächliche Übertragungswege, Risiken für und Schutz vor Infektionen, Testmöglichkeiten, Behandlungsmöglichkeiten.

Sekundarstufe II, alle Schulniveaus : La révision et approfondissement des connaissances sur la puberté et la procréation : L'intimité et le consentement ; La communication dans les relations ; Les relations amoureuses ; L'excitation, le désir et le plaisir ; Les relations sexuelles ; La prévention des risques de grossesses précoces et des infections sexuellement transmissibles ; Le cadre légal pour les interruptions de grossesses ; La pression des pairs ; La prévention des violences sexuelles et des cyberviolences (sexting, pornographie) ; La diversité sexuelle ; Les stéréotypes et la prévention des discriminations ; Les droits sexuels et le cadre légal

Fachmittelschulen: Allgemeine Fragen zur Sexualität: Sexuelle Rechte, Begriffsklärungen, STI und HIV: hauptsächliche Übertragungswege, Risiken für und Schutz vor Infektionen, Testmöglichkeiten, Behandlungsmöglichkeiten.

Fachmittelschulen: Sozialkompetenz; Zu Fragen der Lebensgestaltung und Existenz (z. B. in den Bereichen Entwicklung, Sexualität, Ernährung, Gesundheit, Krankheit, Sucht, Umweltverhalten) sachgerecht argumentieren und Folgen für das eigene, verantwortungsbewusste Handeln ableiten) (aus Lehrplan FMS ab SJ 2021)

Untergymnasium und gymnasiale Maturitätsschulen: Allgemeine Fragen zur Sexualität basaler: Sexuelle Rechte, Begriffsklärungen, STI und HIV: hauptsächliche Übertragungswege, Risiken für und Schutz vor Infektionen, Testmöglichkeiten, Behandlungsmöglichkeiten. + Dazu Wahlthemen (beschränkt auch bei den anderen Schulstufen möglich): Sexuelle Orientierung und Identität, Rollenbilder und Rollenverständnisse, Sexuelle Gesundheit unter Berücksichtigung spezifischer kultureller Rahmenbedingungen, Schwangerschaftsverhütung / Ungewollte Schwangerschaft, Einvernehmlichkeit in Beziehungen und bei sexuellen Kontakten; Digitale Medien, Pornografie

Gymnasiale Maturitätsschulen: Der Biologieunterricht im SP B hilft Schülerinnen und Schülern, den eigenen Körper besser zu verstehen. Weitere Themenbereiche stellen Sexualität, Vererbung, Entwicklung und Krankheit dar (Rahmenlehrplan Gymnasien, vgl. Lehrplan Gymnasiale Maturität Erlassen vom Bildungsrat Basel-Landschaft am 13.01.2021.)

Tableau 13 : Mention du matériel pédagogique prescrit ou recommandé par les cantons

Matériel et outils pédagogiques obligatoires pour les classes ordinaires de l'école obligatoire
Zyklus 1: histoire spécifique au canton prévue pour les enfants en 2e harmos. Pictogrammes sur les émotions. Poupées sexuées. etc.
Zyklus 2: dessins au tableau. Planches anatomiques de l'Université de Genève. Vidéos de prévention notamment d'Action Innocence, un jour une question - www.1jour1actu.com , etc. imagier sur la puberté etc.
Zyklus 3: dessins au tableau. Planches anatomiques de l'Université de Genève. Vidéos de prévention notamment d'Action Innocence- nudes, etc. Vidéos réalisés pour le canton sur des thèmes spécifiques tels que la pornographie, les IST, les relations amoureuses, les nudes, etc.
Zyklus 2 und 3, Deutschschweiz: Lehrmittel NaTech.
Autres matériels et outils pédagogiques recommandés par les autorités
alle Schulstufen von Volksschule (Regelklassen und Sonderschulen) bis Sekundarstufe II: Raccomandazioni operative sull'educazione sessuale a scuola: https://scuolalab.edu.ti.ch/temiprogetti/educazione_sessuale_nella_scuola/Documents/raccomandazioni_operative_2016def.pdf
Alle Zyklen Volksschule (Regelklassen und Sonderschulen): Planungshilfen: Prävention und Gesundheitsförderung, spezifisch für sexuelle Gesundheit https://materialien.phzh.ch/planungshilfen-gesundheitsfoerderung-und-praevention/sexuelle-gesundheit/
Zyklus 1 und 2: «Mein Körper gehört mir» (4-6 Jahre, 7-9 Jahre) bzw. «Love limits» (14-16 Jahre) von Kinderschutz Schweiz (https://www.kinderschutz.ch/angebote/praeventionsangebote/mein-koerper-gehoert-mir)
Zyklus 2: Für das Fach NMG zum Thema Freundschaften existieren verschiedene Lehrmittelempfehlungen
Zyklus 3: Lehrmittel für die Fächer ERG und NT. Zum Beispiel werden in den empfohlenen Lehrmitteln "Schauplatz Ethik" und «Blickpunkt 1-3» (Lehrmittelverlag Zürich) der Umgang mit Partnerschaft, Liebe, Respekt, aber auch sexuelle nonbinäre Identität (Queers, Flinta etc.) und heterosexuelle Beziehungen behandelt. Gesundheitsplattform «feel-ok.ch»
Sekundarstufe II: <ul style="list-style-type: none"> • «Hey you» (https://shop.sexuelle-gesundheit.ch/de/A~1825~1/1~10~SGS/Infomaterial/Hey-You/deutsch) • «Sex etc.» • «Deine Sexualität- Deine Rechte» (https://shop.sexuelle-gesundheit.ch/img/A~1064~1/10/1064-01_hoppl-poppel.pdf?xet=1645526813056) • Gesundheitsplattform «feel-ok.ch»

Tableau 14 : Financement de l'éducation sexuelle à l'école, séparément pour les régions linguistiques

	Suisse alémanique				Suisse romande/italienne			
	Enseignement		Offres pour les parents		Enseignement		Offres pour les parents	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Classes régulières cycle 1-3	5-7	7-6	4	8	2	1	1	2
Écoles spéciales cycle 1-3	3-4	5-4	2	6	2	1	0	3
Formation professionnelle initiale / formation de maturité professionnelle	2-1	0			1-2	2-3		
Écoles de culture générale / Gymnases	2	0	1	1	1	2	0	4

Tableau 15 : Fréquence de la mention de ressources financières spécifiques pour différents éléments de l'éducation sexuelle à l'école

	Suisse alémanique					Suisse romande/italienne				
	Intervention de spécialistes externes dans les écoles	Offres extrascolaires pour enfants / adolescents	Formation initiale/continue des enseignants	Formation initiale/continue autres personnes	Développement de matériel pédagogique	Intervention de spécialistes externes dans les écoles	Offres extrascolaires pour enfants / adolescents	Formation initiale/continue des enseignants	Formation initiale/continue autres personnes	Développement de matériel pédagogique
Classes régulières cycle 1-3	4-6	4	3-4	0-1	1	1	1	1	0	2
Écoles spéciales cycle 1-3	3-4	3-2	1	0	1	1	0	1	0	1
Enseignement secondaire II	1-3	1	1-2	0-1	0	0	0	1	0	1

Tableau 16 : Offres extrascolaires (co)financées par les cantons

Offre	École primaire			Enseignement secondaire supérieur
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	
Théâtre de prévention	x			
Mon corps m'appartient (Association Suisse pour la Protection de l'Enfant ; https://www.kinderschutz.ch/angebote/praeventionsangebote/mein-koerper-gehoert-mir)	x	x	x	
Truc (https://www.gesundheit-schwyz.ch/angebot/sexuelle-gesundheit/dingsbums-sexualpaedagogik-fuer-schulen-im-kanton-schwyz/)		x	x	
Pickel Petting Pariser et Cie (cours de la Croix-Rouge suisse)		x	x	
Offres pour les parents et les tuteurs				
https://adebar-gr.ch/bildung/elternangebote/				
https://www.ge.ch/document/brochure-sante-sexuelle-histoires-parler-traduite-sept-langues				
Les services cantonaux spécialisés et de conseil sont également ouverts aux parents / soirées de parents des élèves du primaire pour les informer du contenu des cours destinés aux élèves				

Tableau 17 : Fréquence du contrôle officiel de l'éducation sexuelle à l'école, par région linguistique

	Suisse alémanique		Suisse romande/italienne	
	oui	non	oui	non
Classes régulières cycle 1-3	2-3	10	2	1
Écoles spéciales cycle 1-3	1-2	5-7	2	1
Enseignement secondaire supérieur	1-2	1-4	1	2

Tableau 18 : Mentions relatives à la forme du contrôle officiel de l'éducation sexuelle à l'école et conclusions tirées de ce contrôle

alle Schulstufen inkl. Sekundarstufe II: réforme en cours, doit être développé, évaluation qualitative. → Erkenntnis: -- (keine Angaben)
Regelklassen: Die Überprüfung findet anhand des kantonalen Controllings durch die Schulinspektorate statt. → Erkenntnis: Die Vorgaben im Lehrplan werden eingehalten.
Regelklassen / Sonderschulen: echanges et observations par les collègues et de la hiérarchie. Supervisions et intervisions. Respect des bases légales en vigueur. → Erkenntnis: Beaucoup de thématiques à aborder en peu de temps. Satisfaction des élèves. Souhait de plus d'heures et de passages par les spécialistes en santé sexuelle.
Regelklassen / Sonderschulen: Gemäss den schulgesetzlichen Vorgaben hat das Inspektorat die Aufsicht über die öffentlichen und privaten Volksschulen sowie den Privatunterricht. Das Inspektorat nimmt im Rahmen seiner Aufgaben die Überprüfung der Umsetzung und der Einhaltung der kantonalen Vorschriften vor, somit auch die Umsetzung des Lehrplans und seinen Fächern in den Schulträgerschaften. → Erkenntnis: --- (keine Angaben)
Regelklassen / Sonderschulen: Wir überprüfen die getätigten Unterrichtslektionen der vom Kanton subventionierten sexualpädagogischen Fachstellen anhand der Berichterstattung der Fachstellen an unser Amt. Wir ordnen individuelle Rückmeldungen zum sexualpädagogischen Unterricht ein. → Erkenntnis: Die Rückmeldungen zur Arbeit der vom Kanton subventionierten sexualpädagogischen Fachstellen an den Schulen sind durchwegs positiv. Die Schulen profitieren von deren jahrelanger Erfahrung.
Berufliche Grundbildung/BMS: Es werden Lektionen durch Fachpersonen der SIPE im 1. Lehrjahr durchgeführt (eingebettet in ein Gesamtkonzept für alle Schulstufen). Diese sind obligatorisch, die Schulen müssen diese durchführen. → Erkenntnis: Das Programm ist etabliert.
Sekundarstufe II: Jährlich schriftliche Berichterstattung vonseiten der Schulen zur Durchführung des sexualpädagogischen Unterrichts, jährliche Standortgespräche mit den Schulen zur Gesundheitsförderung allgemein. Schriftliche Evaluationen (Schüler:innen-Feedbacks) des grössten Anbieters von sexualpädagogischem Unterricht auf Stufe Sek II (Fachstelle liebesexundsweiter) → Erkenntnis: ausgesprochen hohe Zufriedenheit mit dem professionellen sexualpädagogischen Unterricht; Überarbeitung des Leitfadens zur Sexuellen Gesundheit bezüglich Sexueller Orientierung und Identität => wurde auch als Tagungsthema 2023 aufgenommen; neuer Leitfaden geplant zu Nichtdiskriminierung, Prävention und Intervention bei sex. Belästigung / sex. Übergriffen.

13.4.3 Contenus mis en œuvre dans les écoles

Tableau 19 : Connaissance des thèmes concernant la mise en œuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles, séparément pour les régions linguistiques et les degrés scolaires ; personnes ayant répondu : Participants à l'étude issus de services spécialisés, d'associations professionnelles et de centres de formation pour enseignants.

Connaissance en...	Total (n=42)	Suisse aléma-nique (n=28)	Suisse romande/ita-lienne (n=13)
les contenus transmis	33	20	13
<i>Par compétence :</i>			
Classes régulières cycle 1-3	29	18	11
Écoles spéciales cycle 1-3	20	11	9
Formation professionnelle initiale / Maturité professionnelle	13	7	6
Écoles de culture générale / Gymnase	13	6	7
le matériel pédagogique utilisé	32	21	11
<i>Par compétence :</i>			
Classes régulières cycle 1-3	28	19	9
Écoles spéciales cycle 1-3	20	12	8
Formation professionnelle initiale / Maturité professionnelle	13	8	5
Écoles de culture générale / Gymnase	13	8	5
Les personnes qui dispensent l'enseignement	33	20	13
<i>Par compétence :</i>			
Classes régulières cycle 1-3	20	11	9
Écoles spéciales cycle 1-3	12	7	5
Formation professionnelle initiale / Maturité professionnelle	13	7	6
Écoles de culture générale / Gymnase	21	16	5
Les offres extrascolaires utilisées	24	18	6
<i>Par compétence :</i>			
Classes régulières cycle 1-3	21	16	5
Écoles spéciales cycle 1-3	15	10	5
Formation professionnelle initiale / Maturité professionnelle	11	8	3
Écoles de culture générale / Gymnase	11	9	2

Classes régulières de l'école obligatoire

Tableau 20 : Contenus enseignés dans les classes ordinaires de l'école obligatoire, cycle 1, selon les participants à l'étude des centres spécialisés et des centres de formation des enseignants

	Total (n=11-15)		Suisse aléma-nique (n=4-6)		Suisse romande (n=7-9)		<i>p</i>	
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>		
Développement du corps humain	4.79	1.424	3.40	0.894	<	5.56	1.014	**
Conception et contraception	4.07	1.774	2.80	0.837	<	4.78	1.787	*
Maladies sexuellement transmissibles	1.50	1.446	1.00	0.000		1.75	1.753	ns.
Valeurs et normes socioculturelles	4.77	1.536	3.25	1.500	<	5.44	1.014	*
Diversité des genre et identité sexuelle	3.27	2.054	1.75	0.957		4.14	2.035	ns.
Droits sexuels	3.92	2.139	1.50	0.577	<	5.00	1.581	**
Violences sexualisées et abus sexuels	4.92	1.498	3.00	0.816	<	5.78	0.667	**
Gestion des relations / compétences sociales	4.80	1.424	3.33	1.033	<	5.78	0.441	***
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.87	1.506	3.33	1.211	<	5.89	0.333	***
Utilisation des médias et réflexion critique	2.77	1.964	2.40	0.548		3.00	2.507	ns.

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * *p* ≤ .05, ** *p* ≤ .01, *** *p* ≤ .001.

Tableau 21 : Contenus enseignés dans les classes ordinaires de l'école obligatoire, cycle 2, selon les participants à l'étude des centres spécialisés et des centres de formation des enseignants

	Total (n=23-25)		Suisse alémanique (n=13-15)		Suisse romande (n=9-10)		p	
	M	SD	M	SD	M	SD		
Développement du corps humain	5.08	1.187	4.53	1.246	<	5.90	0.316	***
Conception et contraception	4.68	1.406	4.07	1.387	<	5.60	0.843	**
Maladies sexuellement transmissibles	3.43	1.903	2.71	1.541	<	4.56	1.944	*
Valeurs et normes socioculturelles	4.09	1.782	2.77	1.166	<	5.80	0.422	***
Diversité des genre et identité sexuelle	3.44	1.960	2.07	0.961	<	5.50	0.972	***
Droits sexuels	3.22	2.173	1.62	1.193	<	5.30	1.059	***
Violences sexualisées et abus sexuels	3.71	1.876	2.29	0.825	<	5.70	0.675	***
Gestion des relations / compétences sociales	4.20	1.607	3.13	1.125	<	5.80	0.422	***
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.17	1.685	3.14	1.292	<	5.60	0.966	***
Utilisation des médias et réflexion critique	4.17	1.606	3.43	1.399	<	5.20	1.317	**

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles.
Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * p ≤ .05, ** p ≤ .01, *** p ≤ .001.

Tableau 22 : Contenus enseignés dans les classes ordinaires de l'école obligatoire, cycle 3, selon les participants à l'étude des centres spécialisés et des centres de formation des enseignants

	Total (n=26-28)		Suisse aléma- nique (n=15-17)		Suisse romande (n=10)		<i>p</i>	Tessin (n=1)
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>		
Développement du corps humain	5.19	1.039	4.69	1.078	<	5.90	0.316	***
Conception et contraception	5.25	1.005	4.88	1.111	<	5.90	0.316	**
Maladies sexuellement transmissibles	5.00	1.217	4.41	1.228	<	6.00	0.000	***
Valeurs et normes socioculturelles	3.96	1.777	2.80	1.207	<	5.80	0.632	***
Diversité des genre et identité sexuelle	4.00	1.700	3.00	1.323	<	5.70	0.675	***
Droits sexuels	3.50	1.991	2.35	1.498	<	5.50	0.972	***
Violences sexualisées et abus sexuels	4.04	1.732	3.00	1.369	<	5.80	0.422	***
Gestion des relations / compétences sociales	4.29	1.462	3.41	1.064	<	5.80	0.632	***
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.07	1.662	3.00	1.155	<	5.80	0.632	***
Utilisation des médias et réflexion critique	4.56	1.340	3.88	1.204	<	5.60	0.843	***

Légende : L'estimation individuelle du Tessin est présentée par souci d'exhaustivité. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer la proportion d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Écoles spéciales

Tableau 23 : Contenus transmis dans les écoles spécialisées, cycle 1, selon les professionnels des services spécialisés

Écoles spéciales cycle 1	Total (n=6-11)		Suisse aléma- nique (n=1-3)		Suisse romande (n=5-8)	
	M	SD	M	SD	M	SD
Développement du corps humain	4.64	1.629	3.33	1.528	5.13	1.458
Conception et contraception	3.78	1.922	1.50	0.707	4.43	1.618
Maladies sexuellement transmissibles	2.17	2.041	1.00	--	2.40	2.191
Valeurs et normes socioculturelles	3.80	2.201	1.50	0.707	4.38	2.066
Diversité des genre et identité sexuelle	3.88	1.959	2.00	--	4.14	1.952
Droits sexuels	3.89	2.205	1.00	--	4.25	2.053
Violences sexualisées et abus sexuels	4.78	1.302	4.00	--	4.88	1.356
Gestion des relations / compétences sociales	4.60	1.506	3.00	1.414	5.00	1.309
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.55	1.440	3.33	1.155	5.00	1.309
Utilisation des médias et réflexion critique	2.13	1.808	1.00	--	2.29	1.890

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves :". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Tableau 24 : Contenus transmis dans les écoles spécialisées, cycle 2, selon les spécialistes des services spécialisés

	Total (n=15-17)		Suisse alémanique (n=7-9)		Suisse romande (n=8)		<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	
Développement du corps humain	4.59	1.50 2	4.00	1.414	5.25	1.389	ns.
Conception et contraception	4.29	1.64 9	3.56	1.590	5.13	1.356	ns.
Maladies sexuellement transmissibles	3.60	2.02 8	2.71	1.704	4.38	2.066	ns.
Valeurs et normes socioculturelles	4.06	1.52 6	3.00	1.069	<	5.13	1.126
Diversité des genre et identité sexuelle	3.73	2.01 7	2.43	1.512	<	4.88	1.727
Droits sexuels	3.47	1.95 9	2.14	1.464	<	4.63	1.598
Violences sexualisées et abus sexuels	4.38	1.54 4	3.50	1.414	<	5.25	1.165
Gestion des relations / compétences sociales	4.29	1.31 2	3.56	1.014	<	5.13	1.126
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.53	1.23 1	4.00	1.118		5.13	1.126
Utilisation des médias et réflexion critique	3.82	1.74 1	3.11	1.364		4.63	1.847

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Tableau 25 : Contenus transmis dans les écoles spécialisées, cycle 3, selon les professionnels des services spécialisés

	Total (n=17-19)		Suisse aléma-nique (n=9-11)		Suisse romande (n=8)		<i>p</i>	
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>		
	5.00	1.106	4.64	1.206	5.50	0.756	ns.	
Développement du corps humain	4.84	1.167	4.45	1.128	5.38	1.061	ns.	
Conception et contraception	4.17	1.724	3.30	1.636	<	5.25	1.165	*
Maladies sexuellement transmissibles	4.17	1.465	3.50	1.354	<	5.00	1.195	*
Valeurs et normes socioculturelles	3.89	1.906	2.90	1.663	<	5.13	1.458	**
Droits sexuels	3.71	2.024	2.56	1.810	<	5.00	1.414	*
Violences sexualisées et abus sexuels	4.33	1.572	3.50	1.509	<	5.38	0.916	**
Gestion des relations / compétences sociales	4.58	1.427	4.00	1.483	<	5.38	0.916	*
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.84	1.259	4.36	1.362	<	5.50	0.756	*
Utilisation des médias et réflexion critique	4.21	1.548	3.73	1.489	4.88	1.458	ns.	

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Enseignement au degré secondaire II

Tableau 26 : Contenus transmis dans la formation professionnelle initiale, selon les spécialistes des services spécialisés

	Total (n=11-12)		Suisse aléma-nique (n=6-7)		Suisse romande (n=5)		<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	
Développement du corps humain	3.17	2.125	2.71	2.059	3.80	2.280	ns.
Conception et contraception	3.75	2.137	3.43	1.988	4.20	2.490	ns.
Maladies sexuellement transmissibles	3.67	1.969	3.00	1.826	4.60	1.949	ns.
Valeurs et normes socioculturelles	3.91	1.814	3.33	1.633	4.60	1.949	ns.
Diversité des genre et identité sexuelle	3.83	1.899	3.14	1.773	4.80	1.789	ns.
Droits sexuels	3.33	2.270	2.43	2.149	4.60	1.949	ns.
Violences sexualisées et abus sexuels	3.58	2.065	2.86	1.952	4.60	1.949	ns.
Gestion des relations / compétences sociales	3.73	2.054	3.00	2.000	4.60	1.949	ns.
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	3.75	1.960	3.14	1.864	4.60	1.949	ns.
Utilisation des médias et réflexion critique	4.00	1.651	3.57	1.397	4.60	1.949	ns.

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles.
Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Tableau 27 : Contenus transmis dans la formation de maturité professionnelle, selon des spécialistes de services spécialisés

	Total (n=6)		Suisse aléma-nique (n=2)		Suisse romande (n=4)	
	M	SD	M	SD	M	SD
Développement du corps humain	3.67	2.066	4.50	2.121	3.25	2.217
Conception et contraception	3.83	2.401	4.00	2.828	3.75	2.630
Maladies sexuellement transmissibles	4.17	2.041	4.00	2.828	4.25	2.062
Valeurs et normes socioculturelles	4.17	1.722	4.00	1.414	4.25	2.062
Diversité des genre et identité sexuelle	4.33	1.862	4.50	2.121	4.25	2.062
Droits sexuels	4.17	2.041	4.00	2.828	4.25	2.062
Violences sexualisées et abus sexuels	4.00	1.897	3.50	2.121	4.25	2.062
Gestion des relations / compétences sociales	4.00	1.897	3.50	2.121	4.25	2.062
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.17	1.722	4.00	1.414	4.25	2.062
Utilisation des médias et réflexion critique	4.33	1.862	4.50	2.121	4.25	2.062

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Tableau 28 : Contenus transmis dans les écoles de culture générale, selon les experts des services spécialisés

	Total (n=10-11)		Suisse aléma- nique (n=5-6)		Suisse romande (n=5)		<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	
Développement du corps humain	3.80	2.150	3.00	2.000	4.60	2.191	ns.
Conception et contraception	4.20	2.044	3.40	1.673	5.00	2.236	ns.
Maladies sexuellement transmissibles	4.00	2.049	2.83	1.835	<	5.40	1.342
Valeurs et normes socioculturelles	4.60	1.506	3.80	1.304	5.40	1.342	ns.
Diversité des genre et identité sexuelle	4.09	1.973	3.00	1.789	<	5.40	1.342
Droits sexuels	4.00	2.191	2.83	2.137	<	5.40	1.342
Violences sexualisées et abus sexuels	4.40	1.776	3.40	1.673	5.40	1.342	ns.
Gestion des relations / compétences sociales	4.50	1.900	3.60	2.074	5.40	1.342	ns.
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.40	1.713	3.40	1.517	<	5.40	1.342
Utilisation des médias et réflexion critique	4.70	1.494	4.00	1.414	5.40	1.342	ns.

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Tableau 29 : Contenus transmis dans les gymnases, selon les participants à l'étude des services spécialisés et d'une association professionnelle

	Total (n=9-10)		Suisse aléma- nique (n=3-4)		Suisse romande (n=6)		<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	
Développement du corps humain	4.78	1.641	5.00	1.000	4.67	1.966	ns.
Conception et contraception	5.00	1.658	5.00	1.000	5.00	2.000	ns.
Maladies sexuellement transmissibles	4.90	1.449	4.25	1.708	5.33	1.211	ns.
Valeurs et normes socioculturelles	5.22	0.972	5.00	0.000	5.33	1.211	ns.
Diversité des genre et identité sexuelle	5.22	1.093	5.00	1.000	5.33	1.211	ns.
Droits sexuels	4.60	1.897	3.50	2.380	5.33	1.211	ns.
Violences sexualisées et abus sexuels	5.22	1.302	4.67	1.528	5.50	1.225	ns.
Gestion des relations / compétences sociales	5.22	1.302	4.67	1.528	5.50	1.225	ns.
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	5.11	1.269	4.33	1.155	5.50	1.225	ns.
Utilisation des médias et réflexion critique	5.00	1.323	4.33	1.528	5.33	1.211	ns.

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Veuillez estimer le pourcentage d'écoles qui traitent ces domaines thématiques avec les élèves:-". 1 = aucune école, 6 = toutes les écoles.
Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

13.4.4 Matériel pédagogique sur l'éducation sexuelle

Tableau 30 : Matériel pédagogique pour les classes ordinaires École élémentaire

Matériel pédagogique	Écoles obligatoires		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
National (DE/FR/IT): éducation21 (é21) bietet zu allen Zyklen Unterrichtsmaterialien an, die bezüglich der BNE-Kriterien geprüft wurden → siehe Katalog auf www.education21.ch , Suchbegriffe eingeben. Spezifische Dossier: «Gender und Gleichstellung» (https://education21.ch/de/themendossier/gender-gleichstellung), «Wer bin ich» (https://education21.ch/de/themendossier/wer-bin-ich)	x	x	x
Zebis Portal für Lehrpersonen (DE):			
- Lehrplan-Materialien auf zebis: https://www.zebis.ch/lp21/filter/v-ef/all			
- Orientierungsaufgaben "Mitten im Leben" Fachbereich Ethik, Religionen, Gemeinschaft (ERG) (https://www.zebis.ch/orientierungsaufgaben/orientierungsaufgaben-mitten-im-leben)	x	x	x
- Orientierungsaufgaben "Mitten im Leben" Fachbereich Natur und Technik (NT) (https://www.zebis.ch/orientierungsaufgaben/orientierungsaufgaben-mitten-im-leben-fachbereich-natur-und-technik-nt)	x	x	x
- Kompetenzorientiert beurteilen im Lebenskundeunterricht (https://www.zebis.ch/dossier/kompetenzorientiert-beurteilen-im-lebenskundeunterricht#4)			
Interkantonale Lehrmittelzentrale ilz (Deutschschweiz): unterrichtsleitende Lehrmittel, die in den Kantonen obligatorisch oder alternativ-obligatorisch eingesetzt werden (https://www.ilz.ch/lehrmittel/lehrmitteleinsatz)	x	x	x
Conférence intercantonale de l'instruction publique et culture Suisse romande et Tessin (CIIP): Moyens d'enseignement romands (https://www.ciip.ch/Moyens-denseignement/Moyens-denseignement-romands-MER/Moyens-denseignement-romands-MER , und https://id.ciip.ch/login?appURL=https%3A%2F%2Fportail.ciip.ch%2Fmer)	x	x	x
Materiali didattici Ticino (https://scuolalab.edu.ti.ch/)	x	x	x
Poupées sexuées; Livres (sur abus sexuels, les stéréotypes de genre, les émotions etc.); Vidéos; Marionnettes; Cartes émotions et cartes familles; Affiche avec messages-clé de l'intervention ;	x		
Dessins, puzzle, histoires, livres, contes	x		
Activités et discussions autour de situations concrètes du quotidien des élèves	x		
Kamishibaï [conte / Erzähltheater, mit Bilderstrecke] : bonhomme en pain d'épice (bons//mauvais secret). livre petit et grand interdit; - chaud dou dou et froid piquant (peluche et autre matériel confectionné) ; - comptine des bisous; - poupées sexuées; - peluche cœur; - feuille laissée après notre passage reprenant nos messages importants	x		
Pas de matériel didactique en général pour toute la Suisse ou pour une région linguistique. Les spécialistes en santé sexuelle utilisent un matériel varié en fonction des cantons et des classes. Les responsables cantonaux des services d'éducation sexuelle pourront donner les références précises.	x	x	
Camilla Christensen ; Material PH ZH ; Diverse Bücher, z.B. Beate Martin oder auch Bilderbücher; Puppen und Paomi-Modelle ; Lieder ; Spiele zur Förderung der Körperwahrnehmung	x		

	Écoles obligatoires		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Matériel pédagogique			
Fachstellen: Unterrichtsmaterialien werden aus Kinderbüchern zu den unterschiedlichen Themen selbst zusammen gestellt / Selbstproduziertes Material	x		
Gezeichnete Bilder; Bilderbücher ; gemalte Körperumrisse ; Stellvertretende Objekte für Personen ; Spiele zu Emotionen			
Mein Körper gehört mir (Kinderschutz Schweiz) / Expo mon corps est à moi (5H)	x	x	
7H : émotions/émojis de santé psy.ch ; - planches ou dessins ou petits éléments colorés (organes sexuels) sous format puzzle pour le corps + dessins au tableau ; - dessins ou tableau sur puberté; - livre "la naissance" Hélène Druvet; - lecture histoire sur deux amoureux.ses ; - Questions anonymes		x	
Schémas anatomiques, schémas en lien avec la grossesse, la diversité des familles, la diversité sexuelle et de genre. Livre sur la puberté + livre sur la conception,grossesses et naissances ; https://www.unige.ch/ssi/ressources/ressources-pedagogiques-ssi/planches-anatomiques/planches-anatomiques/) ou autres supports	x	x	
Dessins schématiques au tableau ; Questions ouvertes (Que savez-vous de... ?) ; Kit menstruation ; Ligne de vie ; Livres ; Vidéos ; Poupees sexuées ; Travail en sous-groupes ; La classification des 3P des Droits de l'enfant (droit à la protection, aux prestations, à la participation) ; Personnes ressources intra et extra-scolaires, 147 ; Kit menstruel et leur mode d'utilisation ; Vignettes (existantes ou co-construites avec le groupe classe)	x	x	
Anschauungsmaterial zur Schwangerschaftsverhütung / Hygieneartikel Menstruation (Binden, Tampons, Kondome); ev. Knetmasse; Spiele zu Werte Normen, PAOMI Aufklärungsmodell	x	x	
NaTech; Freundschaft, Liebe, Sexualität / Erste Liebe (Aschwanden & Bernhard). elk Verlag.; selber zusammengestellte Unterrichtsmaterialien in Form von Dosiers	x	x	
Die Lehrpersonen bekunden immer wieder den Wunsch nach einem umfassenden, korrekten und zeitgemäß gestalteten Lehrmittel für die Sexualkunde. Sie berichten uns, dass sie aus verschiedenen Lehrmitteln ein Dossier zusammenstellen.		x	
Lehrmittelempfehlungen der PH Bern: https://www.phbern.ch/dienstleistungen/unterrichtsmedien/ideenset-sexuelle-und-geschlechtliche-vielfalt/lehrmittel-und-lernmedien ; der PH Zürich: Planungshilfen Gesundheitsförderung und Prävention, Bereich Sexuelle Gesundheit: https://materialien.phzh.ch/planungshilfen-gesundheitsförderung-und-prävention/sexuelle-gesundheit/	x	x	x
Als Fachstelle für Gesundheitsförderung bieten wir einen Verhütungsmittelkoffer zur Ausleihe ab der 6. Klasse. Hierzu gibt es Materialien zu den Verhütungsmitteln, Anatomische 3D-Modelle der männlichen und weiblichen Geschlechtsorgane und Schwellkörper. Der Koffer beinhaltet ein Klassenset von "Hey you", "Deine Sexualität - deine Rechte", Sexesss - mein Körper unter der Lupe", sowie Material und Empfehlungen zum Thema Konsens, Coming out, Beziehungsgestaltung und rechtliche Rahmenbedingungen rund um Pornografie.	x	x	
Empfehlungen, welche auf der Webseite der PHZH - Planungshilfen - aufgeführt sind.; Verhütungsmittelkoffer der Fachstellen; Unterrichtsmaterialien, welche auf den Webseiten der Fachstellen aufgeführt und empfohlen werden. (Lust und Frust: Memory zu der Broschüre Klipp und klar. Oder Kartenset plus Methodenbeschreibung "Beziehungsschritte". Beges - Berner Gesundheit: https://www.berner-gesundheit.ch/waswirtn/gesundheitsförderungprävention/schulen/lektionen/	x	x	

	Écoles obligatoires		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1
Matériel pédagogique			
Selbst zusammengestellte Dossiers mit Arbeitsblättern unterschiedlicher Herkunft, häufig von anderen Lehrpersonen übernommen; - Unterrichtskoffer "Pubertät" von unserer Fachstelle mit einer Zusammenstellung von Materialien, Methoden, Lehrbüchern, Broschüren und Pubertätsliteratur; - "Mein Körper 2" aus dem elk Verlag; - "Freundschaft, Liebe, Sexualität" aus dem elk Verlag; - Unterrichtskoffer "Verhütung" von unserer Fachstelle	x	x	
Stoff Geschlechtsteil weiblich plus Uterus (Berner Gesundheit); Vulva, Vagina inkl. Vaginale Korona (Hymen) (Paomi Deutschland); Set Vaginale Korona / Hymen (eigen Produktion); Stoff Geschlechtsteil männlich (Berner Gesundheit); diverse Hygieneartikel / inkl. Querschnitt weiblicher Unterkörper zur Visualisierung der Verwendung von Hygieneartikel; Kartenset "Weg der Freundschaft" (eigen Produktion)	x	x	
Be.Freelance; Diverse Bücher, z.B. Beate Martin; Meral Renz, Interkulturelle Sexualpädagogik	x		
Carte réseau ; Clitoris 3D, hymen, pénis ; Planches anatomiques ou dessins schématiques ; Livres ; Videos ; Kit contraception ; Brainstorming ; Poupées sexuées en tissu ; Questions anonymes par écrit ; Quizz ; Abaque ; Langage inclusif ; Démonstration des différents préservatifs et des moyens de contraception ; Peluches IST"	x		
Situations concrètes discutées. Fiches des droits sexuels. Schémas anatomiques (https://www.unige.ch/ssi/ressources/). Démonstration de la pose du préservatif sur un pénis en sagex / pénis silicone, plaquette de pilule ou stérilet montrés en classe	x		
9H: - émotions-émojis santé psy ; - situations de jeunes en lien avec les médias ; - planches anatomiques avec nom des organes à placer (bioscoop ou illustré par une ESS) ; - quiz puberté ; - questions anonymes ; - vidéo ""dire non"" ;			
10H: - post-it (code d'attraction) ; - jeux -> diversités sexuelles ; - vidéo sur les nudes (ciao.ch) et/ou consentement (tasse de thé) ; - planches anatomiques bioscoop ; - démo matériel contraception-préservatifs (mas-fém), test grossesse, CU + cartes des ressources			
11H: - photolanguage ; - podcast sur le consentement ""on s'exprime"" Maria ; - jeu de la relation amoureuse (SESR) ; - questions anonymes ; - situation sur les premières fois ; - jeu MM'S IST ; - quiz sur la santé sexuelle ; - démo préservatif + présentation matériel contraception, test grossesse, CU + Une brochure donné à chaque élève ""Ta sexualité tes droits"" + 2 préservatifs + carte du GSN et Centre de santé sexuelle	x		
11H Journée Santé: - animation sur le rêve + santé mentale et ressources ; - visite de centres/ateliers: GSN (VIH ist), CSS, Cipret; Addiction NE ; - affiche pour présenter les centres et thématiques santé sexuelle et consommations par les pair.e.s ; - jeu MMS IST ; - une histoires de jeunes sur les 1ères fois ; - jeu du consentement ; - démo préservatif + présentation matériel contraception, test grossesse, CU + Une brochure donné à chaque élève ""Ta sexualité tes droits"" + 2 préservatifs + carte du GSN et Centre de santé sexuelle			
La brochure "Hey You" est selon nos observations très commandées pour les écoles en Suisse alémanique.	x		
Manuale "L'incontro" per le classi di 3° media, solitamente dall'insegnante di scienze naturali. https://scuolalab.edu.ti.ch/temieprogetti/educazione_sesuale_nella_scuola/l-incontro/Pagine/Presentazione.aspx	x		

Matériel pédagogique	Écoles obligatoires		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Schritte ins Leben (https://www.klett.ch/lehrwerke/schritte-ins-leben)		x	
SRFSchool (https://www.srf.ch/sendungen/school/gesellschaft-ethik-religion/sextalkundeunterricht-aufgeklaert)		x	
Grafische Karten zu HIV, Chlamydien sowie Humanpapillomaviren (eigen Produktion); Holzpenise (Pro Familia Deutschland); Abrollhilfe (Sexshop); Kondome (Aids-Hilfe Schweiz)		x	
«Erste Liebe - Beziehung und Sexualität» aus dem hep Verlag; - selbst zusammengestellte Dossiers mit Arbeitsblättern unterschiedlicher Herkunft, häufig von anderen Lehrpersonen übernommen		x	
Unser Workshopangebot setzt sich aus Unterrichtsmaterialien zusammen, die wir selbst entwickeln. Zum Einsatz kommen in interaktiven Modulen vorwiegend Objekte und Bildmaterial im Zusammenhang mit Geschlecht, kurze Inputs zu Historie und Recht, Spiele und ein Geschlechtermodell, dass sich vom ""Gender-Unicorn"" ableitet. → https://www.plusproject.ch/gender-unicorn/		x	
«Hey you», «Deine Sexualität - deine Rechte», Sexesss - mein Körper unter der Lupe", sowie Material und Empfehlungen zum Thema Konsens, Comming out, Beziehungsgestaltung und rechtliche Rahmenbedingungen rund um Pornografie.		x	
Abrollhilfen; Untersuchungsinstrumente (Gynäkologie); Spiele zu Themen der Sexualität; Material zu Identität		x	

Tableau 31 : Matériel pédagogique pour les écoles spécialisées

Matériel pédagogique	Écoles spécialisées		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Poupées sexuées en tissus ; livres ; Marionnettes ; Cartes émotions et cartes familles ; Pictogrammes ; Affiches avec messages-clés de l'intervention ; Kamishibaï ; Jeux de cartes (familles, émotions, ...) ; Personnages de différentes générations ; Ligne de vie avec image ; Puzzle, ligne chronologique		x	
Mannequins en tissu www.teach-e-bodies.com (proportionnés, enfants, ados, adultes, changements corporels) ; Pictogrammes (ex: ARASAAC, Sclera.be ou programme institutionnel en lien avec les logopédistes) ; Livres (Miro bulle intimité) ; Créations personnelles (banque d'images, dessins...)		x	
Une diversité de matériel, par exemple contes, histoires, bébés, etc. Pas un matériel précis et grande diversité en fonction des spécialistes en santé sexuelle et des cantons. Même constat pour l'éducation sexuelle ordinaire.		x	
Mein Körper gehört mir; eigene erarbeitete Unterrichtsmaterialien		x	
Dessin schématique au tableau ; Questions ouvertes (Que savez-vous de..?); Kit menstruations; Livres; Vidéos; Poupées sexuées en tissu ; Travail en sous-groupes; La classification des 3P des Droits de l'enfant (droit à la protection, aux prestations, à la participation); Personnes ressources intra et extra-scolaires, 147; Kit menstrual et le mode d'utilisation; Vignettes (existantes ou co-construites avec le groupe classe); Pictogrammes; Jeux de cartes (familles, émotions, ...) ; Personnages de différentes générations; Ligne de vie avec image; Puzzle, ligne chronologique		x	

	Écoles spécialisées		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1
Matériel pédagogique			
Mannequins en tissu ; Pictogrammes ; Programme des femmes et des hommes (unamur.be) ; LivresTom et Elsa (Kate Reynolds, Jonathon Powell, Nelly Coroir) ; Zanzu mon corps en mots et en images zanzu.de ; Arc-en-ciel des relations, distances interrelationnelles ; Matériel hygiénique, menstruation, matériel moyens de protection et de contraception ; Créations personnelles (dessins, banque d'images...)		x	
Une diversité de matériel, par exemple contes, histoires, etc. Pas un matériel précis et grande diversité en fonction des spécialistes en santé sexuelle et des cantons. Même constat pour l'éducation sexuelle ordinaire.		x	
Wir stellen auf unserer Homepage Unterrichtsmaterialien und Methoden zur Verfügung: https://www.bernergesundheit.ch/waswirtun/gesundheitsfoerderungpraevention/schulen/lektionen/	x	x	
Aus meinem Erleben werden Unterrichtsmaterialien aus z.B. Zyklus 1 verwendet oder die Unterrichtsmaterialien individuell zusammengestellt und der Zielgruppe angepasst.	x	x	
Mein Körper gehört mir (Kinderschutz Schweiz); Selbstlaut; ganz schön intim; Freundschaft, Liebe, Sexualität; eigene erarbeitete Unterrichtsmaterialien	x	x	
Anschauungsmaterial wie auch im Regelunterricht, angepasst auf die Bedürfnisse und das Verständnis	x	x	
Diverse Unterrichtsmaterialien in leichter Sprache, über SGCH, BZgA, pro Familia, Lust und Frust	x	x	
Paomi, Verhütungsmittel, Selbstproduziertes Material von SpiZ, Anschauungsmaterial wie Binden, Tampons, Kondome	x	x	
Carte réseau ; Clitoris 3D, hymen, pénis ; Planches anatomiques ou dessins schématiques ; Livres ; Vidéos ; Kit contraception ; Brainstorming ; Poupées sexuées en tissu ; Questions anonymes par écrit ; Quizz ; Abaque ; Langage inclusif ; Démonstration des différents préservatifs et des moyens de contraception ; Peluches IST ; Pictogrammes ; Jeux de cartes (familles, émotions, ...) ; Personnages de différentes générations ; Ligne de vie avec image ; Puzzle, ligne chronologique ; Utérus en tissu			x
Zanzu ; Programme des femmes et des hommes ; Matériel adapté cf cycle 2 ; Créations personnelles		x	
Une diversité de matériel, par exemple livres variés, brochures, poupées, pictogramme, exemple de contraception, carte réseau, jeu de cartes, etc. Pas un matériel précis et grande diversité en fonction des spécialistes en santé sexuelle et des cantons. Même constat pour l'éducation sexuelle ordinaire.		x	
Pour les classes formations spéciales: en fonction des besoins et âges : même matériel cité plus haut en +: - livre petitillustré sur l'intimité ; - BD sur les nudes ; - quiz général sur la santé sexuelle (avec des sonnettes audio) ; - livre renardo, elephantine, charlie (+ mis en kamishibai) ; - silhouette et gommettes colorées sur le plaisir ; - boîte sensorielle (touchers agréables et désagréable) ; - vidéos Teen Spirit			x
Unser Workshopangebot setzt sich aus Unterrichtsmaterialien zusammen, die wir selbst entwickeln. Zum Einsatz kommen in interaktiven Modulen vorwiegend Objekte und Bildmaterial im Zusammenhang mit Geschlecht, kurze Inputs zu Historie und Recht, Spiele und ein Geschlechtermodell, dass sich vom "Gender-Unicorn" ableitet. → https://www.plusproject.ch/gender-unicorn/ ; Für Sonderschulen wird das Angebot meist den Anfragen und Bedürfnissen der LP/Betreuungspersonen angepasst, da die Workshopbuchungen oft im Rahmen ganz konkreter Fragestellungen von Seiten Jugendlichen erfolgen.			x

Matériel pédagogique	Écoles spécialisées		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Be yourself, Fachstelle für Gleichstellung ZH			
Herzfroh 2.0 (https://herzfroh-online.ch/home#top)		x	

Tableau 32 : Matériel pédagogique pour l'enseignement au degré secondaire II (tous les niveaux scolaires)

Brainstorming ; Quizz ; Jeu autour du consentement ; Langage inclusif ; Vignettes ; Travail en sous-groupes ; Ressources intra et extra-scolaires

Dessins, images, vidéos, matériel de démonstration, planches anatomiques ; Planches anatomiques : <https://www.unige.ch/ssi/home-ressources/planches-anatomiques/>

Karten mit QR Codes zu folgenden Themen mit spezifischen Fragen versehen: HIV /Aids / STI; Körper; Sexualität und Recht; Geschlechtsidentität; (Alles eigen Produktion)

Unser Workshopangebot setzt sich aus Unterrichtsmaterialien zusammen, die wir selbst entwickeln. Zum Einsatz kommen in interaktiven Modulen vorwiegend Objekte und Bildmaterial im Zusammenhang mit Geschlecht, kurze Inputs zu Historie und Recht, Spiele und ein Geschlechtermodell, dass sich vom "Gender-Unicorn" ableitet. → <https://www.plusproject.ch/gender-unicorn/>

démonstration de la pose du préservatif. digue dentaire, plaquette de pilule, sterilet et autres moyens de contraception montrés à la classe, quizz sur les IST

Sex etc.; Deine Sexualität-deine Rechte; Krebs und Genitalwarzen; Bei Bedarf Broschüren zu anderen Themen wie Gewalt usw. (bei Gymi); fremdsprachige Broschüren sofern vorhanden (bei beruflicher Grundbildung)

National (DE/FR/IT): éducation21 (é21) bietet zu allen Zyklen Unterrichtsmaterialien, geprüft nach BNE-Kriterien, siehe Katalog auf www.education21.ch → Suchbegriffe eingeben.

Wir arbeiten meist nicht mit Lehrmitteln. Gerne geben wir die Broschüre "Deine Sexualität - Deine Rechte" von Sexuelle Gesundheit Schweiz ab, ebenso Fachinformationen zu queeren Themen von beispielsweise TGNS oder du-bist-du (beispielsweise das Methodenkit zu queerer Bildung) und Informationen zu STIs (beispielsweise von dr gay,Aidshilfe Schweiz oder der BZgA). Wir vermitteln den korrekten Gebrauch von Kondomen (mysize.ch) und informieren über Ansteckungswege (Schleimhäute! dazu verwenden wir gerne Paomi-Modelle)

Broschüren von Aidshilfe Schweiz/ Sexuelle Gesundheit Schweiz/ TGNS/ BZgA; Paomi Modelle (Schleimhäute als Übertragungsweg von STIs); Methodenkit queere Schule von du-bist-du

Grande variété pour la Suisse latine. Hey You certainement pour la Suisse alémannique.

Wir verwenden selbst zusammengestellte Unterrichtsmaterialien für alle Klassen Sek II (Berufsschulen, Berufsmaturitätsschulen, Gymnasien)

Als Fachstelle besuchen wir im Kanton Zürich alle Klassen der Sek II Stufe mit unserem Präventionsmodul Sexuelle Gesundheit. Während dieser zwei bis vier Lektionen verwenden wir verschiedene Methoden wie soziometrische Behauptungen als Einstieg, Genderbread bei sexueller Vielfalt, Ampelmodell bei Thema 1. Mal, Beziehungsgestaltung, Zustimmung, Übersichtstabellen zu STI, sexuellen Rechten, rechtliche Grundlage bei Pornografie etc.

Tableau 33 : Existence de matériel pédagogique pour les élèves allophones

	Suisse alémanique				Suisse romande/italienne			
	(presque) complètement	en partie	pas du tout	ne sait pas	(presque) complètement	en partie	pas du tout	(presque) complètement
Classes régulières école obligatoire	1	7	4	5	1	4	2	2
Écoles spéciales	1	4	2	1	3	1	2	0
Formation professionnelle initiale / Maturité professionnelle	0	4	1	1	1	3	0	1
Écoles de culture générale / Gymnases	0	4	1	1	1	2	0	2

Légende : Question : "Dans quelle mesure le matériel pédagogique que vous avez mentionné est-il également disponible pour les élèves allophones (par ex. avec des traductions dans d'autres langues) ?"

Tableau 34 : Matériel pédagogique mentionné pour les élèves allophones

Santé sexuelle Suisse :

- Informationsmaterial in mehreren Sprachen, und «https://shop.sexuelle-gesundheit.ch/de/2~110~SGS/Infomaterial/Schutz-vor-HIV-und-STI?c=121&hffid_1-500_2-110=on&hffid=SGS,%20FilterSGS,%20FilterSSGS; https://shop.sexuelle-gesundheit.ch/de/2~100~SGS/Infomaterial/Sexuelle-Gesundheit-und-Rechte?c=121&hffid_1-500_2-100=on&hffid=SGS,%20FilterSGS,%20FilterSSGS
- Sex and Facts <https://shop.sexuelle-gesundheit.ch/de/searchresult?q=Sex%20and%20Facts>
- sexandfacts.ch; "Deine Sexualität - Deine Rechte" gibt es auch in einfacher Sprache
- FALC pour les jeunes (adultes) = Langage simplifié - Facile à lire et à comprendre
- Hey You allerdings nur in FR/DE/IT; <https://shop.sexuelle-gesundheit.ch/de/A~1825~1/0~SGS/Hey>You/deutsch>
- in Englisch: sexesss <https://shop.sexuelle-gesundheit.ch/de/A~1827~1/1~10~SGS/Infomaterial/Se-xesss-mein-K%C3%B6rper-unter-der-Lupe/deutsch>

ARASAAC <https://arasaac.org/>

Zanzu <https://www.zanzu.de/de/> à gibt es auch in leichter Sprache und in Gebärdensprache

Shop der Aidshilfe Schweiz

Autor:innen wie z.B. Meral Renz, die Unterrichtsmaterialien in Zusammenarbeit mit interkulturellen Gruppen entwickelt haben.

13.4.5 Personnes qui dispensent des cours d'éducation sexuelle à l'école

Tableau 35 : Personnes dispensant les cours d'éducation sexuelle à l'école

	Suisse alémanique				Suisse romande/italienne			
	Enseignants sans formation complémentaire	Enseignants formés spécifiquement	Spécialiste externe formé spécifiquement	Autre personne	Enseignants sans formation complémentaire	Enseignants formés spécifiquement	Spécialiste externe formé spécifiquement	Autre personne
Classes régulières								
Cycle 1	7	0	4	1	0	0	8	1
Cycle 2	10	2	8	2	0	0	9	1
Cycle 3	8	2	9	2	1	0	10	1
Écoles spéciales								
Cycle 1	2	1	2	0	1	0	7	1
Cycle 2	5	1	5	0	1	0	7	1
Cycle 3	6	1	7	0	2	0	8	1
Niveau secondaire 2								
Formation professionnelle initiale	4	0	5	0	1	0	5	0
Maturité professionnelle	1	0	2	0	1	0	4	0
Écoles de culture générale	4	1	6	1	1	0	5	0
Gymnases	3	0	5	1	1	0	6	0

13.4.6 Utilisation des offres extrascolaires dans les écoles

Contenus utilisés par les écoles dans le cadre d'offres extrascolaires

Tableau 36 : Contenus d'offres extrascolaires utilisés par les écoles

	Total (n=11-17)		Suisse aléma-nique (n=9-13)		Suisse romande (n=3-4)		<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	
Le corps humain et son déve-loppement	2.38	1.408	2.67	1.435	1.50	1.000	ns.
Conception et grossesse	3.19	1.797	3.75	1.658	>	1.50	1.000
Maladies sexuellement trans-missibles	3.50	1.549	3.92	1.320	>	1.67	1.155
Valeurs et normes sociocultu-relles	2.58	1.379	3.00	1.323	>	1.33	0.577
Diversité de genre et identités sexuelles	3.65	1.498	3.77	1.691	3.25	0.500	ns.
Droits sexuels	2.64	1.737	3.00	1.789	1.33	0.577	ns.
Violence et abus sexuels	3.88	1.258	4.08	1.379	3.25	0.500	ns.
Gestion des relations / compé-tences sociales	3.23	1.641	3.78	1.563	2.00	1.155	ns.
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	3.18	1.662	3.88	1.356	>	1.33	0.577
Utilisation des médias et cri-tique des médias	4.06	1.526	4.50	1.382	>	2.75	1.258
Rôle de l'école/des ensei-gnants dans l'éducation sexuelle	2.75	1.765	3.00	1.803	2.00	1.732	ns.
Gestion professionnelle de su-jets difficiles	3.53	1.642	3.50	1.508	3.67	2.517	ns.

Légende : Aucune estimation n'est disponible pour le Tessin. Question posée dans l'enquête : "Selon votre estimation : pour quels domaines thématiques les écoles de votre domaine de compétence utilisent-elles les offres extrascolaires ?" 1 = très rarement, 6 = très souvent. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Les offres extrascolaires : Orientées vers les familles allophones ?

Tableau 37 : Offres extrascolaires : Orientées vers les familles allophones ?

Suisse alémanique				Suisse romande/italienne			
(presque) complètement	en partie	pas du tout	ne sait pas	(presque) complètement	en partie	pas du tout	ne sait pas
0	3	1	6	1	3	1	0

Activité de médiation des écoles pour les offres extrascolaires

Tableau 38 : Activité de placement des écoles pour les offres extrascolaires

	Suisse alémanique				Suisse romande/italienne			
	à peine actif	Matériel d'information	Événements pour les parents	ne sait pas	à peine actif	Matériel d'information	Événements pour les parents	ne sait pas
Classes régulières								
Cycle 1	4	0	0	3	1	1	2	2
Cycle 2	3	4	3	5	0	1	2	2
Cycle 3	3	5	2	4	0	2	2	3
Écoles spéciales								
Cycle 1	2	1	0	2	1	1	1	2
Cycle 2	2	1	2	3	1	1	1	2
Cycle 3	2	1	3	4	1	1	0	3
Niveau secondaire 2								
Formation professionnelle initiale	4	1	1	2	0	0	0	3
Formation de maturité professionnelle	1	0	1	1	0	0	0	3
Écoles de culture générale	3	1	1	3	0	0	0	2
Gymnases	3	1	1	2	0	0	0	2

13.4.7 Mention des offres extrascolaires

Tableau 39 : Offres / programmes extrascolaires

Offres	Écoles obligatoire			
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Sec II
* Präventionstheater	x			
* National: Mein Körper gehört mir + Love limits (Kinderschutz Schweiz; https://www.kinderschutz.ch/angebote/praeventionsangebote/mein-koerper-gehoert-mir) / Mon corps est à moi + Love limits (https://www.kinder-schutz.ch/fr/offres/offres-de-prevention/mon-corps-est-a-moi) / Il mio corpo mi appartiene! + Love limits (https://www.kinderschutz.ch/it/offerte/offerte-di-prevenzione/il-mio-corpo-mi-appartiene)	x	x	x	
National (RADIX): Herzsprung - Freundschaft, Liebe und Sexualität ohne Gewalt (https://www.radix.ch/de/gesunde-schulen/angebote/herzsprung/) / As de coeur - amitié, amour et sexualité sans violences (https://www.radix.ch/fr/eco-les-en-sante/offres/as-de-coeur/) / Batticuore - amicizia, amore e sessualità senza violenza (https://www.radix.ch/it/scuole-sane/offerte/batticuore/)		x	x	
National: MindMatters (RADIX): Einstiegsmodule, Umgang mit Gefühlen	x	x	x	
National: Jugend und Medien (https://www.jugendundmedien.ch/) / jeunes et médias (https://www.jeunesetmedias.ch/), giovani e media (https://www.giovaniemedia.ch/)	x	x	x	x
National : https://shop.sante-sexuelle.ch/fr/home , https://shop.salute-sessuale.ch/it/home , https://shop.sante-sexuelle.ch/de/home				
* Pickel Petting Pariser und Co. (Kurse des Schweizerischen Roten Kreuzes)	x	x		
* SZ: Dingsbums (https://www.gesundheit-schwyz.ch/angebot/sexuelle-gesundheit/dingsbums-sexualpaedagogik-fuer-schulen-im-kanton-schwyz/)	x	x		
VD: Georgette in love (https://www.profa.ch/georgette-in-love), VD		x	x	
https://www.actioninnocence.org/				
Suisse Romande: Fondation Agnodice	x	x		
Chiao.ch		x		
https://du-bist-du.ch/ , https://www.eduqueer.ch/	x	x		
Telefon 147		x		
GSN https://www.gsn-ne.ch/		x		
https://www.lilli.ch/			x	
Prestazioni e materiale CoSS EOC https://www.eoc.ch/pazienti/servizi-di-supporto/consultori-di-salute-sessuale.html			x	

Offres pour les parents et les responsables de l'éducation

* <https://adebar-gr.ch/bildung/elternangebote/>

* <https://www.ge.ch/document/brochure-sante-sexuelle-histoires-parler-traduite-sept-langues>

* Die kantonalen Fach- und Beratungsstellen stehen auch den Eltern offen / soi-
rées de parents des élèves du primaire pour les informer du contenu des cours
destinés aux élèves

National : Jeunes et medias (<https://www.jeunesetmedias.ch/>), Jugend und Me-
dien (<https://www.jugendundmedien.ch/>), giovani e media (<https://www.giova- niemedia.ch/>)

National: Sexualerziehung Eltern (<https://sexualerziehung-eltern.ch/de>) / éduca-
tion sexuelle parents (<https://educationsexuelle-parents.ch/fr>) / educazione
sessuale genitori (<https://educazionesessuale-genitori.ch/it>)

<https://www.actioninnocence.org/>

Zyklusshow (<https://www.elternbildung.ch/kurse/details/kurs/zyklusshow-wenn- maedchen-frauen-werden/#:~:text=Zyklusshow%20-%20Wenn%20M%C3%A4dchen%20Frauen%20werden.%20M%C3%A4dchen-workshop:%20E2%80%9EDie%20Zyklus-Show%E2%80%9C.%20Spieler-isch>)

Offres pour les familles allophones

<https://www.sante-sexuelle.ch/centres-de-conseil>, <https://www.sexuelle-ge- sundheit.ch/beratungsstellen>, <https://www.sexuelle-gesundheit.ch/bera- tungsstellen>

Légende : * selon les indications des offices, en partie (co)financé par les cantons

13.5 Résultats : Formation initiale et continue des enseignants et autres acteurs de l'éducation sexuelle à l'école

Tableau 40 : Enquête principale : Nombre de répondants à la formation initiale ou continue des enseignants, ainsi qu'à la formation des spécialistes "Santé sexuelle dans l'éducation et le conseil", y compris les niveaux cibles des participants à la formation initiale/continue

	Formation initiale des enseignants	Formation initiale et continue spécifique dans les hautes écoles, les HEP ou sous d'autres formats		
		Suisse alémanique (n=6)	Total (n = 21)	Suisse romande/italienne (n=9)
Classes régulières cycle 1	4	8	2	6
Classes régulières cycle 2	6	16	9	7
Classes régulières cycle 3	5	17	9	8
Écoles spéciales cycle 1	0	4	1	3
Écoles spécialisées cycle 2	0	5	2	3
Écoles spéciales cycle 3	0	6	3	3
Formation professionnelle initiale	0	5	3	2
Formation de maturité professionnelle	0	5	3	2
Écoles de culture générale	0	7	5	2
Écoles de maturité gymnasiale	0	7	4	3

13.5.1 Bases pour la formation initiale et continue des enseignants et des spécialistes

Tableau 41 : Bases citées pour la conception de la formation initiale et continue des enseignants ou des spécialistes "Santé sexuelle dans l'éducation et le conseil".

Mention	Formation	Formation continue
Contenu du programme scolaire	x	x
Aides à la planification de la promotion de la santé et de la prévention de la PHZH	x	x
Circulaire Prévention Saint-Gall 2019	x	x
Littérature diverse, y compris les documents d'orientation internationaux, la Convention d'Istanbul, etc.	x	x

13.5.2 Formation initiale des enseignants de l'école obligatoire (Suisse alémanique) : contenus transmis

Tableau 42 : Contenus transmis dans la formation initiale des enseignants de l'école obligatoire (Suisse alémanique)

	Cycle 1 (n = 3-4)		Cycle 2 (n = 5-6)		Cycle 3 (n = 3)	
	M	SD	M	SD	M	SD
Développement du corps humain	4.25	1.26	4.83	0.75	5.33	0.58
Conception et contraception	4.00	1.63	3.50	1.05	5.00	1.00
Maladies sexuellement transmissibles	2.00	1.73	3.00	1.00	5.00	1.00
Valeurs et normes socioculturelles	4.25	0.96	4.50	0.55	5.33	0.58
Diversité de genre et identités sexuelles	4.00	1.41	4.33	1.03	5.00	1.00
Droits sexuels	3.50	2.08	4.17	1.33	5.33	0.58
Violence sexualisées et abus sexuels	4.25	1.26	3.83	1.47	5.00	1.00
Gestion des relations / compétences sociales	4.33	0.58	5.00	0.63	5.33	0.58
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	5.00	0.00	4.67	1.03	5.00	1.00
Utilisation des médias et réflexion critique	3.25	0.50	4.17	1.17	5.00	1.00
Rôle de l'enseignant dans l'enseignement de l'éducation sexuelle	4.25	1.26	4.50	1.05	5.33	0.58
Gestion professionnelle de sujets difficiles	4.50	1.29	4.50	1.05	5.00	1.00

Légende : Question posée : "Veuillez estimer dans quelle mesure les contenus relatifs aux domaines thématiques suivants sont transmis dans la formation des enseignants" (1 = très rarement, à 6 = très souvent).

13.5.3 Formation continue spécifique des enseignants ou formation de spécialistes "Santé sexuelle dans l'éducation et le conseil" : contenus transmis

Tableau 43 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des spécialistes : Niveau cible classes ordinaires cycle 1

	Total (n=6)		Suisse aléma- nique (n=2)		Suisse romande (n=4)	
	M	SD	M	SD	M	SD
Développement du corps humain	4.33	2.066	2.50	2.121	5.25	1.500
Conception et contraception	4.83	2.041	2.50	2.121	6.00	0.000
Maladies sexuellement transmissibles	2.50	2.074	2.50	2.121	2.50	2.380
Valeurs et normes socioculturelles	4.50	1.643	3.00	0.000	5.25	1.500
Diversité de genre et identités sexuelles	4.83	1.941	3.00	2.828	5.75	0.500
Droits sexuels	4.00	2.280	1.50	0.707	5.25	1.500
Violence sexualisées et abus sexuels	5.50	1.225	4.50	2.121	6.00	0.000
Gestion des relations / compétences so- ciales	4.67	1.506	3.50	0.707	5.25	1.500
Émotions et perception de soi / compé- tences personnelles	4.17	1.472	3.00	0.000	4.75	1.500
Utilisation des médias et réflexion critique	2.67	1.862	2.00	1.414	3.00	2.160
Rôle de l'enseignant dans l'enseignement de l'éducation sexuelle	4.83	1.329	5.00	1.414	4.75	1.500
Gestion professionnelle de sujets difficiles	5.17	1.329	5.00	1.414	5.25	1.500

Légende : Aucune information n'est disponible pour la Suisse italienne. Enoncé de la question : "Veuillez estimer dans quelle mesure les domaines thématiques présentés sont demandés dans les formations continues." 1 = très rarement, 6 = très souvent.

Tableau 44 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible classes ordinaires cycle 2

	Total (n=12-13)		Suisse aléma- nique (n=7-8)		Suisse romande (n=4-5)		<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	
Développement du corps humain	4.25	1.712	3.38	1.408	<	6.00	0.000 *
Conception et contraception	4.33	1.826	3.50	1.690	<	6.00	0.000 *
Maladies sexuellement transmis-sibles	4.25	1.712	4.00	1.690	4.75	1.893	ns.
Valeurs et normes socioculturelles	5.17	1.193	4.71	1.380	5.80	0.447	ns.
Diversité de genre et identités sexuelles	5.15	1.068	4.75	1.165	5.80	0.447	ns.
Droits sexuels	4.23	1.787	3.25	1.581	<	5.80	0.447 *
Violence sexualisées et abus sexuels	5.23	0.927	4.75	0.886	<	6.00	0.000 *
Gestion des relations / compé-tences sociales	4.69	1.316	4.00	1.195	<	5.80	0.447 *
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.62	1.557	4.00	1.604	5.60	0.894	ns.
Utilisation des médias et réflexion critique	5.23	0.927	5.13	0.991	5.40	0.894	ns.
Rôle de l'enseignant dans l'ensei-gnement de l'éducation sexuelle	4.92	1.188	4.88	1.356	5.00	1.000	ns.
Une approche professionnelle des sujets difficiles	5.23	1.235	5.00	1.414	5.60	0.894	ns.

Légende : Aucune information n'est disponible pour la Suisse italienne. Enoncé de la question : "Veuillez estimer dans quelle mesure les domaines thématiques présentés sont demandés dans les formations continues." 1 = très rarement, 6 = très souvent. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Tableau 45 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible classes ordinaires cycle 3

	Total (n=13-14)		Suisse aléma- nique (n=8-9)		Suisse romande (n=5)			<i>p</i>
	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>p</i>	
Développement du corps humain	4.57	1.555	3.89	1.537	<	5.80	0.447	*
Conception et contraception	4.21	1.718	3.44	1.667	<	5.60	0.548	*
Maladies sexuellement transmissibles	4.36	1.737	3.44	1.509	<	6.00	0.000	**
Valeurs et normes socioculturelles	5.00	1.155	4.63	1.302		5.60	0.548	ns.
Diversité de genre et identités sexuelles	5.29	1.069	4.89	1.167		6.00	0.000	ns.
Droits sexuels	4.50	1.990	3.78	2.167		5.80	0.447	ns.
Violence sexualisées et abus sexuels	5.07	1.207	4.56	1.236	<	6.00	0.000	*
Gestion des relations / compétences sociales	5.00	1.109	4.56	1.130	<	5.80	0.447	*
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.86	1.231	4.44	1.333		5.60	0.548	ns.
Utilisation des médias et réflexion critique	5.36	0.929	5.00	1.000	<	6.00	0.000	*
Rôle de l'enseignant dans l'enseignement de l'éducation sexuelle	5.07	0.997	5.11	1.054		5.00	1.000	ns.
Une approche professionnelle des sujets difficiles	5.64	0.633	5.56	0.726		5.80	0.447	ns.

Légende : Aucune information n'est disponible pour la Suisse italienne. Enoncé de la question : "Veuillez estimer dans quelle mesure les domaines thématiques présentés sont demandés dans les formations continues." 1 = très rarement, 6 = très souvent. Comparaison Suisse alémanique vs. Suisse romande : ns. = non significatif, * $p \leq .05$, ** $p \leq .01$, *** $p \leq .001$.

Tableau 46 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible écoles spécialisées cycle 1 à 3

	Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3	
	Total (n=2)	M	Total (n=3)	M	Total (n=4)	M
Développement du corps humain	3.50	3.536	3.67	2.082	4.25	1.708
Conception et contraception	3.50	3.536	4.00	1.732	3.50	1.915
Maladies sexuellement transmissibles	1.00	0.000	4.00	2.000	3.50	2.380
Valeurs et normes socioculturelles	4.00	2.828	4.67	1.155	5.25	0.957
Diversité de genre et identités sexuelles	3.50	3.536	4.00	2.000	5.25	0.957
Droits sexuels	3.50	3.536	3.67	2.082	4.75	1.258
Violence sexualisées et abus sexuels	4.50	2.121	4.67	1.155	4.75	1.500
Gestion des relations / compétences sociales	4.50	2.121	4.00	2.000	5.00	0.816
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.50	2.121	4.67	1.528	5.75	0.500
Utilisation des médias et réflexion critique	3.50	3.536	4.67	1.155	4.50	1.732
Rôle de l'enseignant dans l'enseignement de l'éducation sexuelle	4.00	2.828	4.33	1.528	5.75	0.500
Gestion professionnelle de sujets difficiles	4.50	2.121	4.67	1.155	5.75	0.500

Légende : Les valeurs par région linguistique ne sont pas indiquées en raison d'une seule personne ayant répondu en Suisse romande. Aucune donnée n'est disponible pour la Suisse italienne. Enoncé de la question : "Veuillez estimer dans quelle mesure les domaines thématiques présentés sont demandés dans les formations continues." 1 = très rarement, 6 = très souvent.

Tableau 47 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des professionnels : Niveau cible Formation professionnelle initiale et formation à la maturité professionnelle

	Formation professionnelle initiale Total (n=4)		Formation de maturité professionnelle Total (n=4)	
	M	SD	M	SD
Développement du corps humain	4.00	2.309	3.75	2.630
Conception et contraception	4.00	2.309	3.75	2.630
Maladies sexuellement transmissibles	4.00	2.449	3.75	2.630
Valeurs et normes socioculturelles	4.75	1.258	4.75	1.258
Diversité de genre et identités sexuelles	5.50	1.000	5.50	1.000
Droits sexuels	5.00	1.414	5.25	0.957
Violence sexualisées et abus sexuels	4.00	2.309	4.50	1.732
Gestion des relations / compétences sociales	4.75	1.893	4.75	1.258
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	5.50	1.000	5.50	1.000
Utilisation des médias et réflexion critique	4.50	1.915	4.75	1.893
Rôle de l'enseignant dans l'enseignement de l'éducation sexuelle	5.75	0.500	6.00	0.000
Gestion professionnelle de sujets difficiles	5.75	0.500	6.00	0.000

Légende : Les valeurs par région linguistique ne sont pas indiquées en raison d'une seule personne ayant répondu en Suisse romande. Aucune donnée n'est disponible pour la Suisse italienne. Enoncé de la question : "Veuillez estimer dans quelle mesure les domaines thématiques présentés sont demandés dans les formations continues." 1 = très rarement, 6 = très souvent.

Tableau 48 : Contenus transmis dans le cadre de la formation continue spécifique des enseignants ou de la formation des spécialistes : Niveau cible écoles de culture générale et écoles de maturité gymnasiale

	Lycées							
	Ecole de culture générale Total (n=6)		Total (n=6)		Suisse alémanique (=4)		Suisse romande (n=2)	
	M	SD	M	SD	M	SD	M	SD
Développement du corps humain	3.50	2.168	3.17	2.317	2.50	2.380	4.50	2.121
Conception et contraception	3.83	2.401	3.33	2.338	2.50	2.380	5.00	1.414
Maladies sexuellement transmissibles	3.67	2.582	3.67	2.582	2.50	2.380	6.00	0.000
Valeurs et normes socio-culturelles	4.83	1.169	4.83	1.169	4.50	1.291	5.50	0.707
Diversité de genre et identités sexuelles	4.33	1.966	5.17	1.602	4.75	1.893	6.00	0.000
Droits sexuels	4.67	1.751	5.00	1.549	4.50	1.732	6.00	0.000
Violence sexualisées et abus sexuels	4.17	2.041	4.50	1.761	3.75	1.708	6.00	0.000
Gestion des relations / compétences sociales	4.00	2.000	5.00	1.265	4.50	1.291	6.00	0.000
Émotions et perception de soi / compétences personnelles	4.67	1.751	5.33	1.211	5.00	1.414	6.00	0.000
Utilisation des médias et réflexion critique	4.33	1.862	4.83	1.472	4.25	1.500	6.00	0.000
Rôle de l'enseignant dans l'enseignement de l'éducation sexuelle	4.83	1.835	4.67	1.751	4.75	1.893	4.500	2.120
Gestion professionnelle de sujets difficiles	4.83	1.835	5.00	1.673	4.50	1.915	6.000	0.00

Légende : Pour les écoles de culture générale, les valeurs par région linguistique ne sont pas indiquées en raison d'une seule personne ayant répondu en Suisse romande. Aucune donnée n'est disponible pour la Suisse italienne. Enoncé de la question : "Veuillez estimer dans quelle mesure les domaines thématiques présentés sont demandés dans les formations continues." 1 = très rarement, 6 = très souvent.

13.6 Résultats : Accès à l'éducation sexuelle et évaluation de la qualité

Tableau 49 : Question globale : accès à l'éducation sexuelle garanti pour tous les enfants et adolescents ?

	<i>M (SD)</i>	<i>p</i> des comparaisons par paires
Total (<i>n</i> =54)	71.50 (23.204)	
Par groupe d'acteurs		
Offices cantonaux (<i>n</i> =18)	81.39 (21.555)	
Établissements de formation Enseignants (<i>n</i> =4)	68.50 (16.543)	Entre groupes d'acteurs : ns.
Association professionnelle (<i>n</i> =1)	100 (-)	
Services/organismes spécialisés (<i>n</i> =31)	65.23 (23.086)	
Par région linguistique		
Suisse alémanique (<i>n</i> =38)	69.39 (22.642)	Entre les régions linguistiques : IT <* FR
Suisse romande (<i>n</i> =14)	82.79 (18.527)	
Suisse italienne (<i>n</i> =2)	32.50 (10.607)	
Par compétence pour les niveaux scolaires		
Classes régulières école primaire (<i>n</i> =45)	69.62 (23.559)	-- ^a
Écoles spéciales (<i>n</i> =31)	68.58 (26.092)	
Formation professionnelle initiale / formation de maturité professionnelle (<i>n</i> =19)	65.47 (24.782)	
Écoles de culture générale / gymnases (<i>n</i> =21)	71.48 (24.143)	

Légende : Question : "Veuillez estimer pour votre domaine de compétence (régional, niveaux scolaires) : A votre avis, dans quelle mesure l'accès à l'éducation sexuelle est-il garanti pour tous les enfants et adolescents, que ce soit par des offres scolaires ou extrascolaires ?" 0% = pour la toute petite minorité, 50% = pour environ la moitié, jusqu'à 100% = pour la grande majorité. ^a Pour des raisons méthodologiques, les valeurs en fonction de la compétence pour les différents niveaux scolaires ne peuvent pas être comparées statistiquement entre elles (les participants à l'étude sont parfois responsables de plusieurs niveaux scolaires). *p* des comparaisons par paires : ns. = non significatif ; * *p* ≤ .05, ** *p* ≤ .01, *** *p* ≤ .001.

Tableau 50 : Question générale : Qualité de l'éducation sexuelle à l'école

	M (SD)	p des comparaisons par paires
Total (n=53)	7.15 (1.994)	
Par groupe d'acteurs		
Offices cantonaux (n=16)	7.88 (1.310)	
Établissements de formation Enseignants (n=4)	7.50 (1.291)	Entre groupes d'acteurs :
Association professionnelle (n=1)	9 (-)	ns.
Services/organismes spécialisés (n=32)	6.69 (2.250)	
Par région linguistique		
Suisse alémanique (n=36)	6.58 (1.977)	Entre les régions linguistiques :
Suisse romande (n=15)	8.80 (0.775)	FR >*** DE
Suisse italienne (n=2)	5.00 (0.000)	FR >* IT
Par compétence Niveau scolaire		
Classes régulières école primaire (n=44)	7.09 (1.963)	-- ^a
Écoles spéciales (n=31)	6.90 (2.022)	
Formation professionnelle initiale / formation de maturité professionnelle (n=20)	6.65 (2.477)	
Écoles de culture générale /gymnases (n=22)	6.82 (2.383)	

Légende : Question : "Selon votre estimation : Dans votre domaine de compétence, quel est le niveau global de qualité de l'éducation sexuelle à l'école ?" 1= très faible, 10 = très élevé. ^a Pour des raisons méthodologiques, les valeurs en fonction de la compétence pour les différents niveaux scolaires ne peuvent pas être comparées statistiquement entre elles (les participants à l'étude sont parfois responsables de plusieurs niveaux scolaires). p des comparaisons par paires : ns. = non significatif ; * p ≤ .05, ** p ≤ .01, *** p ≤ .001.

Tableau 51 : Question globale : Qualité de l'éducation sexuelle extrascolaire informelle

	M (SD)	p des comparaisons par paires
Total (n=30)	7.23 (1.888)	
Par groupe d'acteurs		
Offices cantonaux (n=6)	7.67 (0.816)	
Établissements de formation Enseignants (n=1)	8.00 (--)	Entre groupes d'acteurs : ns.
Services/organismes spécialisés (n=23)	7.09 (2.109)	
Par région linguistique		
Suisse alémanique (n=24)	7.46 (1.793)	
Suisse romande (n=5)	7.00 (1.581)	Entre les régions linguistiques : ns.
Suisse italienne (n=1)	3.00 (--)	
Par compétence pour le niveau scolaire		
Classes régulières école primaire (n=26)	7.27 (2.011)	-- ^a
Écoles spéciales (n=19)	7.05 (2.147)	
Formation professionnelle initiale / formation de maturité professionnelle (n=12)	6.67 (2.103)	
Écoles de culture générale / gymnases (n=11)	7.00 (2.049)	

Légende : Question : "Selon votre estimation : Dans votre domaine de compétence, quel est le niveau de qualité global de l'éducation sexuelle extrascolaire informelle pour les enfants et les jeunes ?" 1= très faible, 10 = très élevé. ^a Pour des raisons méthodologiques, les valeurs en fonction de la compétence pour les différents niveaux scolaires ne peuvent pas être comparées statistiquement entre elles (les participants à l'étude sont parfois responsables de plusieurs niveaux scolaires). p des comparaisons par paires : ns. = non significatif ; * p ≤ .05, ** p ≤ .01, *** p ≤ .001.

Tableau 52 : Dispenses d'éducation sexuelle à l'école : demandes déposées ?

	Suisse alémanique		Suisse romande		Suisse italienne	
	oui	non	oui	non	oui	non
Classes régulières cycle 1-3	0-1	9-10	2	1	0	1
Écoles spécialisée cycle 1-3	0	7-8	0	2	0	1
Enseignement secondaire II	0-1	2-4	0	2	0	1